



Le développement durable en Occitanie

Tableau de bord / Édition 2021



Avant-propos

Réussir à concilier le progrès social et économique avec la sauvegarde de l'équilibre naturel de la planète est un enjeu majeur de ce début du XXI^e siècle. À cet enjeu de taille, s'est ajouté le choc de l'épidémie mondiale de Covid-19. Faire face à ces défis nécessite de s'appuyer sur un diagnostic du contexte régional, partagé avec l'ensemble des acteurs, qu'ils soient décideurs ou simples citoyens.

Cette édition 2021 des travaux sur le développement durable en Occitanie actualise le tableau de bord publié l'an dernier¹.

Les indicateurs sont regroupés en 16 fiches, associées chacune à l'un des objectifs de développement durable définis par l'ONU dans son Agenda 2030. Le 17^e objectif, portant sur les partenariats pour la réalisation des objectifs de développement durable, n'est pas abordé ici, faute de données disponibles ou pertinentes à l'échelle régionale.

Ce tableau de bord intègre des indicateurs portant sur les enjeux territoriaux spécifiques à l'Occitanie. Il est à ce titre, complémentaire aux indicateurs territoriaux du développement durable, proposés par l'Insee et le Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique².

Ces fiches du tableau de bord Occitanie sont complétées par deux autres produits, également disponibles sur le site internet de l'Insee :

- une **base de données**, qui reprend les indicateurs présentés dans les fiches, pour faciliter leur réutilisation ;
- une **étude thématique** : en 2020, l'étude thématique portait sur l'exposition des populations aux fortes chaleurs dans les années à venir ([Insee Analyses Occitanie n° 92](#), février 2020). En 2021, elle abordera la question des déplacements à vélo, liée aux objectifs 11 « villes et communautés durables » et 13 « Lutte contre les changements climatiques » et sera publiée à l'été 2021.

Le tableau de bord du développement durable en Occitanie a vocation à être actualisé régulièrement, afin de construire un outil de suivi dans le temps. Chaque édition est accompagnée d'une nouvelle étude thématique pour éclairer les différentes facettes du développement durable.

Les travaux présentés ici à l'échelle de l'Occitanie sont le résultat d'un partenariat entre la Préfecture de région, la Région Occitanie, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, et l'Insee. Cet exercice a également été rendu possible grâce au concours d'experts de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de l'Agence régionale de santé, de Météo France, et à la contribution des nombreux organismes fournisseurs de données qui ont été associés aux travaux.

Que toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette publication en soient vivement remerciées.

Le Préfet de la région
Occitanie

Étienne GUYOT

La Présidente de la Région
Occitanie

Carole DELGA

La directrice de l'Insee
Occitanie

Caroline JAMET

1 [Le développement durable en Occitanie – édition 2020](#)

2 [Indicateurs territoriaux de développement durable – Bases de données par régions, départements, communes](#)

Table des matières

Objectif 1 – Éradication de la pauvreté.....	2
Objectif 2 – Agriculture et alimentation durable.....	6
Objectif 3 – Santé et bien-être.....	10
Objectif 4 – Éducation de qualité.....	16
Objectif 5 – Égalité entre les femmes et les hommes.....	19
Objectif 6 – Gestion durable de l’eau pour tous.....	25
Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable.....	29
Objectif 8 – Travail décent et croissance durable.....	34
Objectif 9 – Infrastructures résilientes et innovation.....	40
Objectif 10 – Réduction des inégalités.....	44
Objectif 11 – Villes et communautés durables.....	48
Objectif 12 – Consommation et production responsables.....	55
Objectif 13 – Lutte contre les changements climatiques.....	61
Objectif 14 – Vie aquatique marine.....	66
Objectif 15 – Vie terrestre.....	68
Objectif 16 – Paix, justice et institutions efficaces.....	73

Tableau de bord du développement durable – édition 2021

Objectif 1 – Éradication de la pauvreté

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

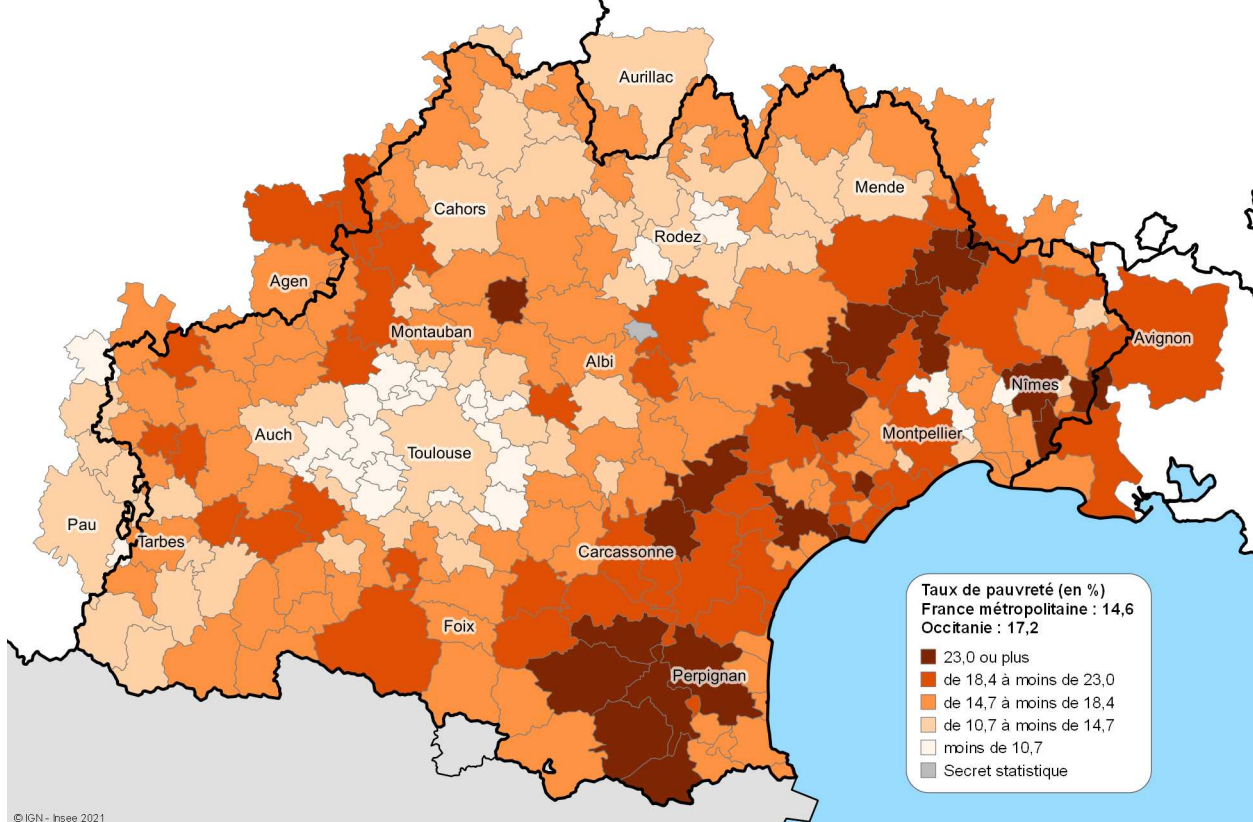
Pourquoi cet objectif ?

Révélatrice de profondes inégalités sociales, la pauvreté est aussi l'expression criante de situations d'exclusion. Cela se traduit généralement par des difficultés d'accès aux droits fondamentaux tels que la santé, le logement, la formation, l'emploi... La multiplicité de ces dimensions, la concentration du risque de pauvreté sur certaines catégories de la population et la persistance des situations sont autant d'éléments à prendre en compte dans le traitement de ce problème. En France, la pauvreté est au cœur des objectifs de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée par le Gouvernement en septembre 2018.

Pauvreté

1 Une pauvreté plus prégnante dans l'arrière-pays méditerranéen

Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté par bassin de vie en 2018 en Occitanie



Champ : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans-domicile
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2018

2 Les familles monoparentales sont plus touchées par la pauvreté que les autres ménages

Taux de pauvreté et niveaux de vie médian selon le type de ménage et l'âge du référent fiscal en Occitanie en 2018

	Nombre de ménages fiscaux	Taux de pauvreté (%)	Niveau de vie médian (euros annuels)
Type de ménage :			
Homme seul	406 090	24,3	18 510
Femme seule	527 284	22,8	18 070
Couple sans enfant	638 466	8,0	23 970
Couple avec enfant(s)	612 273	15,1	21 490
Famille monoparentale	292 532	33,4	15 820
Ménage complexe	98 977	15,7	21 170
Tranche d'âge du référent fiscal :			
Moins de 30 ans	202 612	27,3	17 460
30-39 ans	363 134	19,7	19 550
40-49 ans	435 383	19,3	20 110
50-59 ans	474 866	17,3	21 970
60-74 ans	669 632	12,5	22 460
75 ans et plus	429 995	12,6	20 760
Ensemble de l'Occitanie	2 575 622	17,2	20 740
France métropolitaine	27 510 608	14,6	21 730

Champ : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans-domicile
 Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2018

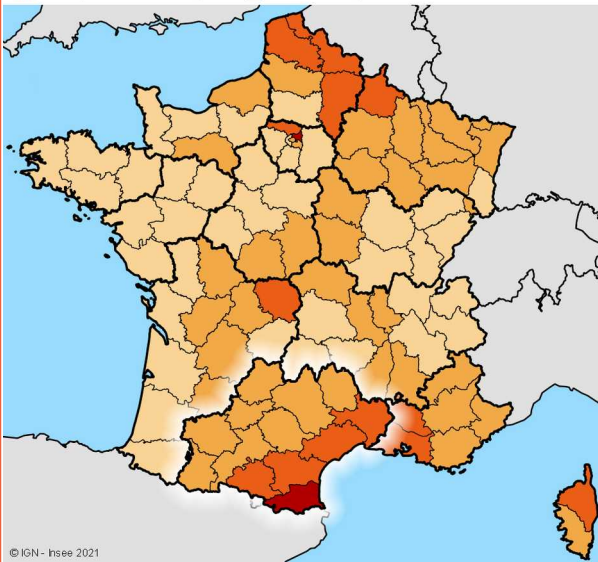
3 Une pauvreté importante dans les départements du littoral méditerranéen, en particulier chez les jeunes

Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté en 2018...

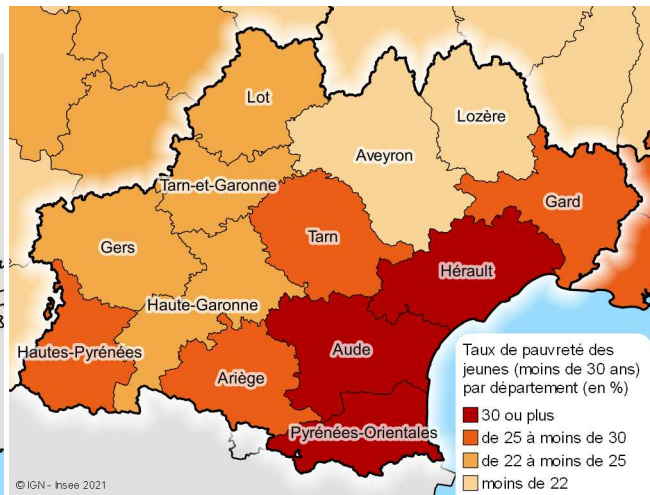
... dans l'ensemble des ménages de France métropolitaine par département

Taux de pauvreté par département (en %)

- 21,0 ou plus
- de 17,2 à moins de 21,0
- de 13,3 à moins de 17,2
- moins de 13,3



... dans les ménages d'Occitanie dont le référent a moins de 30 ans



Taux de pauvreté des jeunes (moins de 30 ans) (en %)
 France métropolitaine : 22,2 / Occitanie : 27,3

Champ : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans-domicile
 Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2018

4 Une intensité de la pauvreté moins importante en Aveyron et en Lozère

Niveau de vie médian de la population pauvre et écart relatif avec le seuil de pauvreté en 2018 en Occitanie

Département	Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros annuels)	Intensité de la pauvreté (%)
Hérault	10 250	21,4
Gard	10 300	21,0
Aude	10 320	20,8
Pyrénées-Orientales	10 340	20,7
Ariège	10 350	20,6
Haute-Garonne	10 430	20,0
Lot	10 470	19,7
Gers	10 480	19,6
Tarn-et-Garonne	10 490	19,6
Tarn	10 560	19,0
Hautes-Pyrénées	10 580	18,9
Aveyron	10 610	18,6
Lozère	10 620	18,5
Occitanie	10 370	20,4
France métropolitaine	10 410	20,2

Lecture : en Occitanie, la moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 10 370 euros par an, soit 20,4 % de moins que le seuil de pauvreté (intensité de la pauvreté).

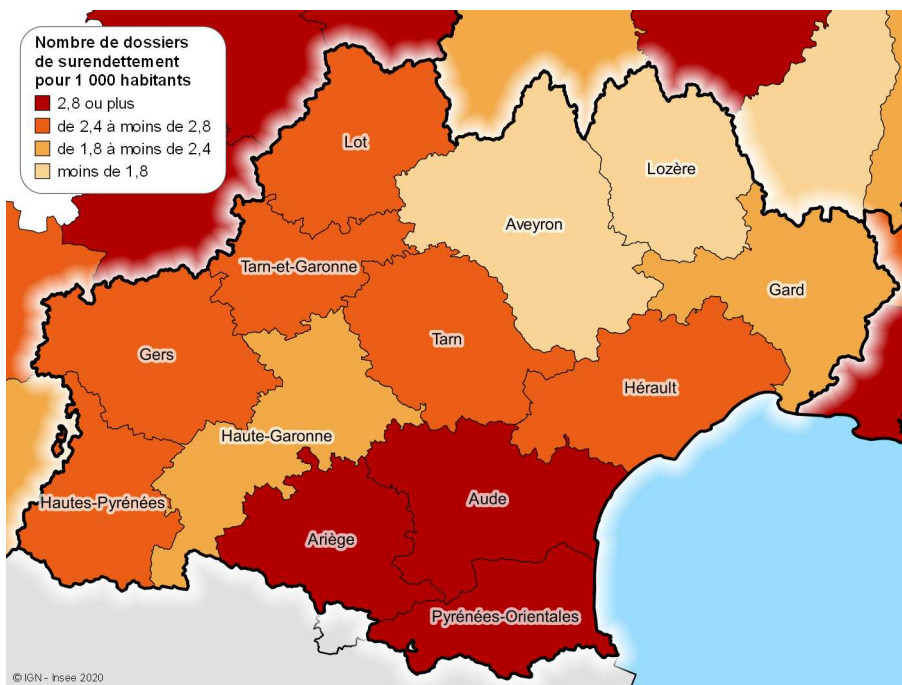
Champ : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans-domicile

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2018

Surendettement des ménages

5 L'Aveyron et la Lozère moins affectés par le surendettement

Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement en 2019 par département en Occitanie



Note : les ratios sont calculés à partir des estimations de la population de 15 ans ou plus au 1^{er} janvier 2019.
Sources : Banque de France, Insee

Pertinence des indicateurs, méthodologie

L'Union européenne mesure l'insuffisance de ressources de manière normative par un **seuil de pauvreté relatif** égal à 60 % du revenu médian national d'une année donnée. Le revenu pris en compte pour le calcul de ce seuil est le revenu net après redistribution (paiement des impôts directs et réception des prestations sociales non imposables) divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage, appelé **niveau de vie**. Afin de tenir compte des différences de composition des ménages et des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...), on utilise un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

L'**intensité de la pauvreté** est un indicateur qui permet d'évaluer à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé, plus le niveau de vie des plus pauvres est inférieur au seuil de pauvreté.

La situation de **surendettement** est caractérisée par l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles, telles que les charges courantes (loyer, énergie, eau...) et/ou les mensualités de crédits. Les commissions de surendettement des particuliers examinent la recevabilité des dossiers déposés par l'intermédiaire de la Banque de France dans chaque département.

Pour en savoir plus

« **Indicateurs territoriaux du développement durable** », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique).

Tableau de bord du développement durable – édition 2021

Objectif 2 – Agriculture et alimentation durable Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Pourquoi cet objectif ?

Le deuxième objectif de développement durable (ODD) vise à éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Il appelle à la mise en place de systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilients. Ce but ne pourra être atteint que si les cibles de plusieurs autres ODD sont également atteints. En particulier, le Plan national d'adaptation au changement climatique comporte un volet agricole. Les décideurs ont un rôle à jouer dans la promotion de systèmes de production durables à grande échelle et dans le bon fonctionnement des marchés alimentaires.

En France, le Programme national pour l'alimentation est le cadre dans lequel est élaborée la politique publique de l'alimentation. Il se décline en quatre volets : la justice sociale, l'éducation des jeunes, la lutte contre le gaspillage et un axe transversal territorial. Le projet agroécologique adopté en 2014 réoriente l'agriculture dans l'objectif de combiner performances économique, sanitaire, environnementale et sociale.

Les États généraux de l'alimentation, qui se sont déroulés au second semestre 2017, ont servi d'appui à la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, promulguée en octobre 2018.

Agriculture biologique

1 Les surfaces en agriculture biologique d'Occitanie ont plus que doublé en huit ans

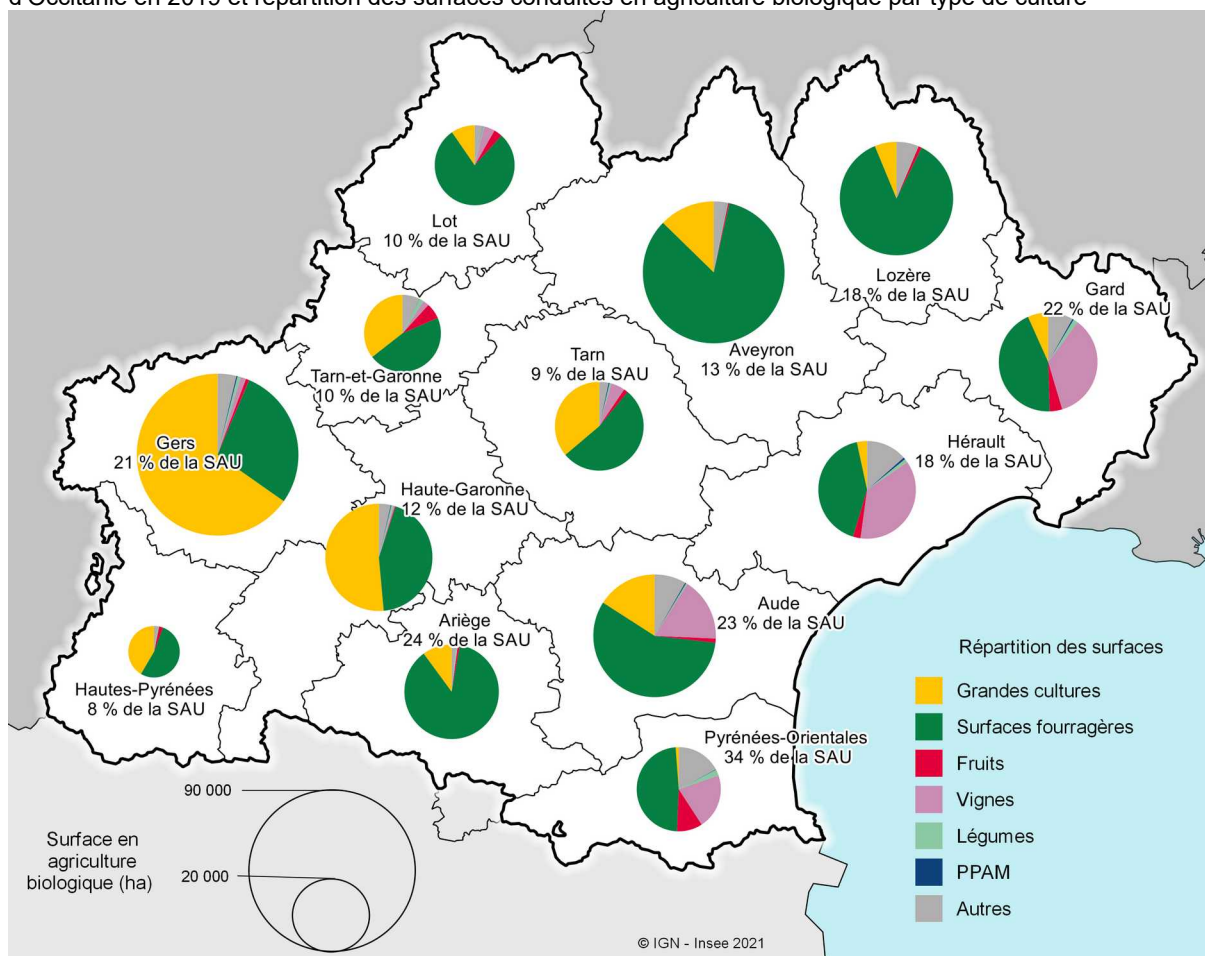
Évolution de l'agriculture biologique entre 2011 et 2019 en Occitanie

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Surfaces certifiées (ha)	142 951	177 651	198 778	205 122	211 227	219 756	279 544	356 438	382 322
Surfaces en conversion (ha)	62 539	38 459	27 981	37 615	94 797	137 594	122 428	116 535	118 276
Surfaces totales bio (ha)	205 490	216 111	226 758	242 737	306 024	357 349	401 972	472 972	500 598
Évolution annuelle des surfaces bio (%)	14,1	5,2	4,9	7,0	26,1	16,8	12,5	17,7	5,8
Nombre d'exploitations	4 960	5 232	5 469	5 732	6 495	7 218	8 161	9 403	10 652
Part des surfaces bio sur l'ensemble des surfaces bio en France (%)	21,3	21,3	21,7	21,9	23,6	23,5	23,2	23,4	22,5

Source : observatoire national de l'agriculture biologique - agence bio - traitement Sriset Occitanie

2 Les surfaces fourragères représentent la majorité des surfaces en agriculture biologique devant les grandes cultures

Part des surfaces conduites en agriculture biologique dans la surface agricole utilisée (SAU) par département d'Occitanie en 2019 et répartition des surfaces conduites en agriculture biologique par type de culture



PPAM : plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Source : base de données de certification Agence Bio, traitement Sriset Occitanie

3 En Occitanie, 19 % des élevages de poulets sont conduits en agriculture biologique

Part du cheptel conduit en agriculture biologique entre 2012 et 2019

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Cheptel bio 2019
Part du cheptel conduit en agriculture biologique (%)									
Bovins	3	3	3	4	5	7	8	8	109 709
dont Vaches laitières	2	2	3	3	3	7	9	11	12 691
dont Vaches allaitantes	3	3	4	4	5	6	7	7	35 890
Ovins	7	8	8	9	10	13	15	14	341 985
dont Brebis laitières	6	6	7	7	9	11	14	13	101 549
Porcins	2	3	3	2	3	4	3	4	16 134
dont Truies	2	2	2	2	2	2	3	3	952
Caprins	7	8	9	9	10	12	13	14	25 226
dont Chèvres	6	7	8	8	9	12	13	13	15 501
Poulets	14	14	15	13	16	20	19	19	1 123 000

Source : observatoire national de l'agriculture biologique - agence bio - traitement Sriset Occitanie

4 La quasi-totalité du lait de brebis bio produit au niveau national provient d'Occitanie

Production de lait de brebis bio en Occitanie entre 2011 et 2018

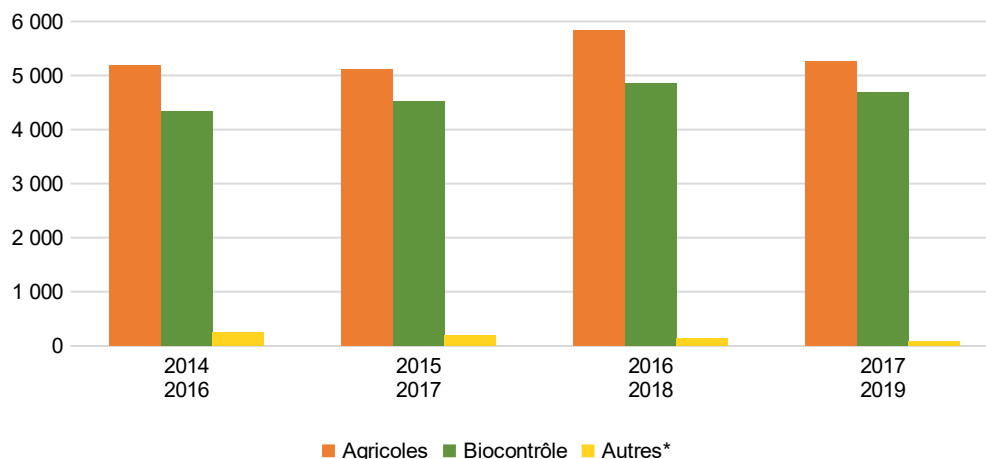
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Production de lait de brebis bio (milliers de litres)	8 585	9 953	10 186	11 185	14 427	15 052	19 124	23 873
Nombre d'établissements de collecte intervenant dans la région	10	11	10	10	11	9	10	11
Part de la production de lait de brebis bio sur l'ensemble de la production de lait de brebis (%)	4,1	4,8	5,1	5,5	6,9	6,6	8,3	11,1
Nombre de producteurs	102	108	109	117	167	129	158	191
Part des producteurs de lait de brebis bio sur l'ensemble des producteurs de lait de brebis (%)	4,7	5,0	5,1	5,6	8,0	6,4	8,2	10,1
Part de la production de lait de brebis bio en Occitanie sur l'ensemble de la production de lait de brebis bio en France (%)	90,2	92,0	91,7	92,1	93,5	93,5	94,9	94,8
Part des producteurs de lait de brebis bio d'Occitanie sur l'ensemble des producteurs français (%)	85,0	83,7	83,2	82,4	87,4	84,9	85,9	86,8

Source : agreste - enquête annuelle laitière

Utilisation de produits phytosanitaires

5 Relative stabilité des achats de produits phytosanitaires⁽¹⁾

Quantité de substances actives achetées en moyenne triennale glissante en Occitanie (en tonnes)



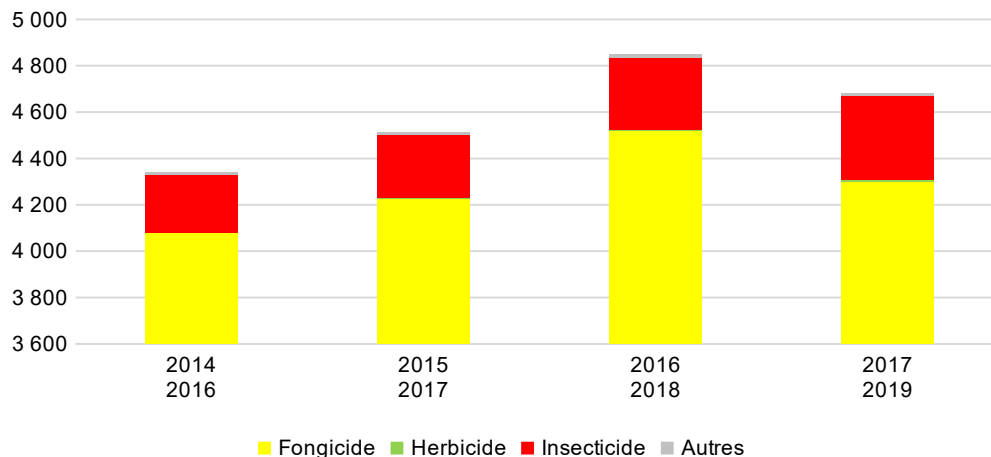
(1) L'année 2019 (tout comme 2015) est marquée par la hausse de la redevance pour pollutions diffuses au 1^{er} janvier 2019. Les agriculteurs ont eu tendance à stocker des produits phytopharmaceutiques à l'approche de la fin de l'année précédente afin d'anticiper cette hausse.

* Produits de traitement des semences et autres produits à usage non professionnel (espaces verts et jardins...)

Source : extraction (BNV-D) INERIS novembre 2020 base code postal acheteurs, traitement Sriset Occitanie

6 Sur le long terme, tendance à la hausse des achats de produits en biocontrôle⁽¹⁾

Quantité de substances actives en biocontrôle achetées en moyenne triennale glissante en Occitanie (en tonnes)



(1) L'année 2019 (tout comme 2015) est marquée par la hausse de la redevance pour pollutions diffuses au 1^{er} janvier 2019. Les agriculteurs ont eu tendance à stocker des produits phytopharmaceutiques à l'approche de la fin de l'année précédente afin d'anticiper cette hausse.

Source : extraction (BNV-D) INERIS Novembre 2020 base code postal acheteurs, traitement Sriset Occitanie

Pertinence des indicateurs, méthodologie

Les indicateurs retenus ici concernent l'agriculture biologique et les ventes de produits phytosanitaires en Occitanie.

L'**agriculture biologique** apporte une contribution essentielle à la préservation de notre environnement via un ensemble de pratiques respectueuses de l'environnement. Ces pratiques, telles que la rotation des cultures, la lutte biologique contre les parasites, ou encore l'absence d'utilisation de produits chimiques de synthèse, permettent en effet de préserver les sols, les ressources en eau et favorisent la biodiversité. La **certification Bio** est un dispositif public encadré par un cahier des charges précis dont les exigences sont contrôlées sur place, par des organismes indépendants agréés par l'État (organismes certificateurs).

Les **produits phytosanitaires** (ou phytopharmaceutiques) sont des préparations destinées à protéger les végétaux et les produits de culture. Ils font partie des pesticides, qui regroupent également les biocides et les antiparasitaires à usage humain et vétérinaire.

Les données sur les ventes de produits phytosanitaires sont segmentées selon l'utilisation des produits :

- Les produits professionnels agricoles se retrouvent dans trois segments : biocontrôle, agricole et traitements des semences ;
- Les produits non professionnels sont classés dans le segment jardins et espaces verts sachant que celui-ci va progressivement disparaître puisqu'ils sont progressivement tous interdits pour cet usage.

Le **biocontrôle** est un ensemble de méthodes de protection des végétaux basé sur l'utilisation de mécanismes naturels. Le principe du biocontrôle repose sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication. Les produits de biocontrôle comprennent :

- les macro-organismes, essentiellement des invertébrés, notamment des acariens, insectes et nématodes (vers ronds), utilisés pour protéger les plantes des bio-agresseurs via la lutte biologique ;
- les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques (tels que les phéromones et les kairomones), ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Les données sur les achats de produits phytosanitaires sont issues des déclarations des distributeurs agréés. Elles ne reflètent donc ni la quantité appliquée, ni la période d'application des traitements, la date et le lieu réels de leur usage n'étant pas connus.

Pour en savoir plus

- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt :
<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/DONNEES>

- Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique :
<https://www.agencebio.org/>

« Indicateurs territoriaux du développement durable », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique).

Tableau de bord du développement durable – édition 2021

Objectif 3 – Santé et bien-être

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Pourquoi cet objectif ?

Le troisième objectif vise à assurer la santé et le bien-être de tous, en améliorant la santé procréative, maternelle et infantile, en réduisant les principales maladies transmissibles, non transmissibles, environnementales et mentales. En matière de santé, la France doit relever deux défis majeurs : les inégalités sociales et territoriales de l'accès aux soins et le vieillissement de la société.

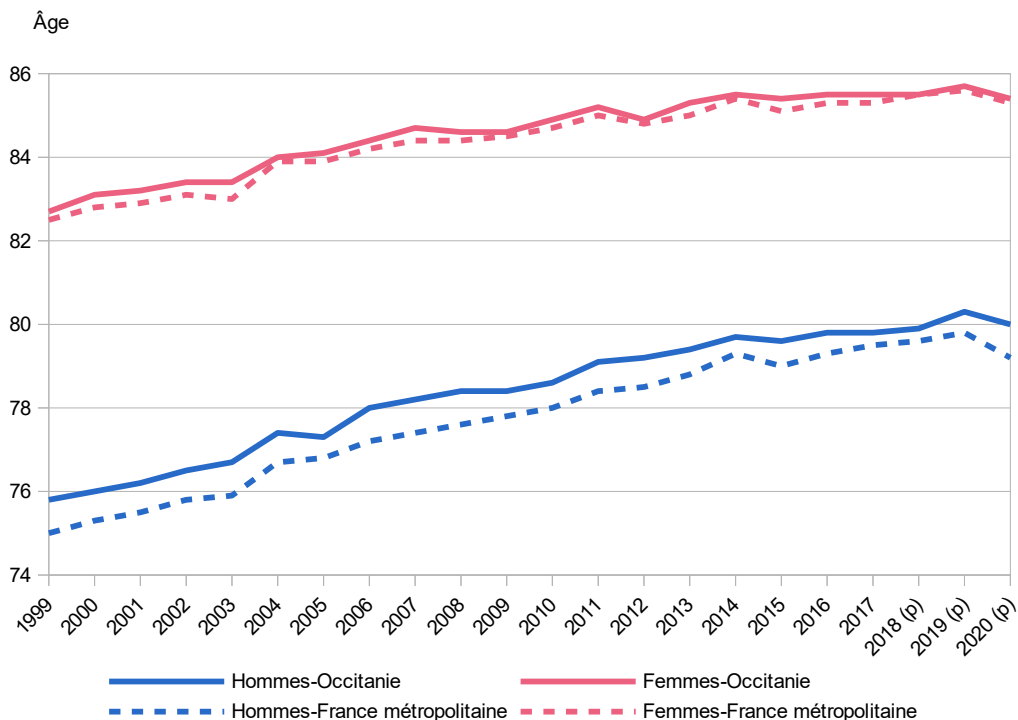
L'Occitanie est une région de contraste. Sa démographie est dynamique mais marquée par le vieillissement de la population. Les inégalités sociales sont fortes. En cohérence avec la stratégie nationale de santé, le Projet Régional de Santé 2018-2022 (PRS Occitanie) définit les priorités de santé de la région, fixe les objectifs opérationnels pour ces cinq années, ainsi que les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

En 2020, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, le nombre de décès en Occitanie, toutes causes confondues, augmente par rapport à 2019. La surmortalité est toutefois inférieure à celle qui a touché la France métropolitaine. Moins impactée par la première vague de Covid-19, la région subit un excédent de décès à compter de l'automne lors de la seconde vague.

Espérance de vie

1 En 2020, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, l'espérance de vie des hommes baisse moins en Occitanie qu'en France métropolitaine

Évolution de l'espérance de vie à la naissance selon le sexe de 1999 à 2020

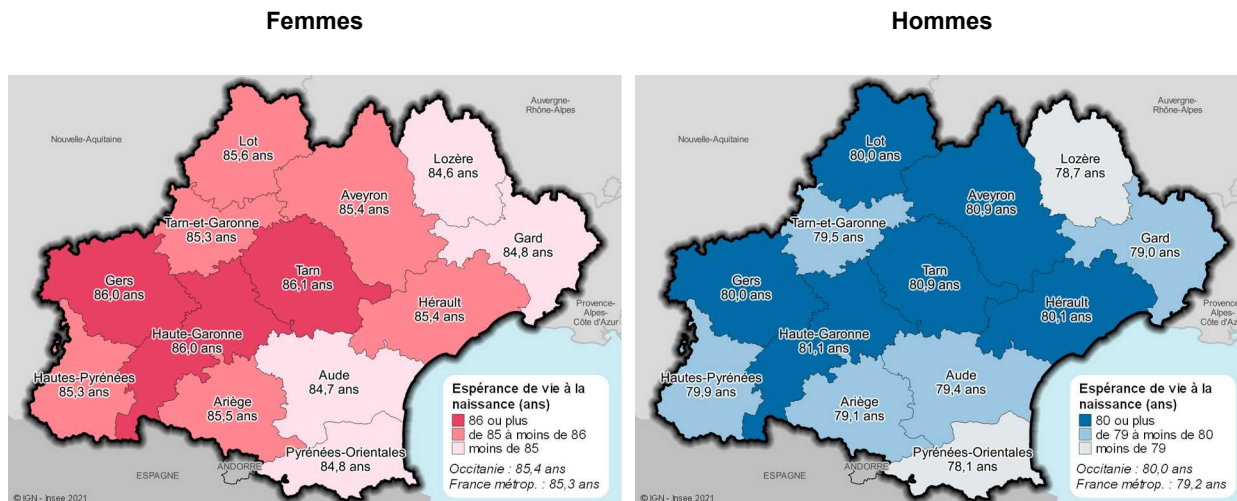


(p) : provisoire

Source : Insee, statistiques de l'état civil, estimations de population (données provisoires pour 2018, 2019 et 2020)

2 Une espérance de vie un peu plus élevée en Occitanie qu'en France métropolitaine, avec des disparités départementales

L'espérance de vie à la naissance selon le sexe dans les départements d'Occitanie en 2020

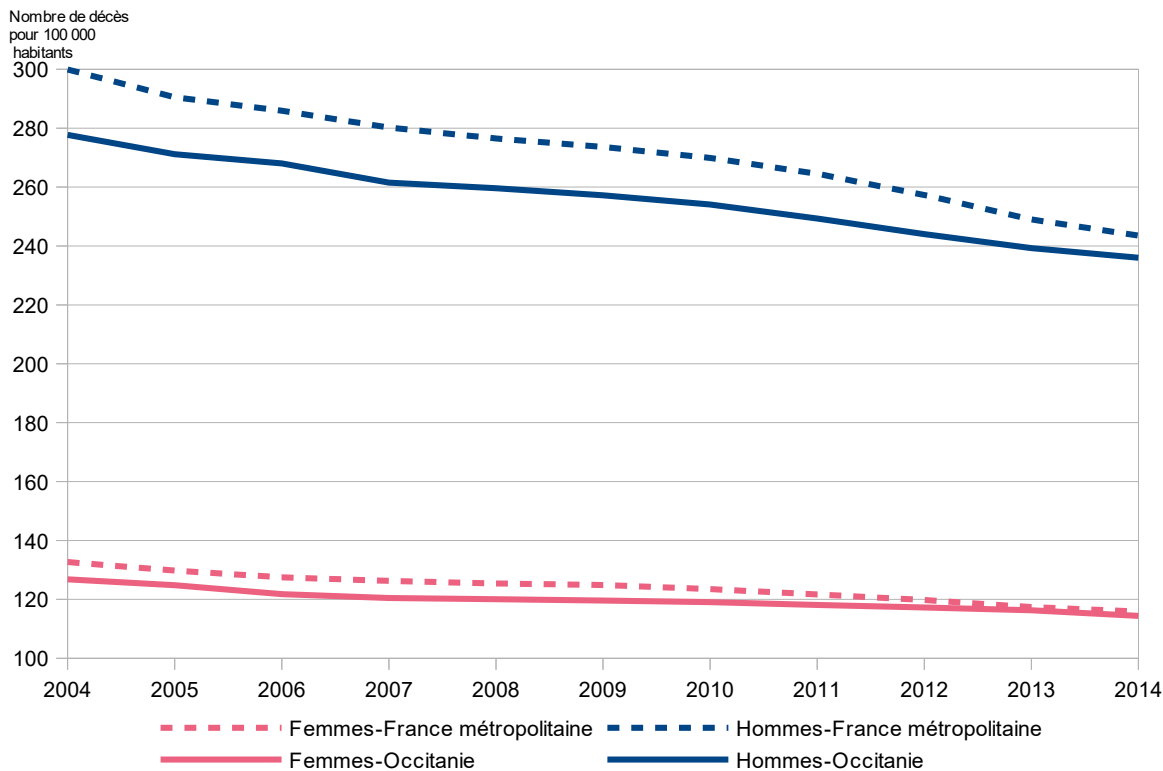


Source : Insee, statistiques de l'état civil, estimations de population (données provisoires pour 2020)

Mortalité prématurée

3 En Occitanie, une mortalité prématurée chez les hommes qui tend à rejoindre celle de France métropolitaine

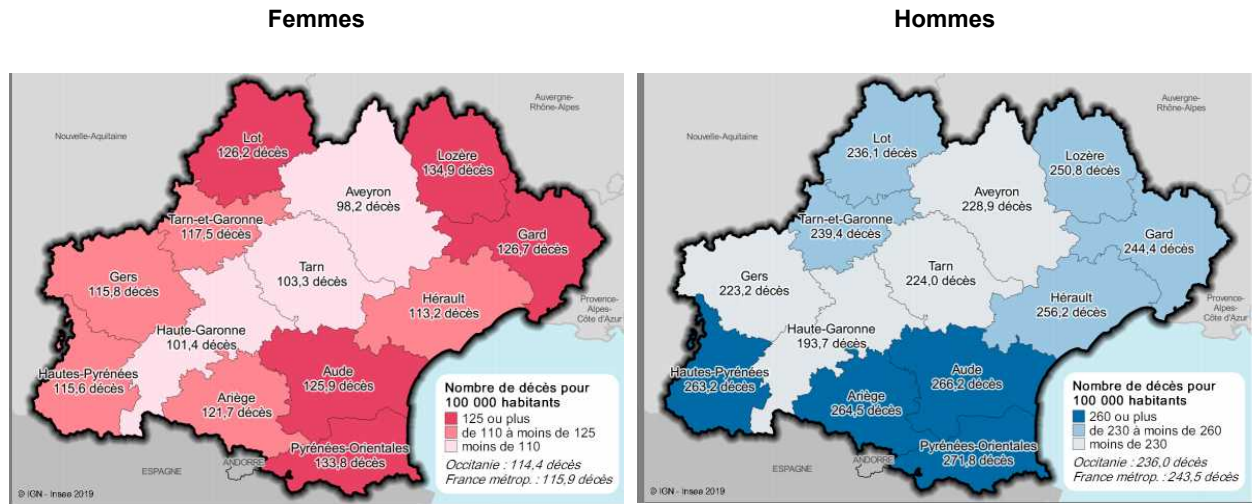
Évolution de la mortalité prématurée selon le sexe de 2004 à 2014



Sources : Inserm-Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de Décès (CépiDc) ; Insee-Population de référence au recensement 2006 ; exploitation Fédération nationale des observatoires régionaux de santé (Fnors)

4 Des disparités importantes en matière de mortalité prématurée selon le sexe et le département

Taux standardisé de mortalité prématurée toutes causes en moyenne triennale (2014*) en Occitanie

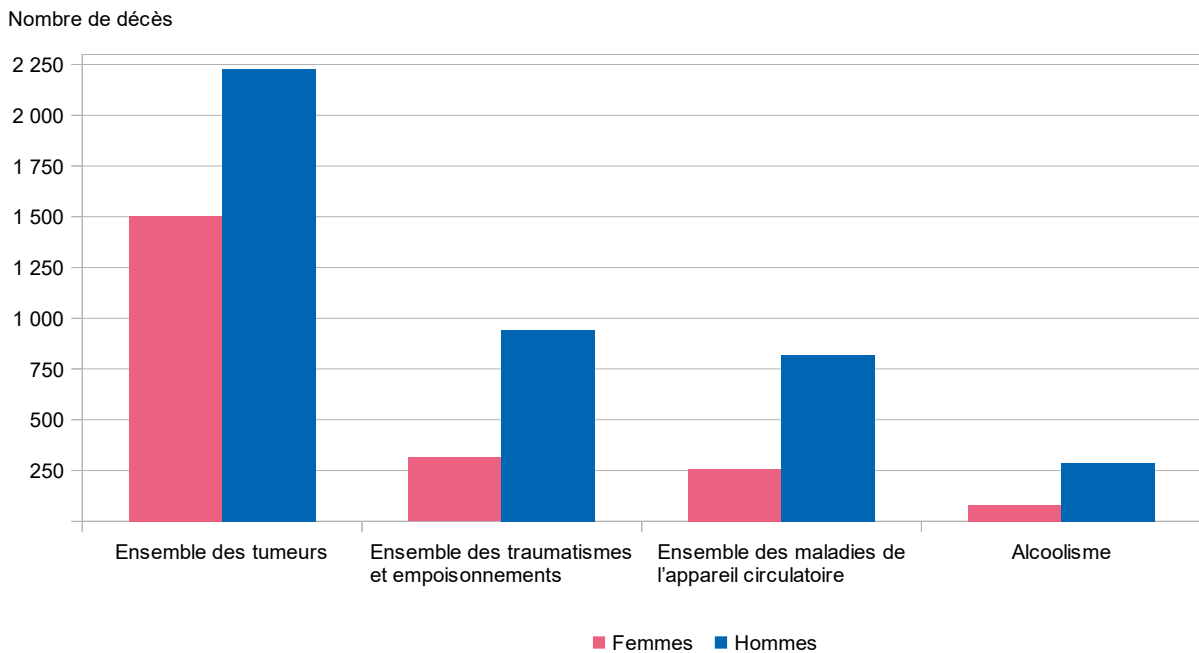


* l'année indiquée est l'année médiane de la période triennale (2013 à 2015).

Sources : Inserm-Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de Décès (CépiDc) ; Insee-Population de référence au recensement 2006 ; exploitation Fédération nationale des observatoires régionaux de santé (Fnors)

5 Les tumeurs sont la première cause de décès prématuré

Principales causes de décès prématurés en 2015 en Occitanie

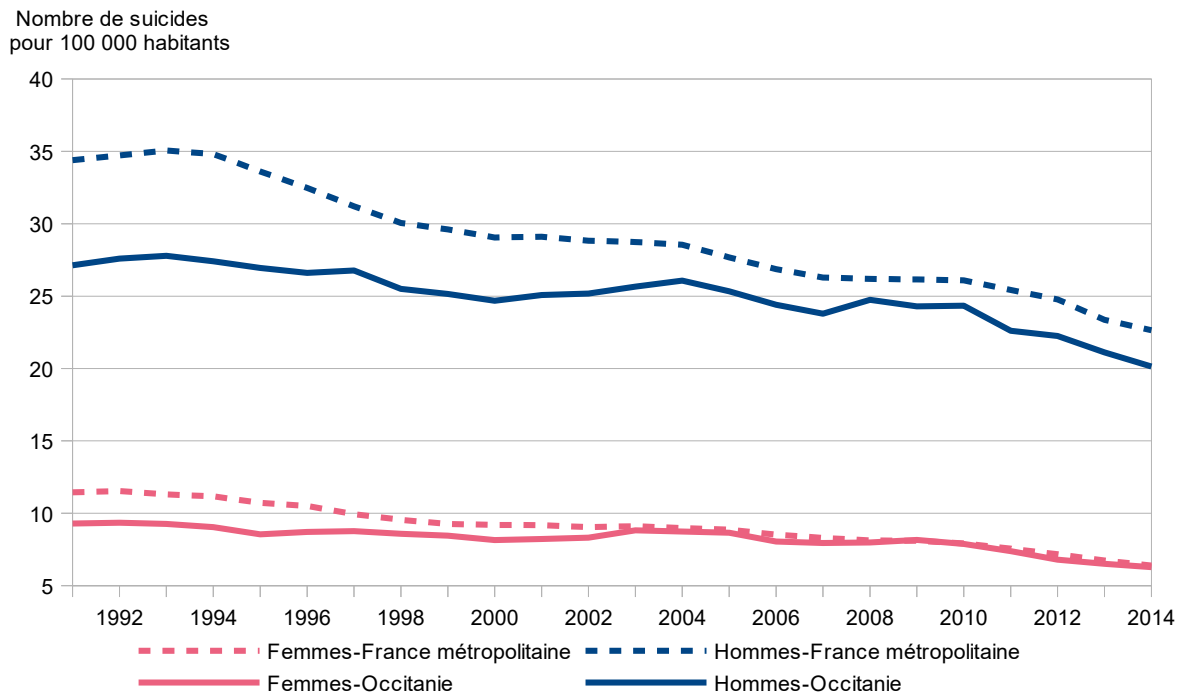


Sources : Inserm-Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de Décès (CépiDc) ; Exploitation Fédération nationale des observatoires régionaux de santé (Fnors)

Mortalité évitable

6 Une mortalité par suicide chez les hommes plus faible en Occitanie qu'en France métropolitaine

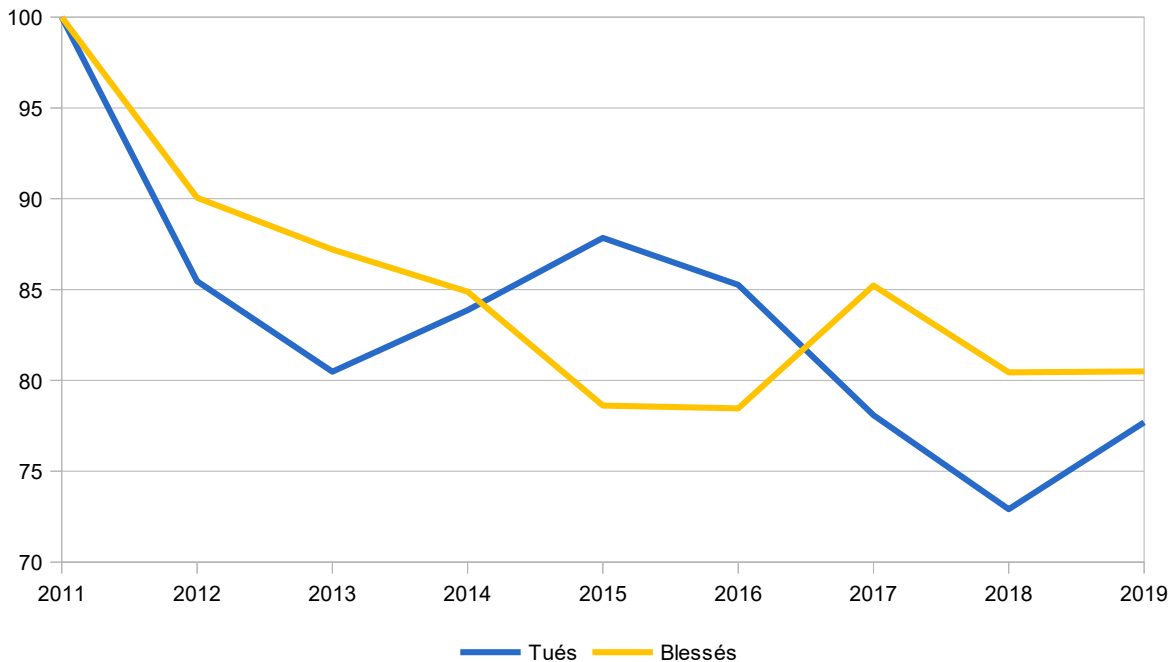
Évolution de la mortalité par suicide de 1991 à 2014 (nombre de suicides pour 100 000 habitants)



Note : il s'agit de taux standardisés en moyennes triennales. L'année indiquée est l'année médiane de la période.
Sources : Inserm-Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de Décès (CépiDc) ; Insee-Population de référence au recensement 2006 ; exploitation Fédération nationale des observatoires régionaux de santé (Fnors)

7 Après une baisse globale, une accidentalité routière qui augmente en Occitanie en 2019

Évolution du nombre de tués et de blessés entre 2011 et 2019 sur les routes d'Occitanie (base 100 en 2011)



Note : les tués sont les victimes décédées sur le coup ou dans les trente jours suivant l'accident ; les blessés sont les blessés légers (victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises à l'hôpital plus de 24 heures) et les blessés graves hospitalisés plus de 24 heures.

Source : Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR), fichier national de l'accidentalité routière

8 Une décroissance lente de la mortalité liée au tabac*

Évolution de la mortalité liée au tabac selon le sexe entre 2010 et 2014 (nombre de décès pour 100 000 habitants)

		2010	2011	2012	2013	2014
Femmes	Occitanie	63,9	62,8	60,5	59,8	60,5
	France métropolitaine	64,9	63,9	62,7	62,0	61,4
Hommes	Occitanie	194,1	189,3	180,5	174,4	170,9
	France métropolitaine	200,1	195,6	190,4	184,4	181,3

* Les décès liés au tabac regroupent les causes suivantes : cancer de la trachée, des bronches et du poumon, bronchite chronique et maladies pulmonaires obstructives et infarctus du myocarde.

Note : il s'agit de taux standardisés en moyennes triennales. L'année indiquée est l'année médiane de la période.

Sources : Inserm-Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de Décès (CépiDc) ; Insee-Population de référence au recensement 2006 ; exploitation Fédération nationale des observatoires régionaux de santé (Fnors)

9 Une diminution lente de la mortalité liée à l'alcool*

Évolution de la mortalité liée à l'alcool selon le sexe entre 2010 et 2014 (nombre de décès pour 100 000 habitants)

		2010	2011	2012	2013	2014
Femmes	Occitanie	9,1	9,0	8,5	8,2	8,0
	France métropolitaine	12,0	11,6	11,4	10,8	10,7
Hommes	Occitanie	35,5	36,0	34,7	33,5	32,2
	France métropolitaine	49,0	47,8	45,9	44,3	43,1

* Les décès liés à l'alcool regroupent les causes suivantes : cirrhose du foie, psychose alcoolique et alcoolisme, cancer des voies aérodigestives supérieures (lèvres, cavité buccale, pharynx, œsophage et larynx).

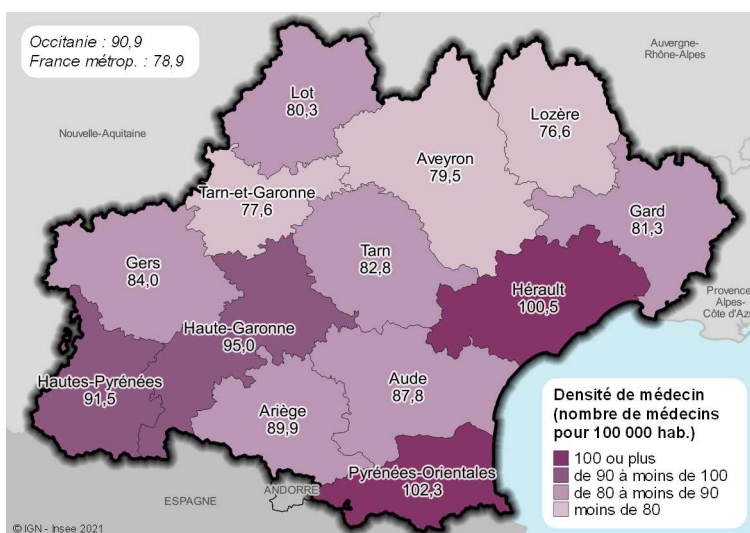
Note : il s'agit de taux standardisés en moyennes triennales. L'année indiquée est l'année médiane de la période.

Sources : Inserm-Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de Décès (CépiDc) ; Insee-Population de référence au recensement 2006 ; exploitation Fédération nationale des observatoires régionaux de santé (Fnors)

Densité de médecins

10 Le Tarn-et-Garonne et la Lozère ont une densité de médecins généralistes libéraux inférieure à celle observée en France métropolitaine

Densité de médecins généralistes libéraux par département en Occitanie au 31 décembre 2018



Note : les médecins concernés sont les médecins généralistes, exerçant dans le libéral, présents et actifs au 31 décembre 2018.

Sources : amelie.fr au 31 décembre 2018 - Amos (Assurance Maladie offre de soins) ; Insee – estimation de population au 1^{er} janvier 2019

Pertinence des indicateurs, méthodologie

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne d'une génération soumise à différents facteurs de mortalité, notamment à l'environnement sanitaire et social, aux comportements individuels à risque (en lien avec l'alcool, le tabac, les accidents de la circulation...) mais aussi à la structure de l'activité économique d'un territoire. L'augmentation de l'espérance de vie témoigne d'une nette amélioration de l'état de santé de la population et en particulier d'une meilleure prise en charge des maladies aux âges avancés. Les épidémies ou les événements naturels exceptionnels (comme la canicule de 2003 ou l'épidémie de Covid-19) peuvent réduire l'espérance de vie de façon conjoncturelle.

La mortalité prématurée, soit avant 65 ans, constitue un indicateur d'inégalités sociales et territoriales devant la mort. Si une baisse de la mortalité prématurée est observée en France depuis une quinzaine d'année, elle reste néanmoins à un niveau élevé et des disparités importantes entre départements, sexe et catégorie professionnelle subsistent.

Pour comparer globalement la mortalité dans des départements différents, on ne peut pas utiliser le taux brut de mortalité car il ne tient pas compte des différences de structure d'âge départementales. Un département dont la population est âgée peut avoir un taux brut de mortalité relativement élevé uniquement du fait de sa structure d'âge. Pour éliminer cet effet de l'âge, on utilise donc des taux standardisés.

Ainsi, **le taux standardisé de mortalité liée à l'alcool, au tabac, au suicide ou le taux standardisé de mortalité prématurée** est le taux que l'on observerait dans le département (ou la région) s'il avait la même structure par âge que la population de référence soit ici la population France entière au recensement 2006.

Pour en savoir plus

« En 2020, plus de décès et toujours moins de naissances », Insee Flash n°108, mars 2021

Projet régional de Santé d'Occitanie 2022 : <https://prs.occitanie-sante.fr/>
Présentation sur le site de l'Agence régionale de santé Occitanie

Ma santé 2022 en Occitanie : [décloisonnement et réorganisation des soins](#)

« Tableau de bord sur la Santé de la Région Occitanie », ORS Midi-Pyrénées et le CREA-ORS Languedoc-Roussillon en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie, janvier 2016
<https://creaiors-occitanie.fr/tableau-de-bord-sur-la-sante-region-occitanie-2016/>

Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038821260&categorieLien=id>

« **Indicateurs territoriaux du développement durable** », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique).

Tableau de bord du développement durable – édition 2021

Objectif 4 – Éducation de qualité

Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

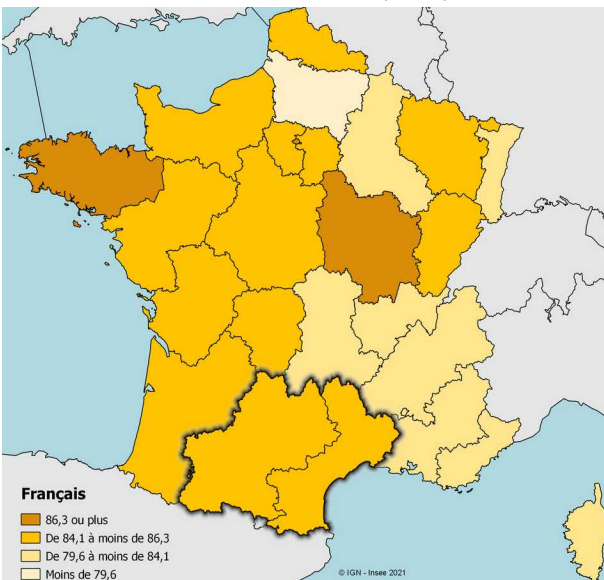
Pourquoi cet objectif ?

Cet objectif vise à assurer à tous et toutes une éducation équitable, gratuite et de qualité à toutes les étapes de la vie, en éliminant notamment les disparités entre les sexes et les catégories sociales. Il met également l'accent sur l'acquisition de compétences fondamentales et de niveau supérieur pour vivre dans une société durable. En France, garantir à tous les élèves l'acquisition des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) est une priorité du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, qui a décidé notamment le dédoublement des classes de CP, puis de CE1, en réseau d'éducation prioritaire. La loi pour une École de la confiance, promulguée le 28 juillet 2019, contient en outre un chapitre consacré à l'École inclusive, afin d'améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

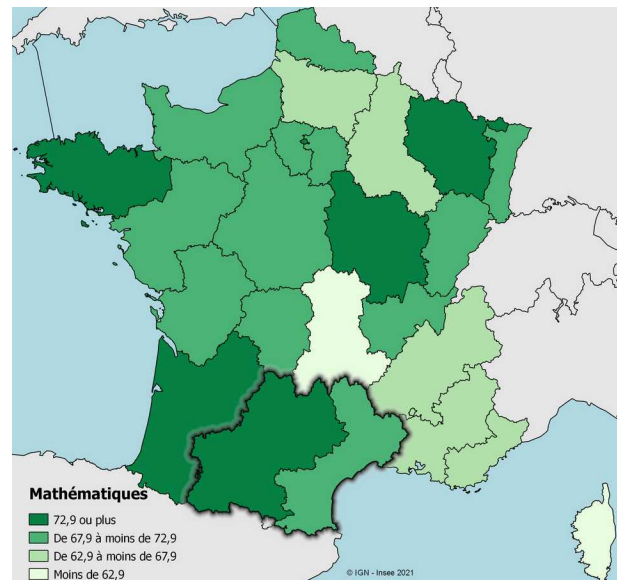
Acquisition des compétences

1 À l'entrée en sixième, des résultats en français légèrement supérieurs à la moyenne nationale dans les académies de Montpellier et de Toulouse

Proportion d'élèves de sixième présentant une maîtrise satisfaisante ou très bonne en français et en mathématiques selon l'académie à la rentrée 2019 (en %)



France* : 83,5 %



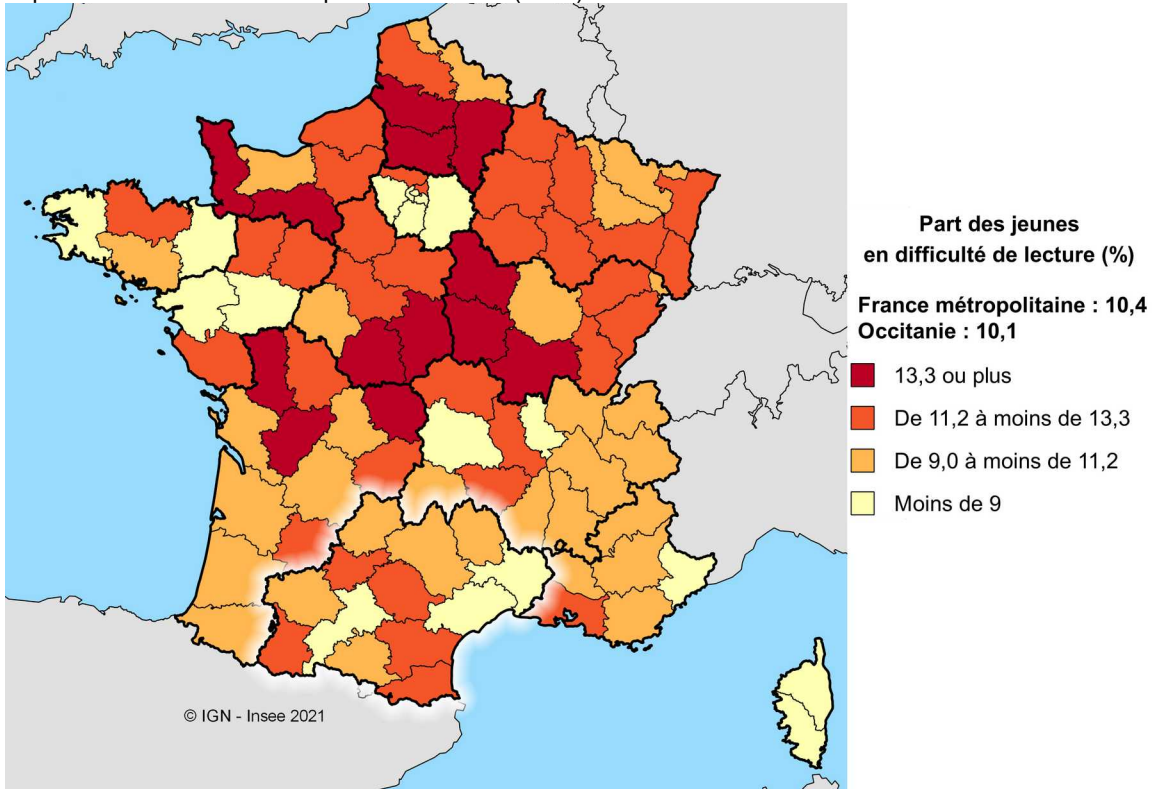
France* : 69,0 %

* France métropolitaine et départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion)

Source : MENJS DEPP- rentrée 2019

2 Des difficultés de lecture mesurées chez les jeunes d'Occitanie, mais des disparités départementales

Part des jeunes de 16-17 ans ayant participé à la Journée défense et citoyenneté (JDC) en difficulté de lecture par département en France métropolitaine en 2018 (en %)

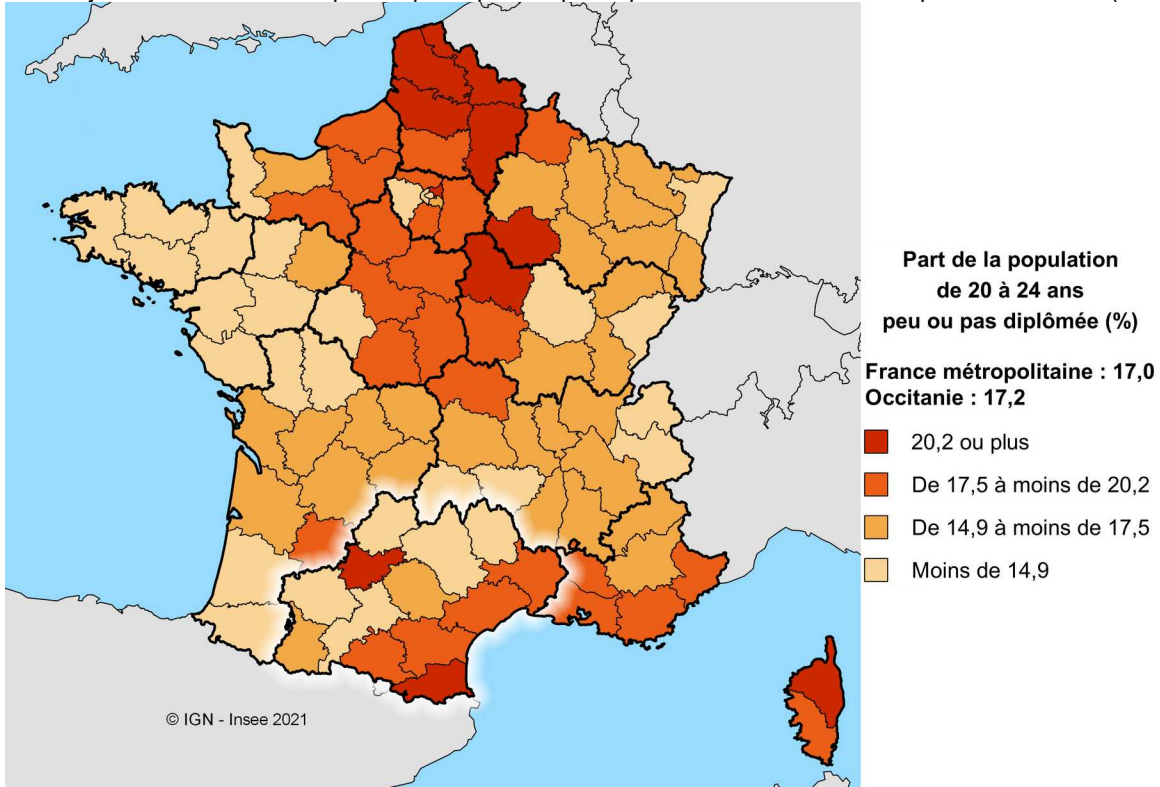


Source : ministère de la Défense - DSN, MENJS-MESR-DEPP

Sorties précoces du système scolaire

3 En Occitanie, une part de jeunes pas ou peu diplômés importante dans les départements du littoral et dans le Tarn-et-Garonne

Part de jeunes de 20 à 24 ans peu ou pas diplômés par département en France métropolitaine en 2017 (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2017

Pertinence des indicateurs, méthodologie

Maîtrise des compétences à l'entrée en sixième : en 2019 et pour la troisième année consécutive, les élèves de sixième ont été évalués en français et en mathématiques sur support numérique (820 000 élèves dans plus de 7 000 établissements).

Part de jeunes en difficulté de lecture : cet indicateur contribue à éclairer la part de jeunes en risque de difficulté d'insertion. Il s'agit du nombre de jeunes de 16-17 ans jugés en difficulté de lecture, selon les tests de la Journée défense et citoyenneté (JDC) organisés par le ministère de la Défense rapporté à l'ensemble des jeunes de nationalité française et de la même tranche d'âge évalués lors de la JDC.

Part de jeunes peu ou pas diplômés : cet indicateur caractérise les territoires au regard des sorties précoces de formation initiale. Il donne en effet la part des jeunes âgés de 20 à 24 ans sans diplôme et hors du système éducatif. Il s'agit du nombre de jeunes non inscrits dans un établissement d'enseignement et qui sont non diplômées ou titulaires au mieux du certificat de formation générale (CFG) ou du diplôme national du brevet (DNB) ou du brevet des collèges (ex-BEPC), rapporté à l'ensemble des jeunes de la même tranche d'âge non inscrits dans un établissement d'enseignement.

Pour en savoir plus

« Journée défense et citoyenneté 2019 : plus d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », note d'information n°20.20 du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, juillet 2020.

« Indicateurs territoriaux du développement durable », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique).

Tableau de bord du développement durable – édition 2021

Objectif 5 – Égalité entre les femmes et les hommes

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Pourquoi cet objectif ?

L'égalité entre femmes et hommes reste un enjeu important dans la société française, et recouvre différents domaines de la vie sociale. Une thématique majeure permet néanmoins de mesurer les efforts dans l'atteinte de cet objectif : l'égalité au travail. Cette thématique est l'objet du plan interministériel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, lancé en 2016 par le gouvernement.

Les disparités professionnelles se font jour dans les écarts persistants de rémunération entre femmes et hommes, mais aussi dans la place minoritaire qu'ont les femmes au sein des postes de direction. Les parcours d'études restent très genrés, avec une orientation moindre des femmes vers les disciplines scientifiques et techniques.

Parallèlement aux actions menées dans le domaine du travail, les plans interministériels de lutte contre les violences faites aux femmes entrent dans le projet plus vaste de l'amélioration de la vie des femmes au quotidien. La loi promulguée en août 2018 vise ainsi à renforcer la lutte contre les violences sexuelles et sexistes en intensifiant l'arsenal répressif tout en garantissant un meilleur accompagnement des victimes.

Écart de salaire horaire net moyen entre femmes et hommes

1 En Occitanie, le salaire horaire des hommes est supérieur de 19 % à celui des femmes

Écart de salaire horaire net moyen des hommes par rapport aux femmes de 2015 à 2017 selon le département en Occitanie (en %)

	2015	2016	2017 ⁽¹⁾
Haute-Garonne	27,7	27,6	23,6
Gard	23,0	23,2	20,0
Hautes-Pyrénées	20,9	21,0	18,3
Hérault	20,4	20,8	18,2
Gers	20,4	20,4	17,2
Tarn-et-Garonne	19,6	20,0	17,2
Tarn	19,6	19,9	16,6
Lot	17,3	18,8	16,6
Aveyron	17,5	18,0	14,7
Aude	15,6	15,8	13,8
Pyrénées-Orientales	15,4	15,8	12,8
Ariège	19,6	19,7	12,7
Lozère	11,4	11,1	8,4
Occitanie	22,5	22,8	19,4
France métropolitaine	20,8	21,2	18,4

(1) Avertissement : les données 2017, issues pour partie de *déclarations sociales nominatives (DSN)*, ne sont pas directement comparables à celles des millésimes antérieurs (voir Pertinence des indicateurs, méthodologie)

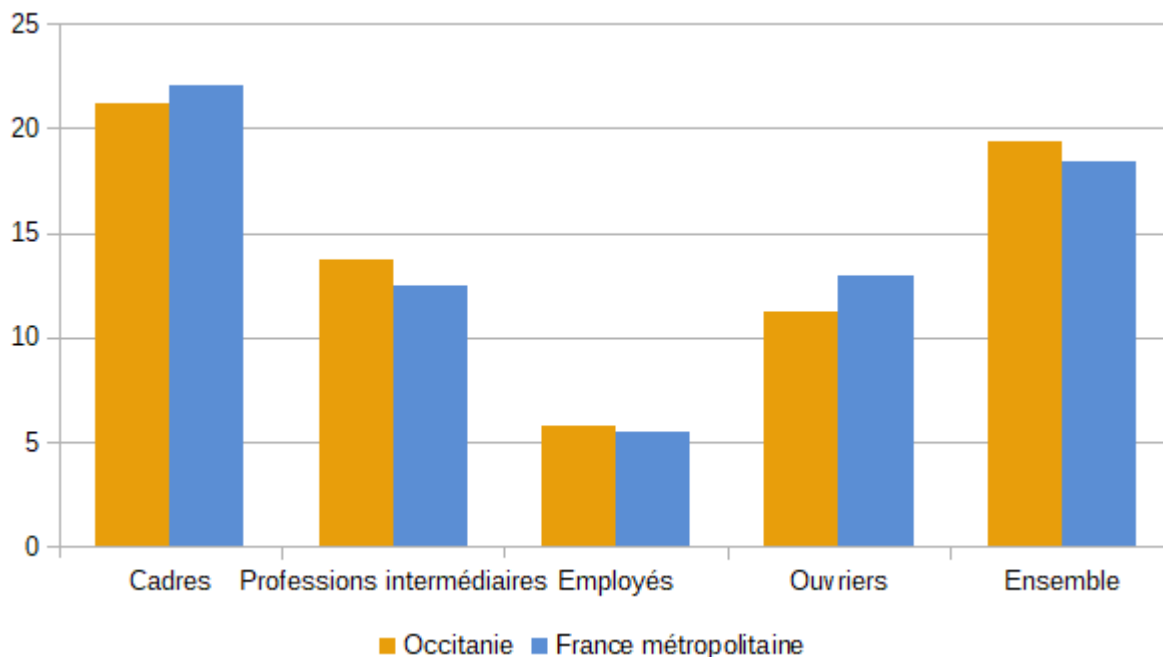
Lecture : en 2017 en Haute-Garonne, le salaire horaire des hommes est supérieur de 23,6 % à celui des femmes.

Champ : secteurs privé et public y compris particuliers employeurs, emplois aidés et chefs d'entreprise salariés, hors agriculture

Source : Insee, *Déclarations annuelles de données sociales (DADS)* et *déclarations sociales nominatives (DSN)*

2 En Occitanie, des écarts de salaire plus importants qu'en France métropolitaine pour les professions intermédiaires

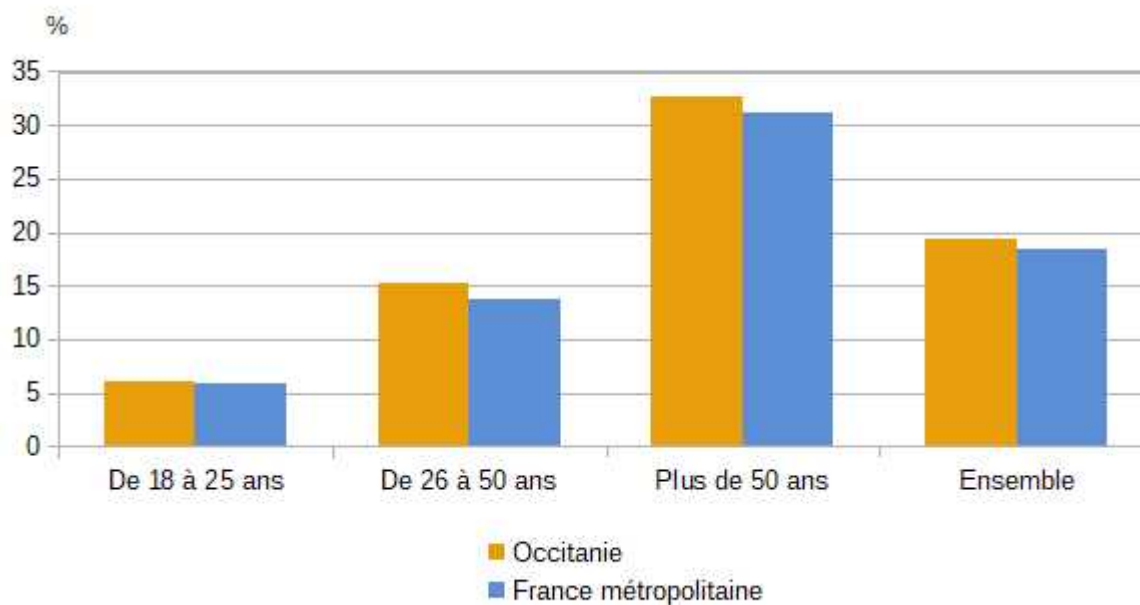
Écart de salaire horaire net moyen des hommes par rapport aux femmes en 2017 selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)



Champ : secteurs privé et public y compris particuliers employeurs, emplois aidés et chefs d'entreprise salariés, hors agriculture
Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)

3 Les écarts se creusent tout au long de la carrière professionnelle

Écart de salaire horaire net moyen des hommes par rapport aux femmes en 2017 selon la tranche d'âge (en %)



Champ : secteurs privé et public y compris particuliers employeurs, emplois aidés et chefs d'entreprise salariés, hors agriculture
Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)

Les femmes cadres dirigeants dans le privé ou occupant des postes de direction dans le public

4 Dans le privé, une faible présence des femmes cadres dirigeants quel que soit le secteur d'activité

Part des femmes cadres dirigeants dans le privé en 2017 (en %)

	Occitanie	France
Secteur d'activité		
Industrie	12,1	16,2
Construction	3,8	6,3
Commerce	17,8	24,0
Services	23,4	25,1
Âge		
Moins de 30 ans	42,2	41,7
De 30 à 49 ans	22,1	26,9
50 ans ou plus	14,5	17,7
Ensemble	18,2	22,5

Champ : salariés en équivalent temps plein (EQTP) du secteur privé et des entreprises publiques ; hors agriculture, services domestiques et activités extra-territoriales

Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)

5 Dans la fonction publique, la parité est presque acquise uniquement dans le versant hospitalier

Part des femmes occupant des postes d'encadrement supérieur et de direction dans la fonction publique en 2017 (en %)

	Occitanie	France
Versant de fonction publique		
Fonction publique d'État	30,0	34,0
Fonction publique territoriale	24,5	31,3
Fonction publique hospitalière	49,0	48,6
Âge		
Moins de 30 ans	nd	46,2
De 30 à 49 ans	43,1	44,5
50 ans ou plus	27,9	30,6
Ensemble	33,2	36,8

nd : données non diffusables

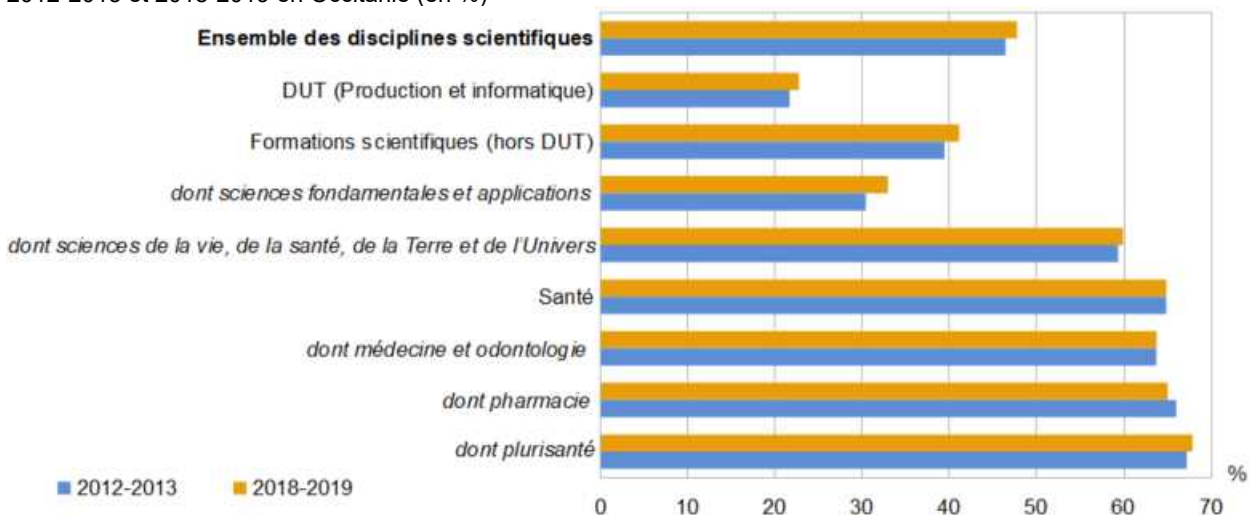
Champ : emplois principaux aux 31/12, agents civils

Source : Insee, Siasp 2017

Les femmes dans les disciplines scientifiques de l'enseignement supérieur

6 Toujours très peu de femmes dans les formations aux sciences fondamentales

Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université et dans les écoles d'ingénieurs pour les rentrées 2012-2013 et 2018-2019 en Occitanie (en %)



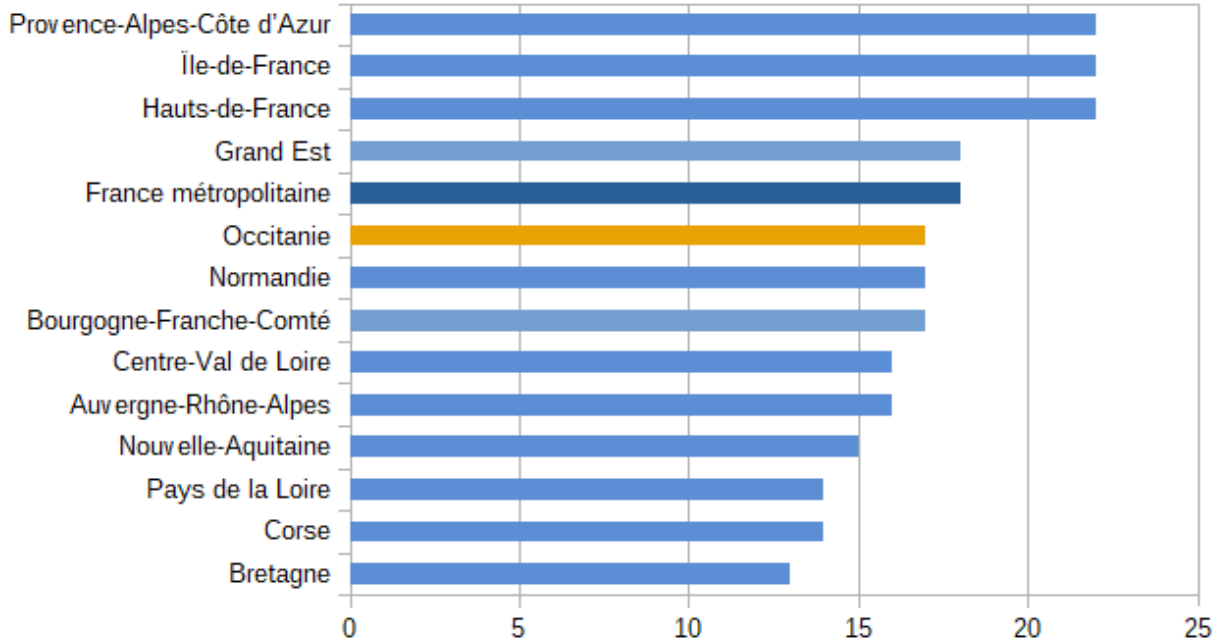
Champ : étudiants inscrits dans les disciplines scientifiques des établissements publics sous tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur, hors inscriptions simultanées université-CPGE

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

Violences faites aux femmes

7 Violences conjugales déclarées : 17 femmes sur 10 000 sont victimes de leur conjoint en Occitanie en 2018

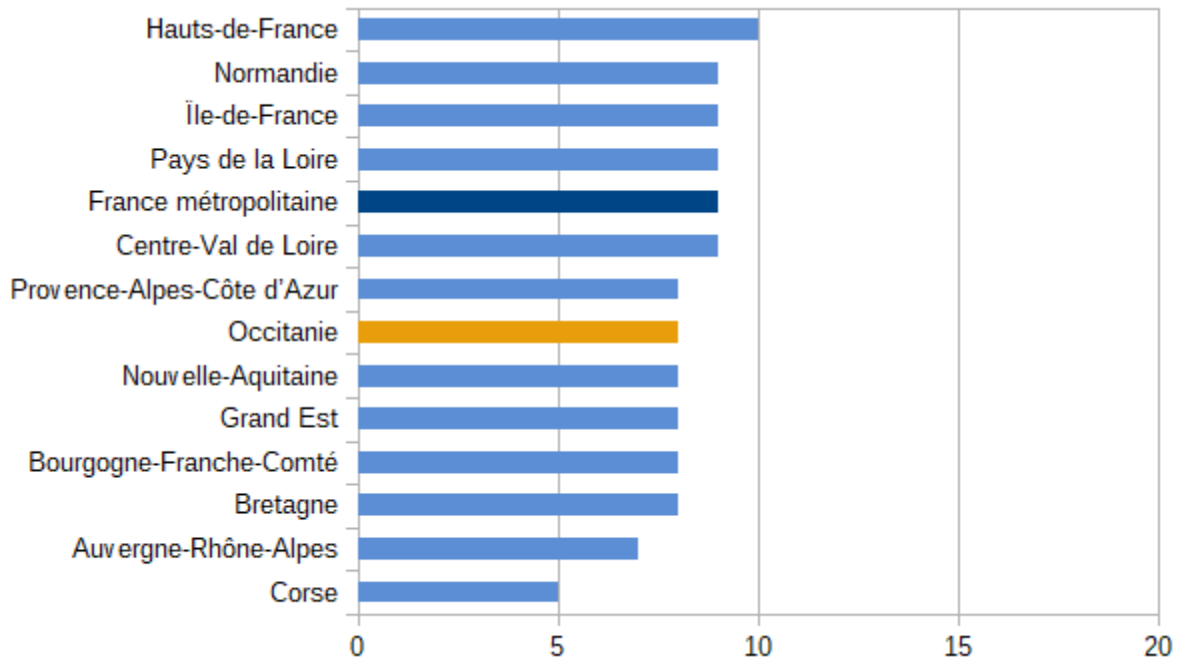
Nombre de femmes victimes de crimes et délits commis au sein du couple et enregistrés par les forces de sécurité en 2018 pour 10 000 femmes résidentes



Source : base des victimes de crimes et délits 2018, Service statistique ministériel de la Sécurité intérieure (SSMSI)

8 En Occitanie en 2018, les forces de sécurité enregistrent 8 victimes d'un crime ou délit sexuel hors cadre conjugal pour 10 000 femmes

Nombre de femmes victimes de crimes et délits sexuels hors cadre conjugal et enregistrés par les forces de sécurité en 2018 pour 10 000 femmes résidentes



Source : base des victimes de crimes et délits 2018, Service statistique ministériel de la Sécurité intérieure (SSMSI)

Pertinence des indicateurs, méthodologie

L'**écart de rémunération** en défaveur des femmes s'explique en partie par des temps partiels plus fréquents que pour les hommes. L'indicateur retenu tient compte de cet effet, en rapportant les salaires perçus au volume de travail. Les inégalités de salaires découlent en partie d'autres différences de situation professionnelle, non prises en compte ici : des secteurs d'activité moins rémunérateurs, et des métiers et des postes de niveau inférieur.

Le **salaire horaire net moyen** est la masse des salaires nets rapportée au nombre d'heures salariées, calculé sur tous les postes effectués par le salarié au cours de l'année (hors indemnités chômage). Le nombre d'heures salariées prend en compte les heures supplémentaires rémunérées et toutes les périodes au cours desquelles le salarié demeure lié à un établissement du fait du contrat de travail (congés, périodes de maladie et d'accident de travail), à l'exception des périodes de congés sans solde.

Les déclarations annuelles de données sociales (DADS) que les entreprises adressent aux administrations sont remplacées progressivement par les déclarations sociales nominatives (DSN). Les données utilisées pour le millésime 2017 sont donc issues pour partie de DSN (environ 75 % des entreprises) et pour partie de DADS (25 % des entreprises), alors que celles des millésimes 2015 et 2016 sont produites à partir des seules DADS. Dans ce contexte de changement progressif des sources d'informations, les données ne sont pas directement comparables à celles des millésimes antérieurs.

Les **cadres dirigeants** du secteur privé correspondent aux professions codifiées 371A (cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises de 500 salariés ou plus) ou 380A (état-major : directeurs techniques des grandes entreprises) dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles.

L'**encadrement supérieur et de direction** (ESD) regroupe les membres des corps et des emplois fonctionnels de conception et de management de la fonction publique, soit les agents exerçant un emploi de direction de service ou d'établissement assorti de la responsabilité de gestion des unités.

Dans la fonction publique d'État, les ESD sont constitués des emplois à la décision du gouvernement, des emplois fonctionnels de direction et des corps d'encadrement supérieur dont les missions sont principalement la conception des politiques publiques et l'encadrement.

Dans la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière, les ESD sont composés des emplois fonctionnels de direction et des corps et cadres d'emplois d'encadrement supérieur.

Pour établir un bilan chiffré des **crimes et délits à caractère sexiste**, la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) a défini quatre grands groupes infractionnels :

- les crimes et délits commis en raison du sexe, de la situation de famille, de l'état de grossesse ;
- les crimes et délits commis au sein du couple ;
- les crimes et délits à caractère sexuel (hors infractions dans le cadre conjugal) ;
- les crimes et délits relatifs aux mariages forcés.

Les **crimes et délits commis au sein du couple** sont les plus nombreux. Ce sont des crimes et délits aggravés par le fait qu'ils ont été commis par une personne étant ou ayant été conjoint, concubin ou partenaire lié par un PACS. Ils recouvrent, entre autres, les violences physiques (gifles, coups, bousculades, étranglements, etc.) ou sexuelles, les viols ou tentatives de viol, les agressions sexuelles, le harcèlement, ou encore les meurtres et empoisonnements.

Les **crimes et délits à caractère sexuel (hors infractions dans le cadre conjugal)** sont la deuxième infraction la plus commise et recouvrent notamment les viols ou tentatives de viol, les agressions sexuelles, les exhibitions sexuelles, le harcèlement sexuel, les atteintes à la vie privée (images et paroles à caractère sexuel) ou encore le proxénétisme.

Précautions d'interprétation : Les violences sexuelles (notamment conjugales) sont des violences encore taboues aujourd'hui, ce qui rend la mesure du phénomène particulièrement délicate et l'interprétation des évolutions annuelles du nombre de victimes, sensible.

Pour en savoir plus

« La parité encore loin d'être atteinte dans les conseils municipaux », *Insee Flash Occitanie* n° 86, mars 2018

« Des inégalités dès le début de carrière entre les femmes et les hommes : l'impact des filières d'études », *Insee Analyses Occitanie* n° 51, septembre 2017

« Les femmes minoritaires au sein de la fonction publique dirigeante », *Insee Flash Occitanie* n° 7, mars 2016

« Les victimes du sexisme en France », ministère de l'Intérieur, Interstats n° 19, mars 2019

« Les inégalités professionnelles entre femmes et hommes », Dares, Focus du 18 juin 2018

« **Indicateurs territoriaux du développement durable** », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique)

Tableau de bord du développement durable – édition 2021

Objectif 6 – Gestion durable de l’eau pour tous

Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Pourquoi cet objectif ?

Ce sixième objectif appelle à protéger la ressource en eau, indispensable à nos besoins vitaux mais aussi au fonctionnement de nos sociétés. Face à l'augmentation des activités anthropiques et du nombre d'habitants, le risque de diminution de la qualité des eaux constitue un enjeu sanitaire et environnemental majeur. À l'échelle européenne, la directive-cadre sur l'eau publiée en 2000 fixe un objectif d'atteinte du « bon état des eaux » pour tous les États membres.

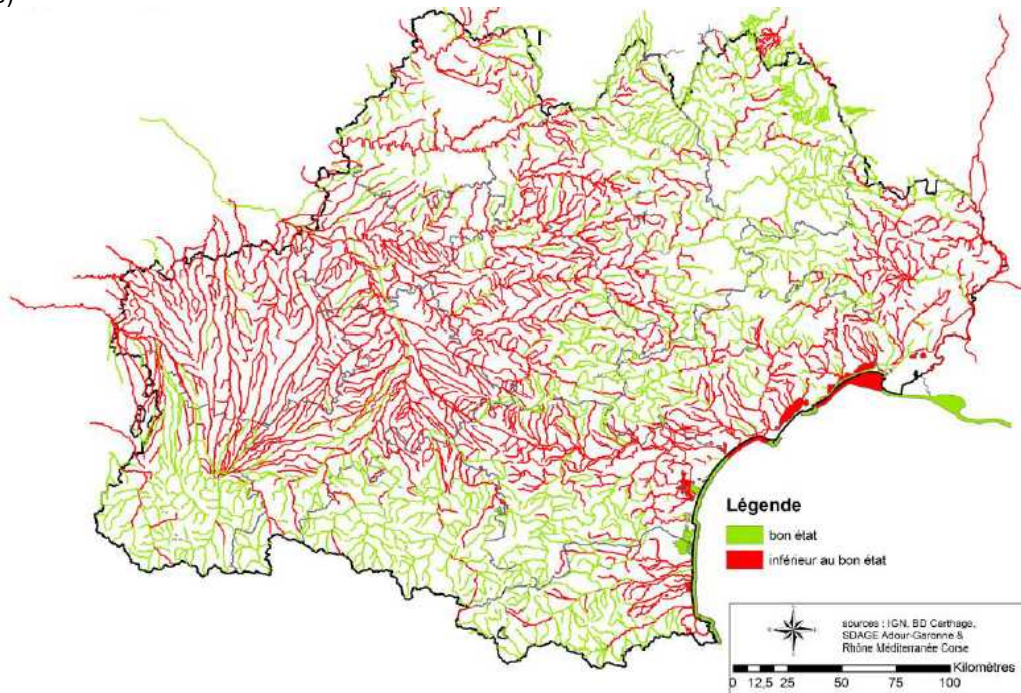
À cet enjeu de qualité, s'ajoute la nécessité d'une utilisation rationnelle des ressources en eau, compte tenu d'une part de l'intensification des besoins et d'autre part des risques de pénurie aggravés par le changement climatique.

Sur le territoire français, ces objectifs sont traduits à l'échelle de chaque bassin hydrographique dans les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Trois bassins hydrographiques se trouvent sur le territoire régional : Rhône-Méditerranée, Adour-Garonne, et Loire-Bretagne sur la partie Nord de la Lozère. En Occitanie, la démarche H₂O 2030 portée par la Région vise à préciser la stratégie régionale d'intervention à l'horizon 2030, afin de garantir une eau de qualité pour tous les citoyens, préserver les milieux aquatiques et les services qu'ils rendent.

Qualité des eaux

1 Un état écologique⁽¹⁾ à reconquérir dans les bassins versants de plaines agricoles et des fleuves côtiers

État écologique des masses d'eau superficielles en Occitanie 2009-2013 (rivières, plans d'eau, zones de transition⁽²⁾ et côtières)



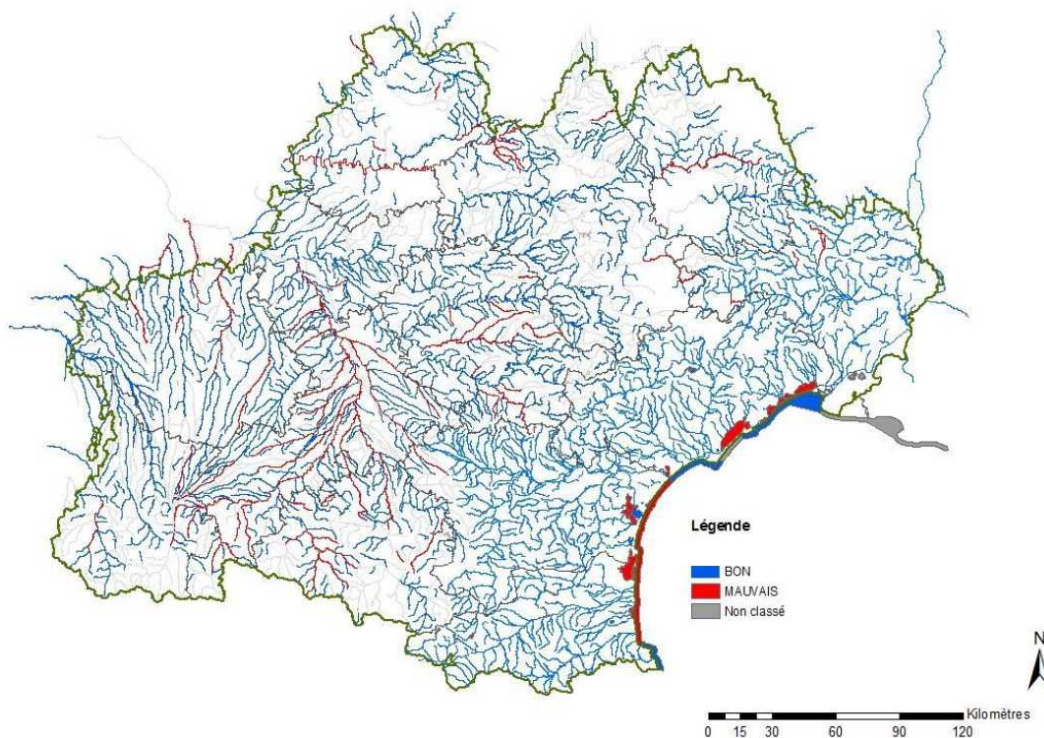
(1) L'état écologique des eaux superficielles croise des données biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques.

(2) Eaux de surface situées à proximité des embouchures de rivières ou de fleuves, qui sont partiellement salines en raison de leur proximité des eaux côtières mais qui restent fondamentalement influencées par des courants d'eau douce.

Source : EDL des SDAGE 2016-2021 des agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Adour-Garonne, et Loire-Bretagne

2 Un bon état chimique⁽¹⁾ pour 46 % des masses d'eau superficielles

État chimique des masses d'eau superficielles en Occitanie 2009-2013 (rivières, plans d'eau, zones de transition et côtières)

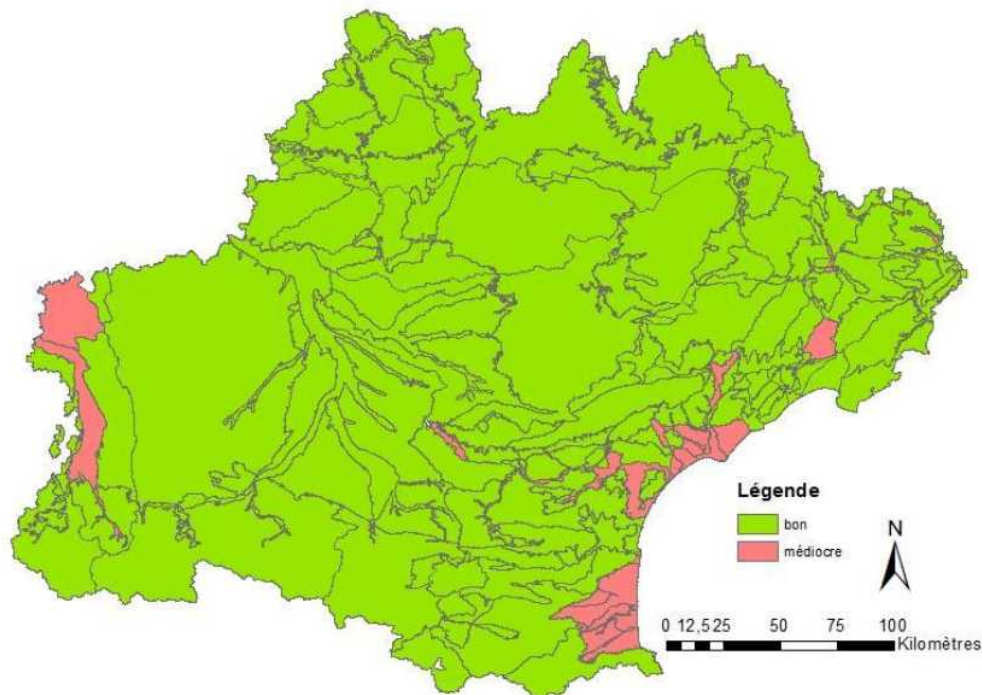


(1) L'état chimique des eaux superficielles est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales pour une cinquantaine de substances dangereuses.

Source : EDL des SDAGE 2016-2021 des agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Adour-Garonne, et Loire-Bretagne

3 Un bon état quantitatif⁽¹⁾ pour la plupart des masses d'eau souterraines de la région Occitanie

État quantitatif des masses d'eau souterraines en Occitanie 2009-2013

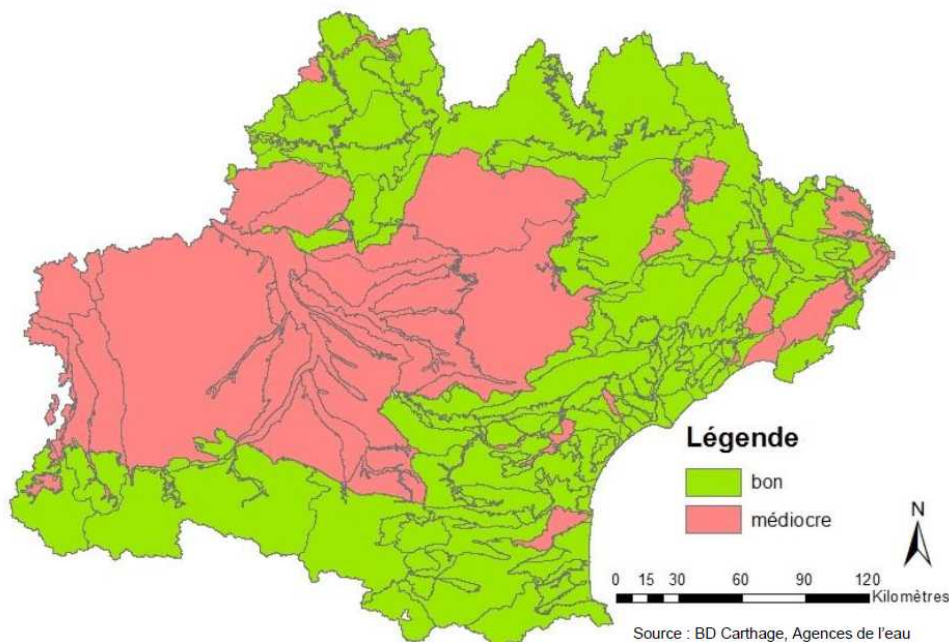


(1) L'état quantitatif des eaux souterraines est qualifié de « bon » lorsque le niveau de l'eau souterraine dans la masse d'eau est tel que le taux annuel moyen de captage à long terme ne dépasse pas la ressource disponible de la masse d'eau souterraine

Source : EDL des SDAGE 2016-2021 des agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Adour-Garonne, et Loire-Bretagne

4 En Occitanie, 70 % des masses d'eau souterraines sont en bon état chimique⁽¹⁾

État chimique des masses d'eau souterraines en Occitanie 2009-2013



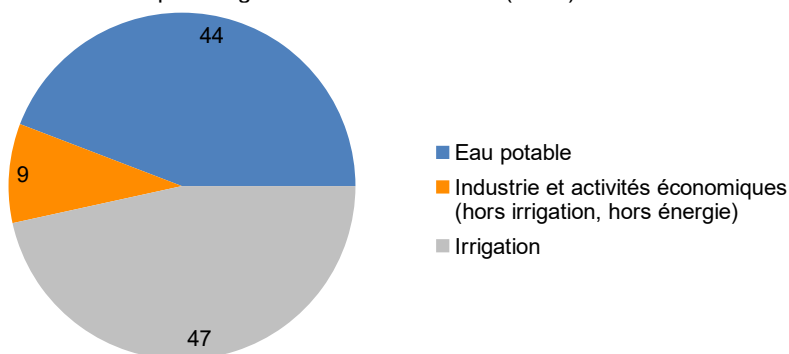
(1) L'état chimique des eaux souterraines est établi selon les normes de qualité environnementales, comme pour l'état chimique des masses d'eau superficielles.

Source : EDL des SDAGE 2016-2021 des agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Adour-Garonne, et Loire-Bretagne

Les prélèvements en eau

5 Des prélèvements importants pour l'irrigation en Occitanie

Répartition des prélèvements en eau par usage en 2018 en Occitanie (en %)

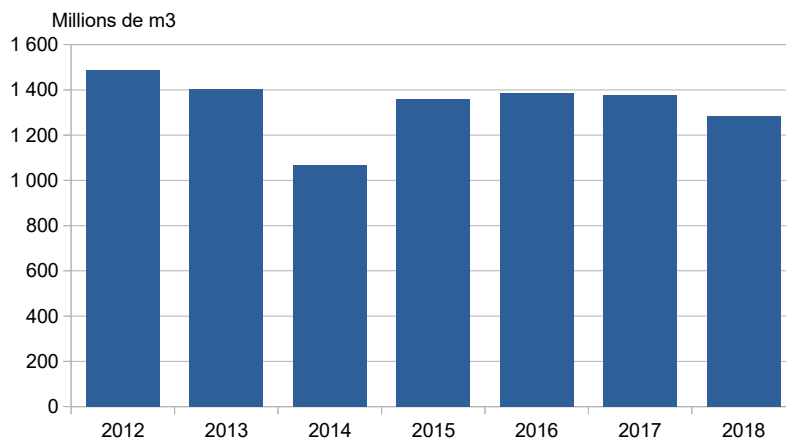


Champ : prélèvements en eau hors énergie et canaux, et hors eau turbinée (barrage)

Sources : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE)

6 Légère baisse des prélèvements en eau depuis 2012 en Occitanie

Évolution des prélèvements en eau entre 2012 et 2018 en Occitanie

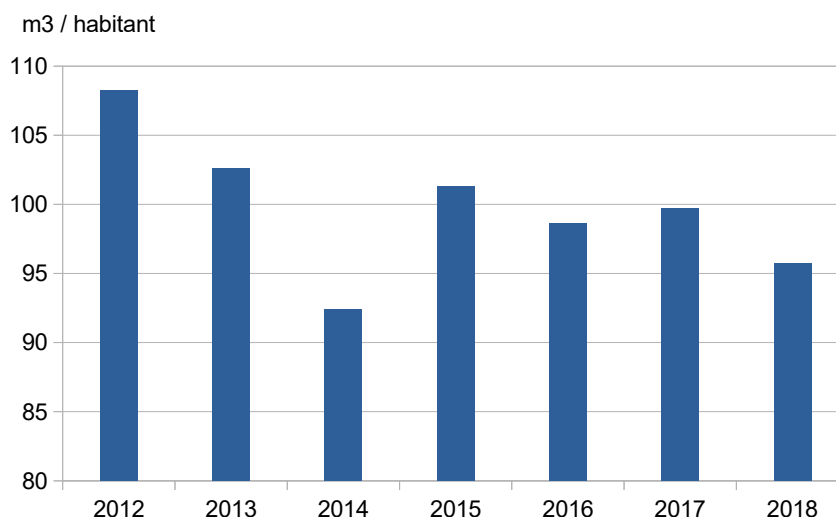


Champ : prélèvements en eau hors énergie et canaux

Sources : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE)

7 Baisse du taux de prélèvement d'eau potable depuis 2012

Évolution du taux de prélèvement en eau potable par habitant entre 2012 et 2018 en Occitanie



Champ : prélèvements en eau hors énergie et canaux

Sources : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE), Insee - Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2019)

Pertinence des indicateurs, méthodologie

Conformément à la directive-cadre européenne sur l'eau, l'**état des eaux** est mesuré à l'échelle des masses d'eau, c'est-à-dire des portions de cours d'eau, canaux, nappes d'eau souterraines, plans d'eau ou zones côtières homogènes de suivi. Deux états sont attribués aux masses d'eau superficielles : un état écologique et un état chimique. Deux états sont également attribués aux masses d'eau souterraines : un état quantitatif et un état chimique. Une masse d'eau est considérée en « bon état » si les deux états sont au moins bons.

- L'**état écologique des eaux superficielles** (rivières, plans d'eau, zones de transition et côtières), est mesuré via des réseaux de stations de mesures. Il croise des données biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques. Toutes ces dimensions sont intégrées dans un même indicateur, qui prend l'une des cinq valeurs suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais.
- L'**état chimique des eaux superficielles** est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales pour une cinquantaine de substances dangereuses. Deux classes sont définies : bon (respect) et mauvais (non-respect).
- L'**état quantitatif des eaux souterraines** est qualifié de « bon » lorsque le niveau de l'eau souterraine est tel que le taux annuel moyen de captage à long terme ne dépasse pas la ressource disponible de la masse d'eau souterraine.
- L'**état chimique des eaux souterraines** est établi selon les normes de qualité environnementales, comme pour l'état chimique des masses d'eau superficielles (seuil de 50 mg/L pour les nitrates et 0,1 µg/L par substance pour les pesticides notamment).

La caractérisation de l'état des masses d'eau est réalisée dans le cadre des états des lieux des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), à l'échelle des grands bassins hydrographiques.

L'indicateur retenu pour appréhender la **pression quantitative sur la ressource en eau** est l'évolution du volume annuel prélevé, soit le volume pompé dans les eaux de surfaces et les eaux souterraines. Il s'agit du volume déclaré par les usagers, comme par exemple les collectivités pour la production d'eau potable, les agriculteurs pour l'irrigation ou les entreprises pour les usages industriels. Elle se distingue du volume effectivement consommé, c'est-à-dire déduction faite des restitutions importantes au milieu naturel effectuées par certaines industries, en particulier l'industrie hydroélectrique, et par les réseaux d'eau potable notamment.

Pour en savoir plus

« Indicateurs territoriaux du développement durable », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique).

Tableau de bord du développement durable – édition 2021

Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Pourquoi cet objectif ?

Les énergies renouvelables (EnR) sont issues de ressources que la nature renouvelle en permanence (eau, vent, soleil, matières organiques...) par opposition aux énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon) et nucléaires. Les sources d'énergies renouvelables permettent la production d'électricité (hydraulique, éolien, solaire photovoltaïque, bioénergies), mais aussi la production de chaleur (solaire thermique, géothermie, biogaz, biocarburants, déchets urbains et bois énergie).

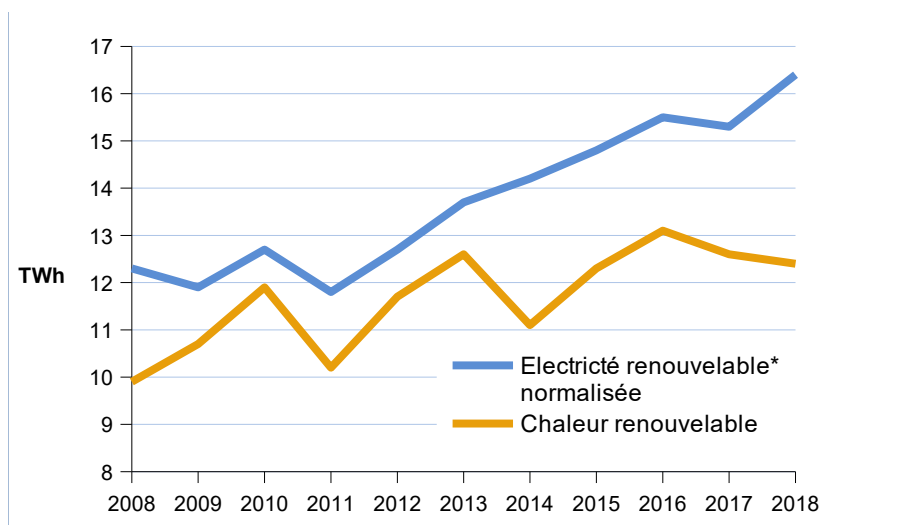
Le recours aux énergies renouvelables est une nécessité pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants qui impactent la santé humaine. Des engagements ont été pris, comme celui de la Région Occitania qui a l'ambition à devenir en 2050 la première région à énergie positive d'Europe, en couvrant notamment 100 % de ses consommations d'énergie par la production d'énergies renouvelables locales.

Production et consommation d'énergies renouvelables

1 Une production d'énergies renouvelables (EnR) en augmentation en Occitania

Évolution de la production d'EnR entre 2008 et 2018 en TéraWattheure (TWh)

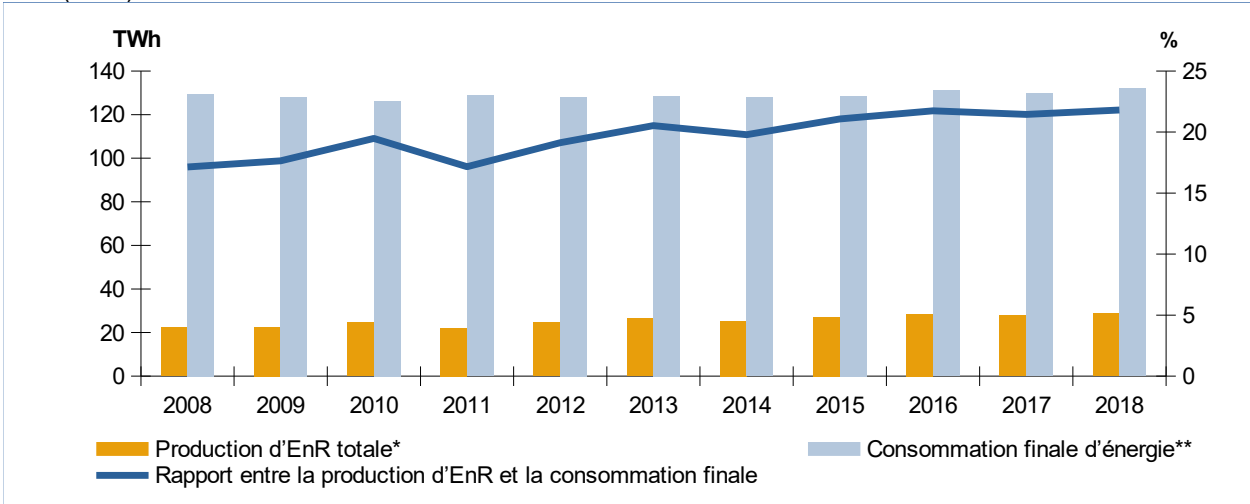
	2008	2018
Production EnR totale (TWh) *	22,2	28,8
Électricité renouvelable normalisée *	12,3	16,4
dont hydroélectricité *	10,9	10,2
dont éolien *	1,1	3,4
dont solaire photovoltaïque	0,0	2,2
dont bioénergies	0,3	0,6
Chaleur renouvelable	9,9	12,4
dont bois énergie	9,6	11,7
dont autres	0,3	0,7



* Production normalisée pour l'hydraulique et l'éolien (cf **Pertinence des indicateurs, méthodologie**)
Source : Observatoire régional de l'énergie en Occitania (Oréo)

2 Les EnR locales couvrent 22 % de la consommation régionale en 2018

Évolution de la production d'EnR (en TWh), de la consommation finale d'énergie (en TWh) et du rapport entre les deux (en %) en Occitanie



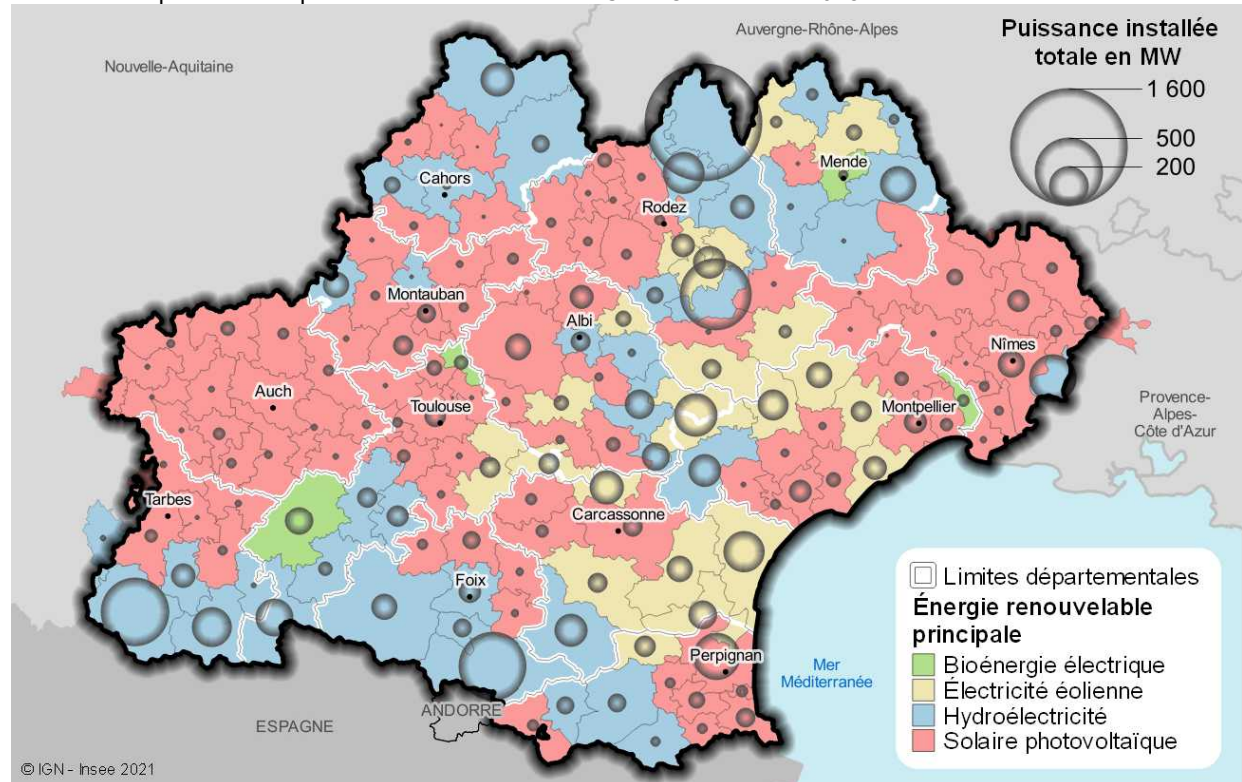
* Production normalisée pour l'hydraulique et l'éolien (cf **Pertinence des indicateurs, méthodologie**)

** Consommation d'énergie finale corrigée des variations climatiques

Source : Observatoire régional de l'énergie en Occitanie (Oréo)

3 Des EnR spécifiques pour chaque territoire

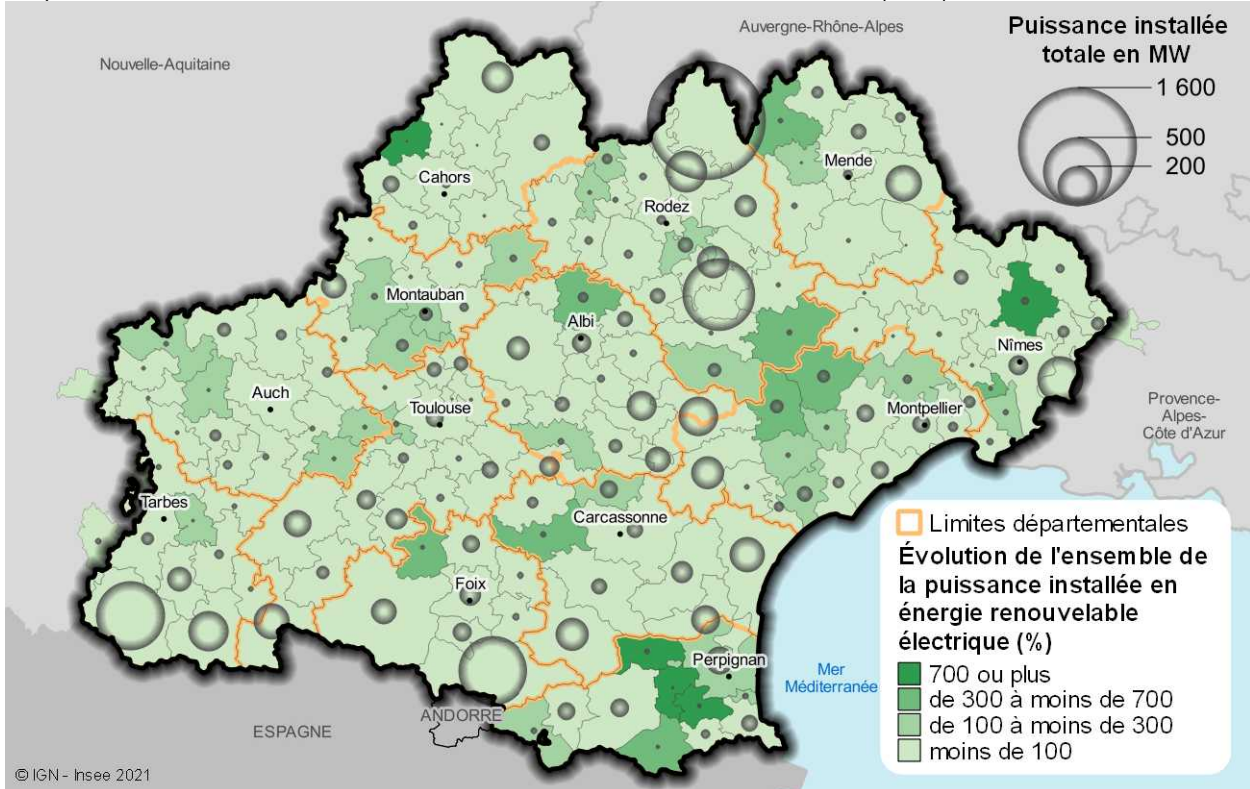
Énergie renouvelable principale et puissance installée totale en énergie renouvelable en mégawatt (MW) par établissement public de coopération intercommunale EPCI en Occitanie en 2018



Source : Observatoire régional de l'énergie en Occitanie (Oréo)

4 Les énergies renouvelables en forte progression dans des intercommunalités peu dotées en 2013

Puissance installée totale en énergie renouvelable électrique en mégawatt (MW) par établissement public de coopération intercommunale d'Occitanie en 2013, et évolution entre 2013 et 2018 (en %)



Source : Observatoire régional de l'énergie en Occitanie (Oréo)

5 En Occitanie, l'hydraulique est la première EnR

Puissances installées par EnR électriques en mégawatt (MW) en Occitanie en 2018

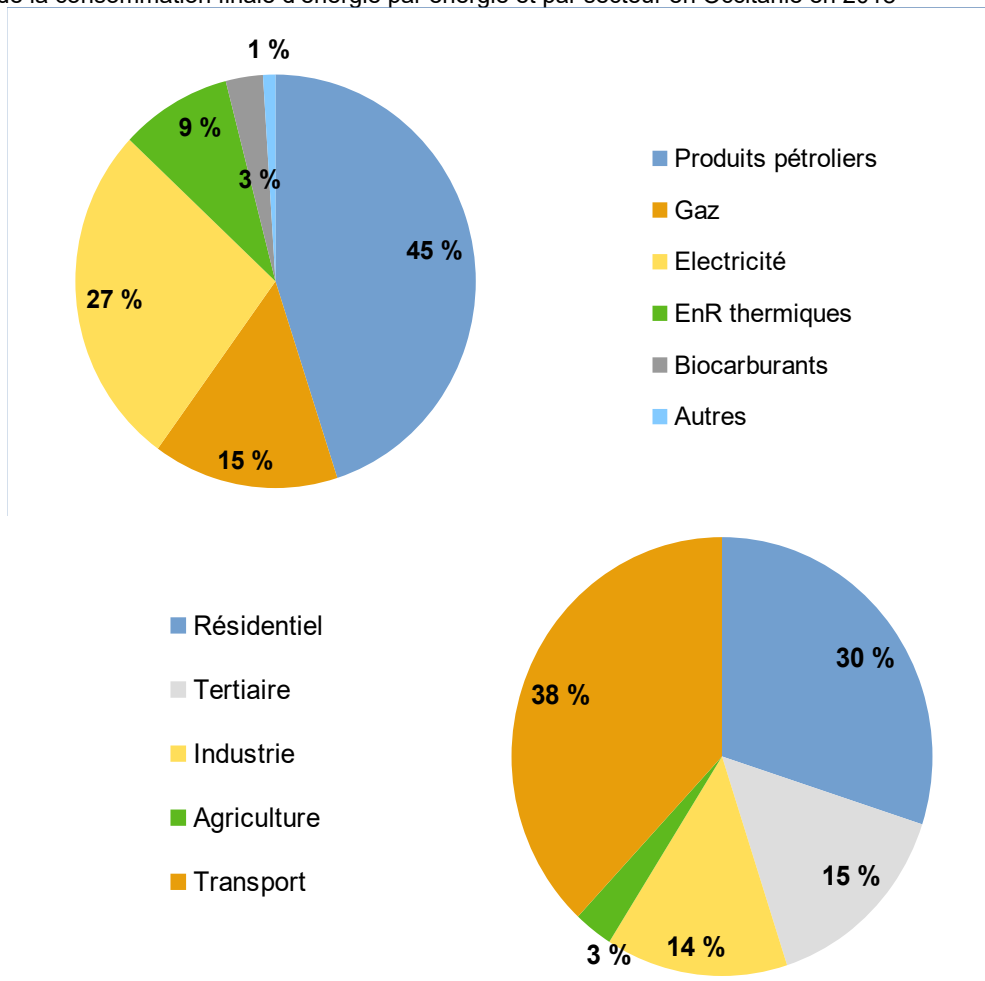
	Bioénergies électriques	Éolienne	Hydraulique	Solaire photovoltaïque
Aveyron	1,5	270,1	2 366,3	153,2
Hautes-Pyrénées	1,8	0,0	790,3	29,4
Ariège	4,8	0,0	707,9	50,7
Haute-Garonne	61,9	46,3	312,7	168,4
Tarn	5,6	236,3	240,0	163,2
Gard	13,5	11,5	212,8	268,0
Lozère	7,7	34,1	176,6	18,0
Lot	2,1	0,0	161,1	54,7
Aude	2,2	432,3	132,9	154,4
Hérault	45,0	256,0	127,1	275,2
Tarn-et-Garonne	8,0	0,0	85,7	113,4
Pyrénées-Orientales	19,3	162,1	82,9	245,8
Gers	2,4	0,0	4,1	119,2
Occitanie	175,9	1 448,8	5 400,4	1 813,6

Source : observatoire régional de l'énergie en Occitanie (Oréo) – PictOstat

Consommation énergétique

6 Une consommation énergétique encore dominée par les produits pétroliers et fortement orientée vers les transports et le secteur résidentiel

Répartition de la consommation finale d'énergie par énergie et par secteur en Occitanie en 2018



Source : observatoire régional de l'énergie en Occitanie (Oréo)

7 L'électricité chauffe 46 % des logements occitans, mais le recours au fioul et au bois reste important dans les territoires les moins urbanisés

Part des modes de chauffage des logements en Occitanie en 2017 (en %)

	Électricité	Gaz	Réseau urbain	Fioul	Autres (bois notamment)
Pyrénées-Orientales	57,2	19,3	0,7	9,0	13,8
Hérault	56,3	28,0	1,4	6,2	8,1
Aude	53,1	18,5	0,8	10,5	17,1
Gard	46,5	25,9	1,6	12,5	13,5
Haute-Garonne	45,4	37,3	2,6	6,3	8,4
Tarn-et-Garonne	44,1	18,0	0,2	18,3	19,4
Gers	37,5	14,2	0,1	21,9	26,3
Tarn	36,6	22,6	0,7	21,0	19,1
Hautes-Pyrénées	30,5	36,4	0,3	10,6	22,2
Aveyron	29,9	22,7	0,7	25,1	21,6
Ariège	29,6	24,0	0,3	16,2	29,9
Lot	29,5	10,9	0,8	30,1	28,7
Lozère	23,8	0,0	1,7	38,1	36,4
Occitanie	45,7	26,4	1,4	12,0	14,5

Sources : Insee, recensement de la population, traitement de l'observatoire régional de l'énergie en Occitanie (Oréo)

Pertinence des indicateurs, méthodologie

Parmi les **énergies renouvelables** (EnR), on distingue :

- d'une part les énergies renouvelables dites électriques utilisées pour produire de l'électricité (les énergies hydraulique, éolienne, marémotrice, le solaire photovoltaïque et la géothermie à haute température) ;
- et d'autre part les énergies renouvelables dites thermiques (EnRt) utilisées pour produire de la chaleur (notamment le solaire thermique, les pompes à chaleur, la géothermie valorisée sous forme de chaleur, le bois-énergie) ;

Certaines énergies sont utilisées pour produire simultanément de l'électricité et de la chaleur (les déchets urbains renouvelables incinérés, les résidus agricoles et agroalimentaires incinérés, le biogaz et les biocarburants).

Les productions d'électricité hydraulique et éolienne sont **normalisées** afin d'atténuer l'effet des variations aléatoires d'origine climatique. Ainsi, la production hydraulique renouvelable normalisée de l'année N est obtenue en multipliant les capacités du parc de l'année N par la moyenne sur les quinze dernières années.

La **consommation d'énergie finale** est la consommation d'énergie à toutes fins autres que la transformation, le transport, la distribution et le stockage d'énergie.

La **puissance installée en énergie renouvelable électrique** est mesurée en mégawatts (MW), le Watt représentant la quantité d'énergie qui peut être fournie en une seconde. Tandis que pour mesurer la **consommation d'énergie** on utilise le Watt-heure (ou ses multiples : mégawatt-heure MWh, térawatt-heure TWh), qui correspond à l'énergie effectivement consommée pendant un temps donné.

Pour en savoir plus

Site de l'observatoire régional de l'énergie en Occitanie (Oréo) :

<https://www.arec-occitanie.fr/observatoire-energie.html>

Les chiffres clés de l'énergie en Occitanie, Oréo

Site de la Dreal Occitanie : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>

Site de la Région Occitanie consacrée à la démarche « Région à énergie positive » (Répos) :

<https://www.laregion.fr/-energie-positive->

« **Indicateurs territoriaux du développement durable** », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique).

Tableau de bord du développement durable – édition 2021

Objectif 8 – Travail décent et croissance durable

Promouvoir une croissance économique respectueuse de la planète permettant d'assurer un emploi et des conditions de vie socialement acceptables

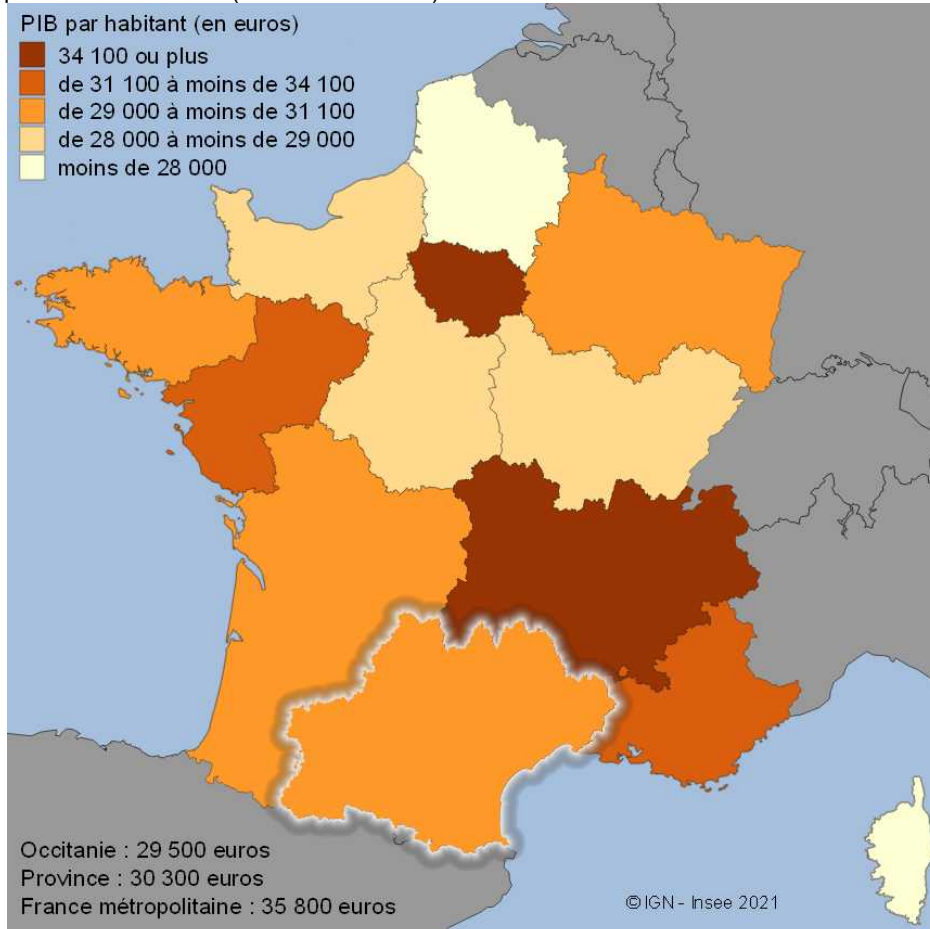
Pourquoi cet objectif ?

Une croissance économique peut être créatrice d'emplois et participer à l'augmentation du niveau de vie de la population, mais elle ne peut être le seul critère et connaît les limites que lui imposent les ressources offertes par un monde fini. Les jeunes et les seniors sont les plus vulnérables dans un marché du travail où les contrats de travail stables baissent au profit des emplois précaires, et où le nombre de micro-entreprises explose parmi les indépendants. Les stratégies mises en place pour favoriser l'accès à un emploi durable et socialement satisfaisant se heurtent aujourd'hui aux conséquences économiques et sociales de la crise liée à l'épidémie de la Covid-19.

Croissance économique

1 Un niveau de richesse produite par habitant qui place l'Occitanie dans la moyenne des régions de province

PIB régionaux par habitant en 2018 (en euros courants)

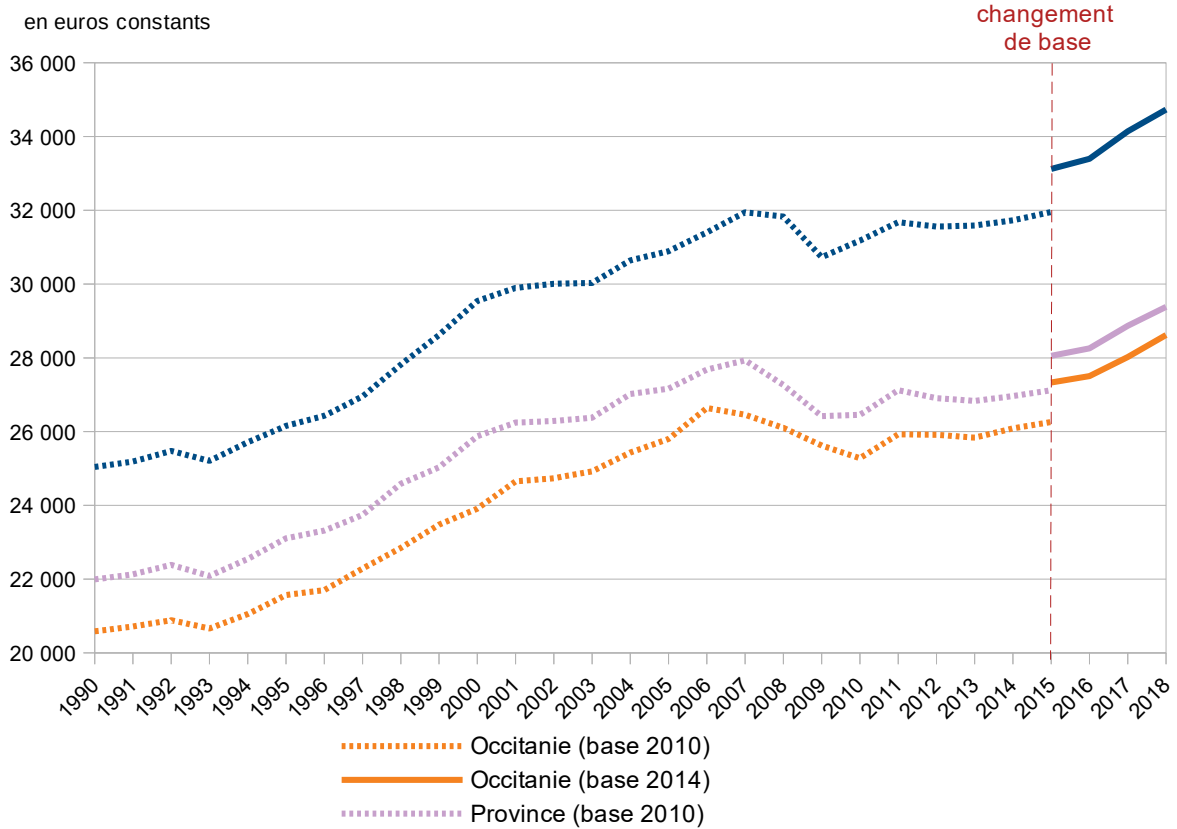


Province : France métropolitaine hors région Île-de-France

Source : Insee, comptes régionaux base 2014 (PIB semi-définitif 2018), estimations de population

2 Une richesse produite par habitant en Occitanie en progression en 2018

Évolution du PIB par habitant en volume entre 1990 et 2015, et entre 2015 et 2018

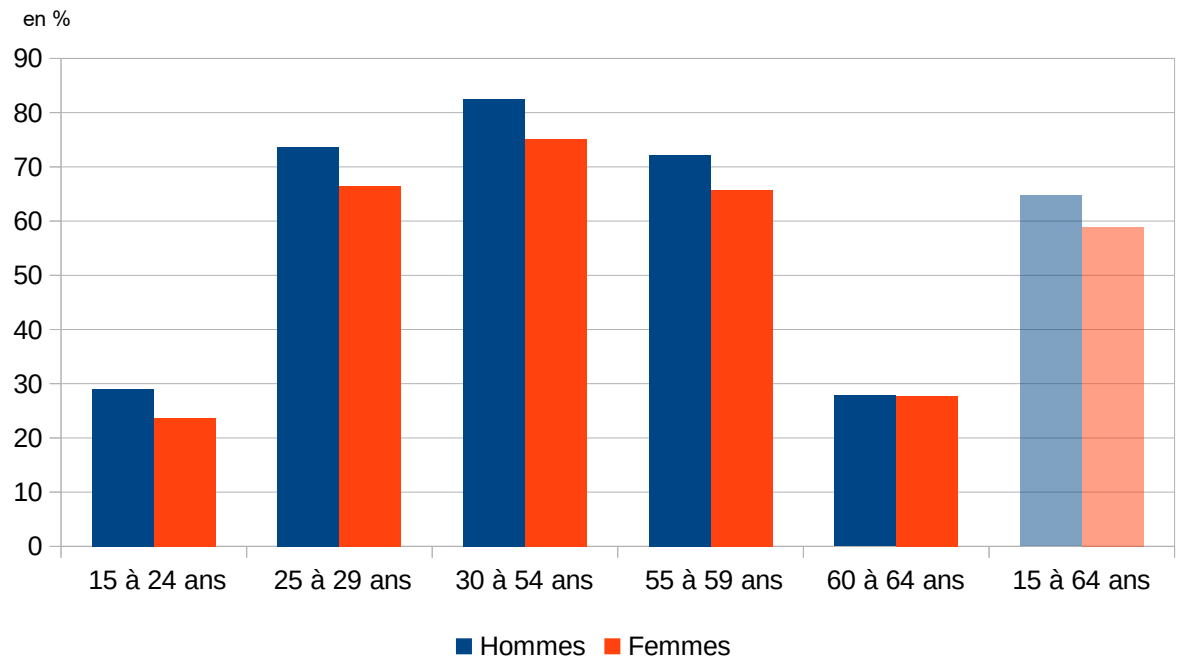


Source : Insee, comptes régionaux base 2010, comptes régionaux base 2014 (PIB en euros constants, semi-définitif pour 2017 et 2018), estimations de population

Taux d'emploi

3 Le taux d'emploi diminue fortement à compter de 60 ans

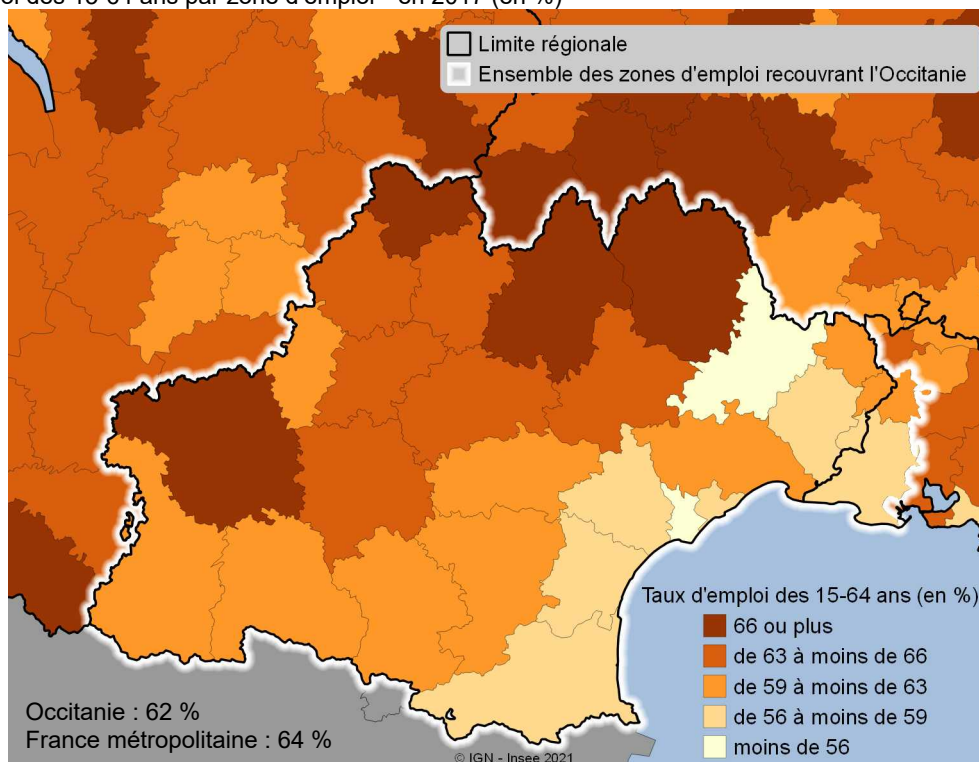
Taux d'emploi des 15-64 ans par sexe en Occitanie en 2017 (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2017

4 Un taux d'emploi contrasté en Occitanie et faible sur le littoral

Taux d'emploi des 15-64 ans par zone d'emploi⁽¹⁾ en 2017 (en %)

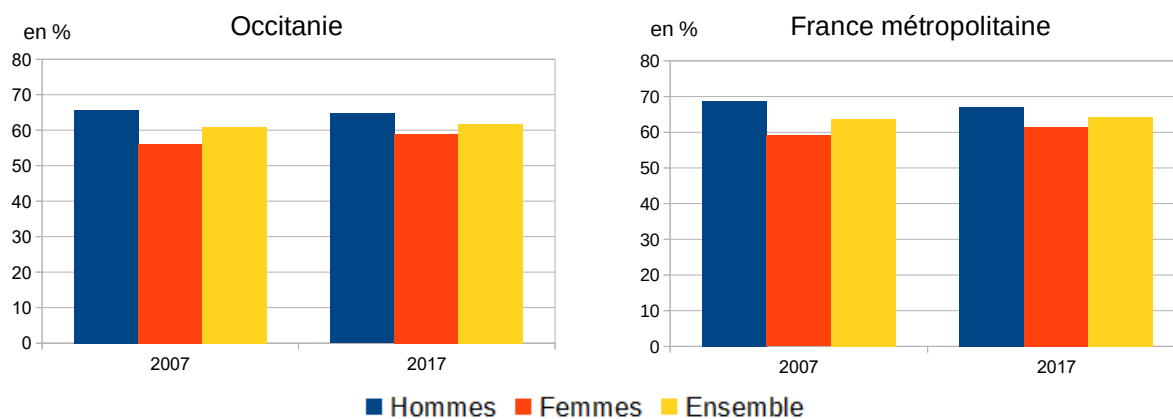


(1) : zonage en zones d'emploi 2020 (cf *Pertinence des indicateurs, méthodologie*)

Source : Insee, recensement de la population 2017

5 Entre 2007 et 2017, le taux d'emploi des femmes en Occitanie se rapproche du taux de France métropolitaine

Taux d'emploi des 15-64 ans par sexe en 2007 et 2017 (en %)



Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2017

Insertion professionnelle

6 La part des contrats à durée indéterminée en légère baisse entre 2012 et 2017, dans la région comme en France métropolitaine

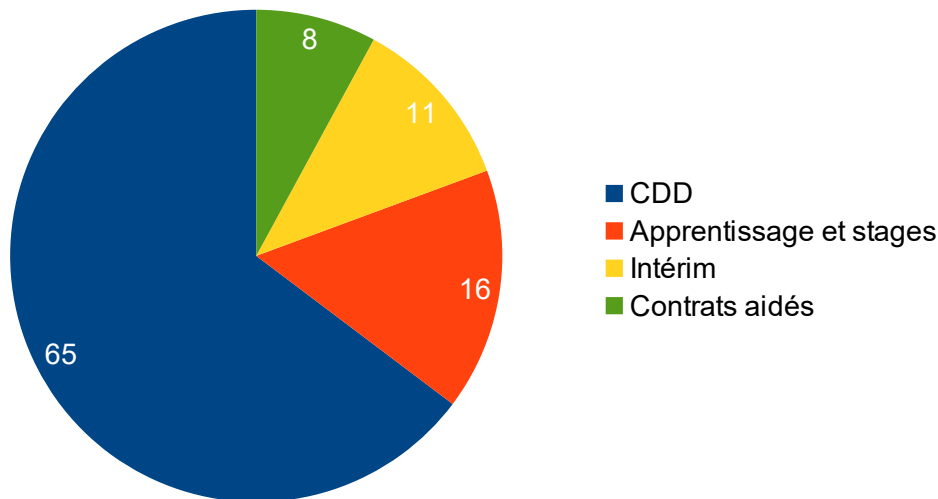
Conditions d'emploi des 15-64 ans (en %)

		Emplois précaires	CDI à temps complet ou partiel	Non salariés	Ensemble
Occitanie	2017	13,7	69,9	16,4	100
	2012	13,1	70,4	16,5	100
France métropolitaine	2017	13,4	74,0	12,6	100
	2012	13,0	74,6	12,4	100

Source : Insee, recensements de la population 2012 et 2017, lieu de résidence

7 Le contrat à durée déterminée représente la majorité des emplois précaires

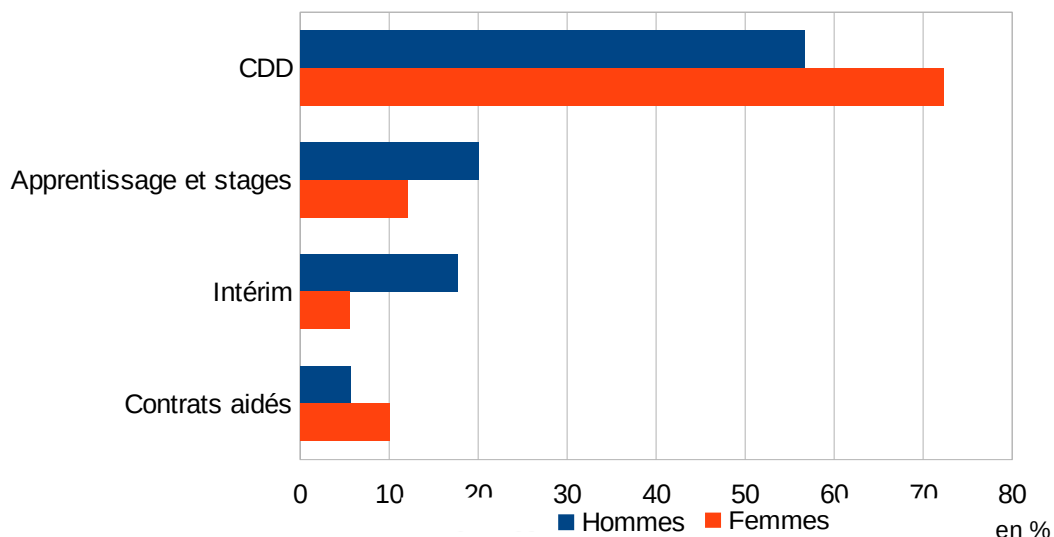
Répartition des emplois précaires des 15-64 ans en Occitanie en 2017 (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2017, lieu de résidence

8 Les hommes sont plus souvent en apprentissage ou en intérim que les femmes

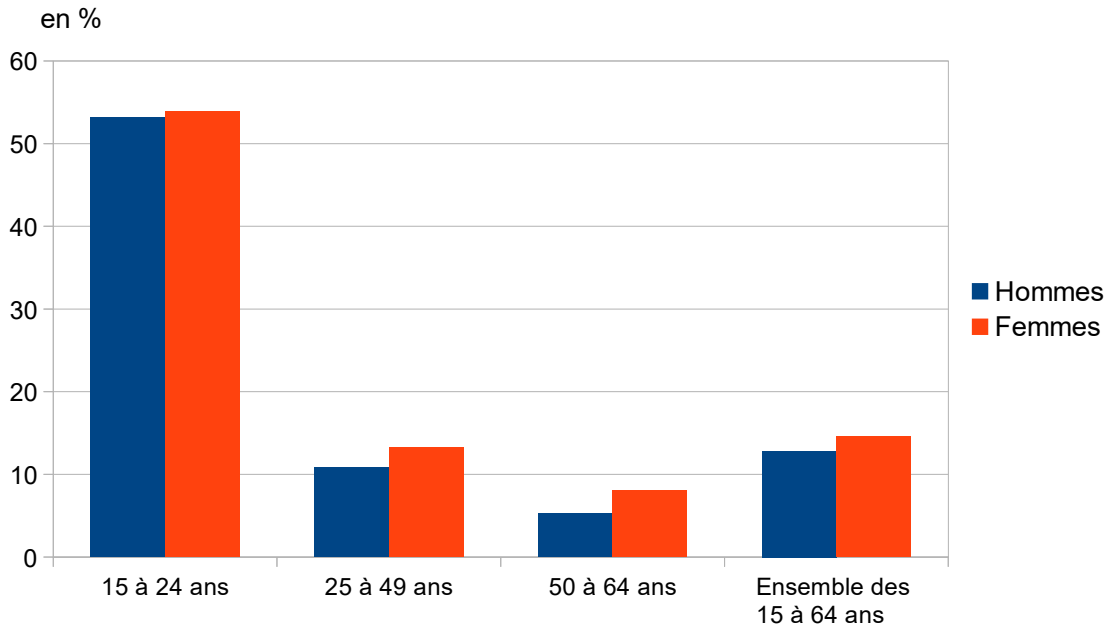
Répartition des emplois précaires des 15-64 ans selon le sexe en Occitanie en 2017 (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2017, lieu de résidence

9 Les jeunes occupent plus souvent des emplois précaires

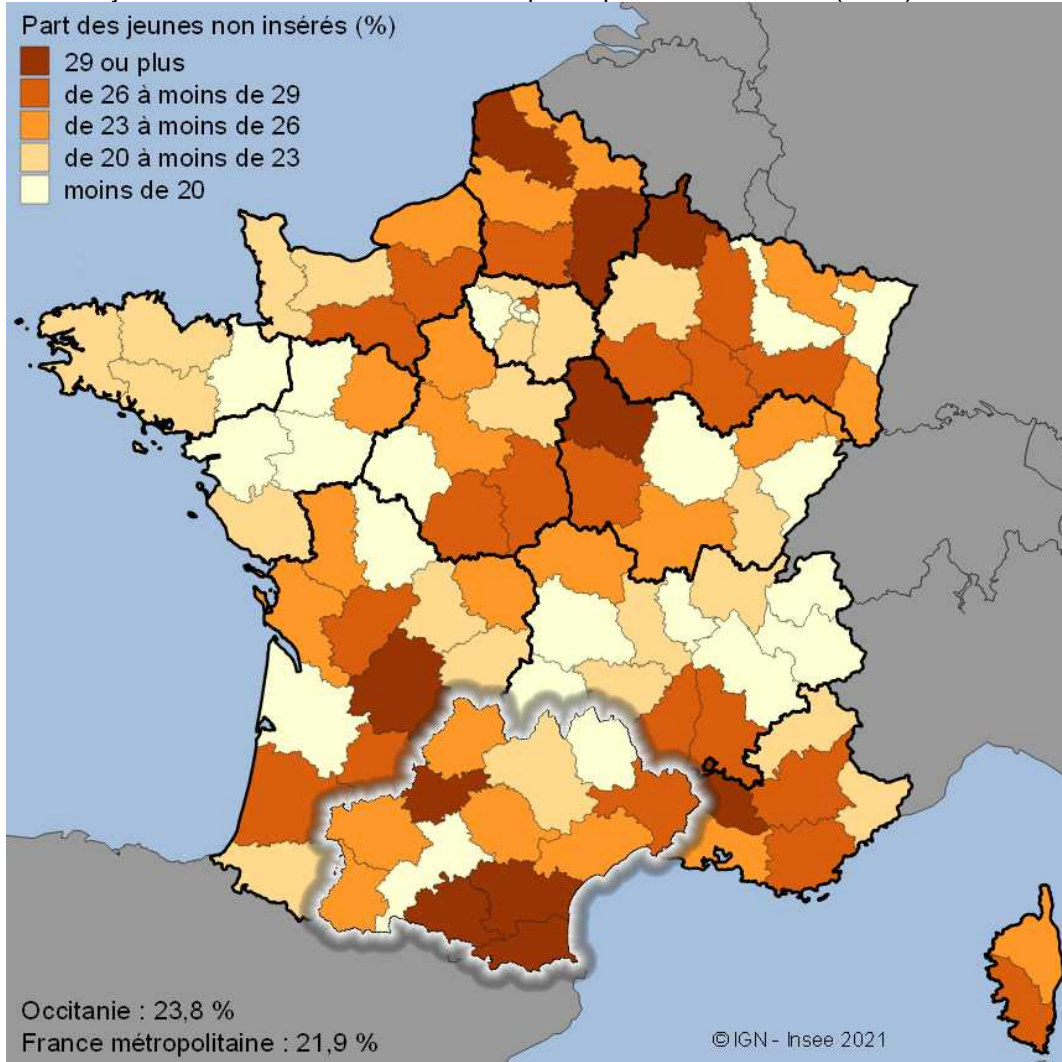
Part des emplois précaires dans l'emploi total par âge et par sexe en Occitanie en 2017 (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2017, lieu de résidence

10 Beaucoup de jeunes non insérés dans quatre départements d'Occitanie

Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés par département en 2017 (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2017, lieu de résidence

Pertinence des indicateurs, méthodologie

Le produit intérieur brut (PIB) est un des agrégats majeurs de la comptabilité nationale. Il mesure la richesse créée une année donnée en calculant la valeur de la production totale de biens et services produits par les unités productrices résidentes, moins les consommations intermédiaires pour les produire, et plus les taxes nettes sur les produits et les importations. **Le PIB par habitant** est le rapport en euros courants entre le PIB et la population moyenne. Pour les comparaisons temporelles, il est mesuré à prix constant, c'est-à-dire corrigé des effets de l'inflation (PIB par habitant en volume).

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est le rapport entre le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus de la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple). Le taux d'emploi révèle, à la fois, la capacité des structures productives à mobiliser la main-d'œuvre potentielle et la capacité de l'économie à favoriser l'inclusion sociale des personnes par l'emploi.

Les emplois précaires regroupent les statuts d'emplois qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée (CDI). Il s'agit de l'intérim, des contrats à durée déterminée (CDD), de l'apprentissage, des stages et des contrats aidés. Ces deux dernières catégories sont encadrées par des dispositifs qui incitent à atteindre des objectifs spécifiques de formation et d'insertion.

La part des jeunes non insérés est le rapport entre les jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, ni élèves, ni stagiaires, et l'ensemble de la population des 18 à 25 ans, au lieu de résidence. Les jeunes non scolarisés et non insérés dans la vie active sont potentiellement menacés par la pauvreté, l'isolement et l'exclusion sociale.

Les **zones d'emploi** constituent l'outil le plus pertinent pour étudier le fonctionnement local du marché du travail. En 2020, ce découpage a fait l'objet d'une révision afin de tenir compte notamment de l'évolution des déplacements domicile-travail au cours de ces dix dernières années.

Pour en savoir plus

« Inactivité et chômage des jeunes : un éloignement de l'emploi à plusieurs facettes », Insee Analyses Occitanie n°99, décembre 2020

« En Occitanie, 27 nouvelles zones d'emploi très diversifiées », Insee Analyses Occitanie n° 96, septembre 2020

« **Indicateurs territoriaux du développement durable** », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique).

Tableau de bord du développement durable – édition 2021

Objectif 9 – Infrastructures résilientes et innovation

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Pourquoi cet objectif ?

Le neuvième objectif de développement durable (ODD) promeut l'essor résilient et durable des infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation. Ces secteurs doivent en effet être un moteur pour le recul de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie, tout en ayant un impact mineur sur l'environnement. Cet objectif appelle à favoriser un appui financier, technologique et technique des industries en encourageant l'innovation et la recherche scientifique.

Les infrastructures telles que les réseaux de télécommunication, les systèmes de transport, les installations de traitement de l'eau et des déchets, les hôpitaux ou les écoles sont clés pour répondre à ce défi en garantissant un développement économique et social efficace.

Le Comité stratégique de filière éco-industrie du Conseil national de l'industrie regroupe les filières stratégiques de l'économie verte, des domaines liés à la transition énergétique à ceux de la gestion des ressources et de la protection de l'environnement. Il propose la coconstruction de projets innovants entre l'État et les industries.

Les immatriculations de voitures à faibles émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et le transport routier

1 En 2019, les voitures à faibles émissions représentent 70 % des immatriculations en Occitania

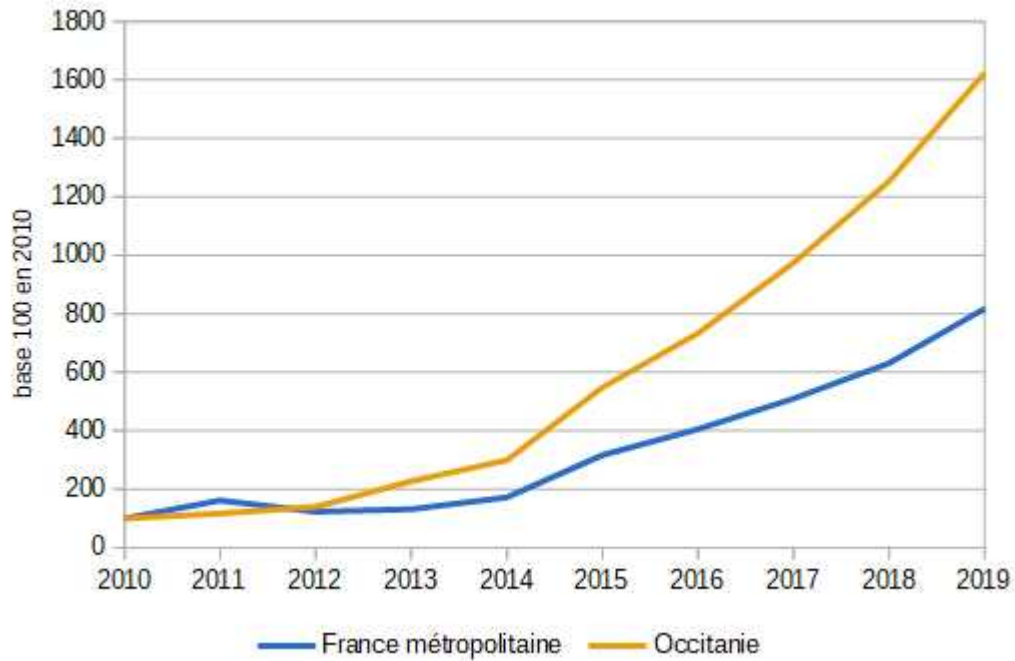
Immatriculations des voitures neuves à faibles émissions en 2010 et 2019

	Part des immatriculations de voitures neuves émettant moins de 120 g/km de CO ₂ (%)		Immatriculations de voitures hybrides rechargeables ou électriques		
	2010	2019	Nombre en 2010	Nombre en 2019	Écart 2019-2010 (en nombre)
Occitania	49,0	70,2	310	5 034	4 724
Ariège	49,3	72,1	15	92	77
Aude	50,8	73,0	9	296	287
Aveyron	48,2	69,6	10	145	135
Gard	48,9	70,4	12	613	601
Haute-Garonne	48,3	69,9	142	1 658	1 516
Gers	50,5	72,1	22	153	131
Hérault	49,9	68,2	19	937	918
Lot	48,3	75,2	15	118	103
Lozère	48,8	70,0	2	29	27
Hautes-Pyrénées	48,2	68,3	3	147	144
Pyrénées-Orientales	48,5	69,7	5	356	351
Tarn	47,9	72,5	40	293	253
Tarn-et-Garonne	50,2	72,0	16	197	181
France métropolitaine	45,5	69,3	7 342	60 051	52 709

Source : SDES, répertoire statistique des véhicules routiers

2 Une progression plus marquée en Occitanie qu'en France des immatriculations de voitures hybrides rechargeables ou électriques

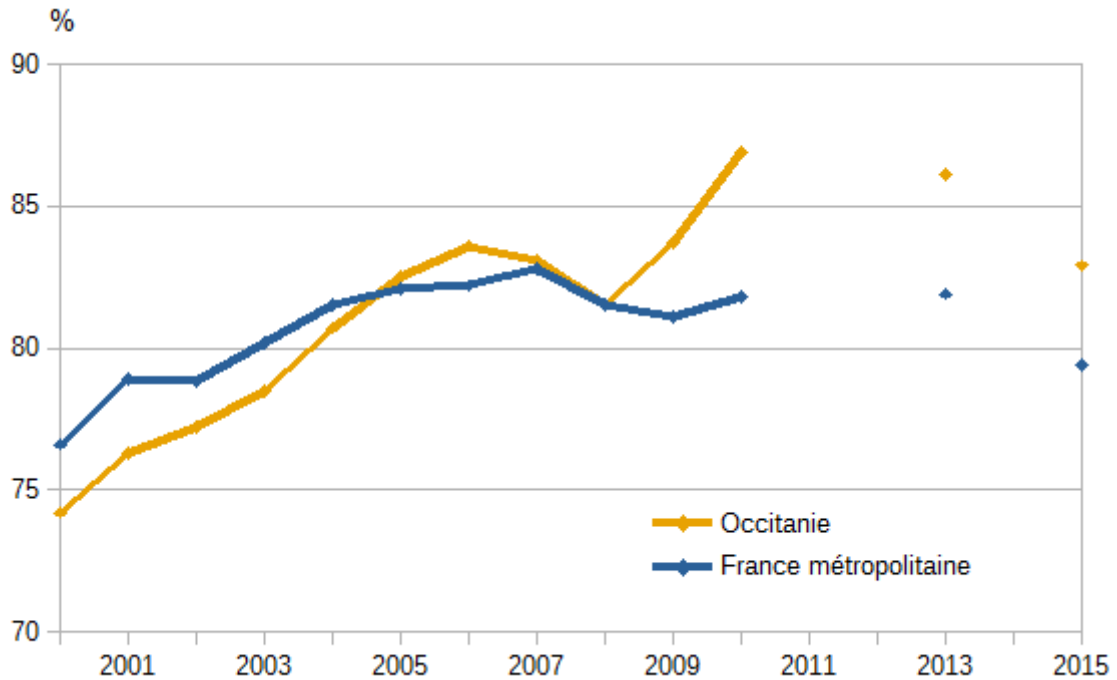
Évolution du nombre de voitures hybrides ou électriques en Occitanie (base 100 en 2010)



Source : SDES, répertoire statistique des véhicules routiers

3 Après une forte hausse, la part du transport routier de marchandises recule en Occitanie en 2013 et 2015

Évolution de la part du transport routier dans le transport terrestre interrégional de marchandises entre 2000 et 2015



note : données 2011, 2012 et 2014 non disponibles

Source : SDES

L'effort de recherche et développement (R&D)

4 La recherche publique pèse davantage en Occitanie qu'en France métropolitaine

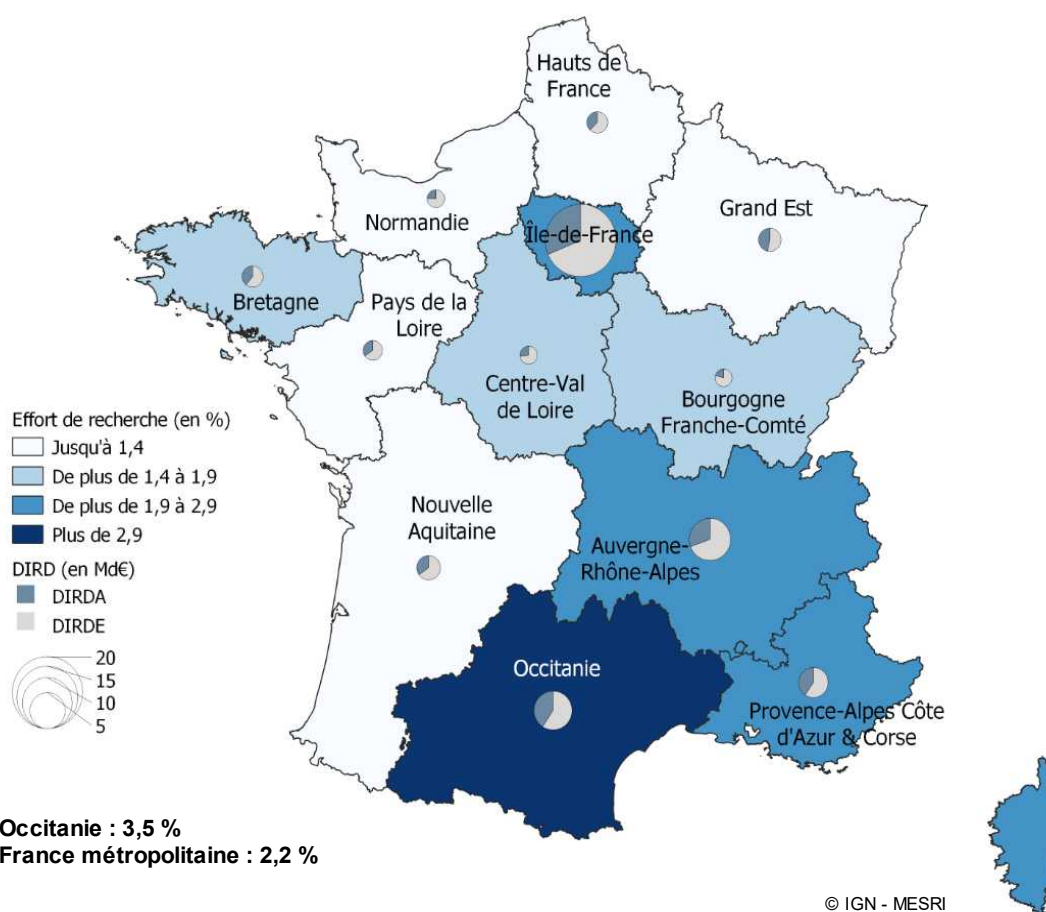
Dépenses de R&D des entreprises et des administrations en 2017

	Dépenses intérieures de R&D (millions d'euros)		
	Administrations	Entreprises	Ensemble
Occitanie	2 384	3 460	5 844
Part (%)	41	59	100
France métropolitaine	16 895	33 013	49 907
Part (%)	34	66	100

Source : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

5 L'Occitanie, première région française pour la part du PIB consacrée à la R&D

Dépenses intérieures de R&D par région en 2017, en valeur et en pourcentage du PIB régional (effort de recherche)



DIRD : dépenses intérieures de recherche et développement

DIRDA : dépenses intérieures de recherche et développement des administrations

DIRDE : dépenses intérieures de recherche et développement des entreprises

La Corse est regroupée avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour des raisons de secret statistique.

Champ : ensemble des entreprises et des administrations localisées en France

Sources : Insee, comptes régionaux, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

6 En Occitanie, un effort de recherche, stable au cours des années 2000, supérieur à la moyenne française

Effort de recherche des entreprises et administrations en Occitanie et en France en 2007 et de 2012 à 2017 (en % du PIB)

	2007	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Entreprises							
Occitanie	2,1	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	2,1
France	1,3	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4
Administrations							
Occitanie	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4
France	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8

Source : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Pertinence des indicateurs, méthodologie

Les **voitures particulières à faibles émissions de CO₂** comportent les voitures émettant moins de 120 g/km de CO₂ et les voitures hybrides rechargeables ou électriques. Elles font partie des classes A ou B de l'étiquetage « énergie/CO₂ » apposé depuis 2006 sur tout véhicule particulier neuf exposé dans les lieux de vente en France. Cet étiquetage informe sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂ des voitures particulières neuves.

Parmi les **véhicules hybrides**, on distingue les rechargeables, que l'on peut recharger sur une prise électrique standard ou une borne de recharge, et les non-rechargeables, dont la batterie se recharge à l'aide de l'énergie du moteur thermique (essence ou gazole) quand le véhicule roule. Seuls les rechargeables font partie (avec les électriques) des véhicules à faibles émissions et bénéficient du bonus écologique, dispositif renforcé fin 2020 dans le cadre du plan de relance.

L'indicateur sur le **transport routier de marchandises** retenu ici est la part du transport par la route dans le transport terrestre interrégional (ensemble des modes routier, ferroviaire et fluvial). Les flux de transport comptabilisés dans l'indicateur correspondent aux flux interrégionaux générés par les régions, *i.e.* les seuls flux dont l'origine ou la destination sont deux régions différentes. Sont exclus donc, pour une région donnée, le transport intra-régional, les flux en provenance de l'étranger ou en partance pour l'étranger, et les flux nationaux et internationaux en transit dans cette région. Dans le choix de cet indicateur, il a été considéré que peu de report modal était possible pour les transports à courte distance réalisés à l'intérieur d'une même région.

Pour en savoir plus

« R&D : l'Occitanie, au premier rang des régions françaises et bien placée au niveau européen », **Insee Analyses Occitanie n° 104**, février 2021

« **Indicateurs territoriaux du développement durable** », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique).

Tableau de bord du développement durable – édition 2021

Objectif 10 – Réduction des inégalités Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Pourquoi cet objectif ?

Cet objectif cible l'amélioration de l'égalité des chances, en adoptant des lois et en menant des politiques qui garantissent une amélioration durable des conditions de vie de tous.

L'accès à un certain niveau de vie, dans une optique d'épanouissement de tous les êtres humains, constitue un besoin prioritaire à prendre en compte dans le cadre des enjeux du développement durable. La France bénéficie d'un système de redistribution des richesses reconnu afin de lutter contre les inégalités entre les individus. En outre, il existe des mécanismes de solidarité entre les territoires producteurs de richesses (principalement les grandes villes) et les territoires plus en difficultés. Toutefois, la question des inégalités de revenus reste un enjeu clé en Occitanie, comme en France.

L'accès à internet, en tant que composante de la liberté d'expression, est devenu un droit fondamental. En raison du développement des moyens de communication numériques et de la dématérialisation des services publics, les inégalités d'accès à internet constituent un nouveau défi de nos sociétés.

Les disparités de niveau de vie

1 Un niveau de vie élevé en Haute-Garonne et des disparités plus fortes dans les départements les plus urbanisés

Distribution et dispersion des niveaux de vie par département d'Occitanie en 2018

	Niveau de vie (euros annuels)			Disparité des niveaux de vie
	Médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile D9/D1
Lozère	20 420	11 720	33 340	2,8
Aveyron	20 640	11 780	34 230	2,9
Hautes-Pyrénées	20 420	11 460	33 500	2,9
Lot	20 740	11 460	34 840	3,0
Tarn	20 400	11 390	34 370	3,0
Ariège	19 820	10 690	33 090	3,1
Gers	20 820	11 480	35 370	3,1
Tarn-et-Garonne	20 140	11 050	33 750	3,1
Aude	19 240	10 220	33 020	3,2
Pyrénées-Orientales	19 350	10 190	33 910	3,3
Gard	20 020	10 340	35 340	3,4
Haute-Garonne	23 140	11 880	41 380	3,5
Hérault	20 330	10 300	37 080	3,6
Occitanie	20 740	10 890	36 680	3,4
Province*	21 380	11 610	37 280	3,2
France métropolitaine	21 730	11 500	39 480	3,4

Champ : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans-domicile

* Province : ensemble des régions métropolitaines à l'exclusion de la région Île-de-France

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2018

2 Des inégalités de niveau de vie plus importantes dans les plus grandes aires⁽¹⁾, surtout dans leurs communes-centres

Distribution et dispersion des niveaux de vie selon la taille et la catégorie des aires d'attraction des villes en Occitanie en 2018

		Niveau de vie (euros annuels)			Disparité des niveaux de vie
		Médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile D9/D1
Aire de moins de 50 000 habitants	Commune-centre	18 910	10 290	33 270	3,2
	Autre commune en pôle	20 450	11 590	34 070	2,9
	Commune de la couronne	20 620	11 550	33 800	2,9
Aire de 50 000 à moins de 200 000 habitants	Commune-centre	18 690	9 670	34 610	3,6
	Autre commune en pôle	20 050	10 780	34 630	3,2
	Commune de la couronne	20 600	11 590	33 710	2,9
Aire de 200 000 à moins de 700 000 habitants	Commune-centre	17 250	9 010	34 540	3,8
	Autre commune en pôle	23 130	12 430	43 930	3,5
	Commune de la couronne	20 690	11 350	34 880	3,1
Aire de 700 000 habitants ou plus	Commune-centre	20 170	9 720	40 490	4,2
	Autre commune du pôle principal	24 330	12 710	43 380	3,4
	Commune de la couronne	23 200	12 770	39 740	3,1
Commune hors attraction des pôles		19 200	10 320	32 660	3,2
Occitanie		20 740	10 890	36 680	3,4
Province*		21 380	11 610	37 280	3,2
France métropolitaine		21 730	11 500	39 480	3,4

(1) : zonage en aires d'attraction des villes de 2020 (cf. *Pertinence des indicateurs, méthodologie*)

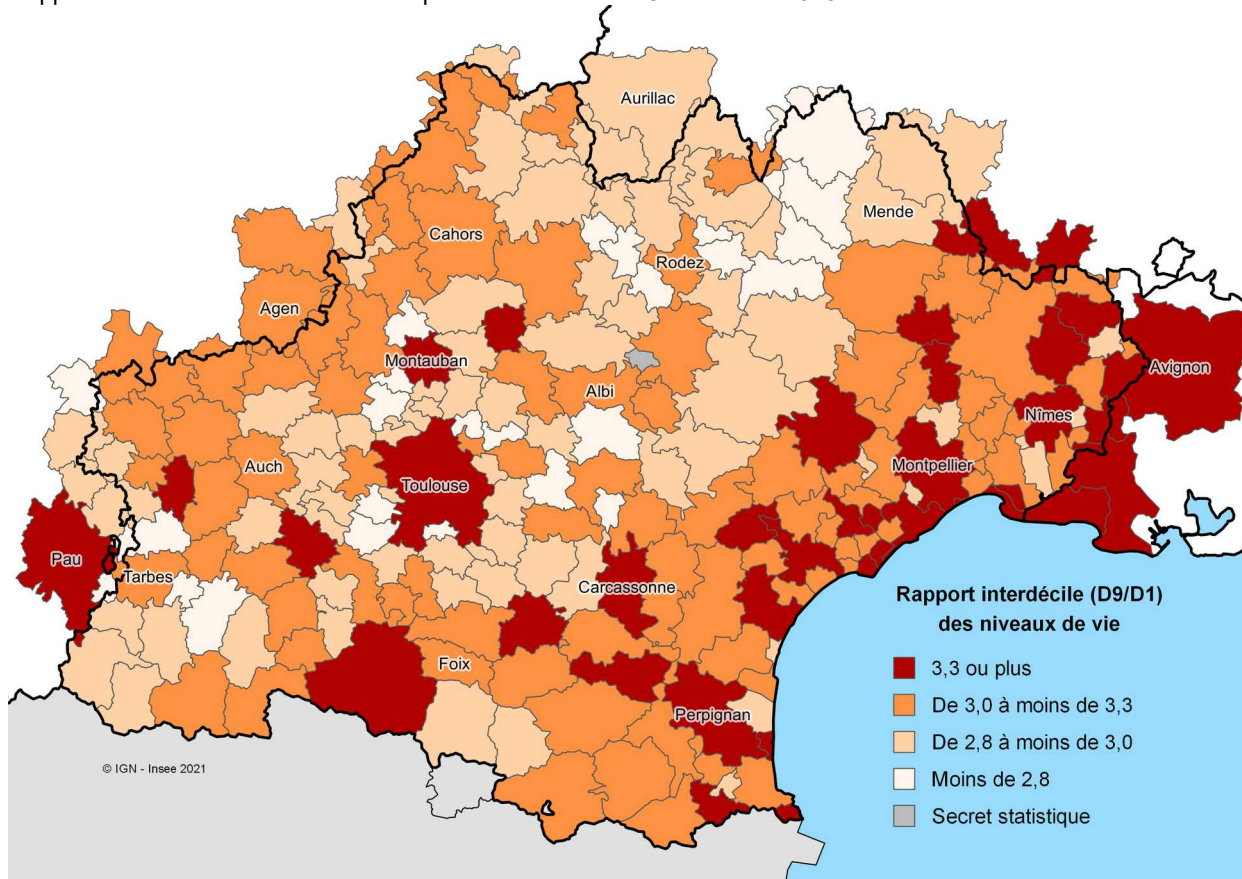
* Province : ensemble des régions métropolitaines à l'exclusion de la région Île-de-France

Champ : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans-domicile

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2018

3 Des inégalités de niveau de vie concentrées sur l'arc méditerranéen, à Toulouse et dans certaines villes moyennes

Rapport interdécile des niveaux de vie par bassin de vie en Occitanie en 2018



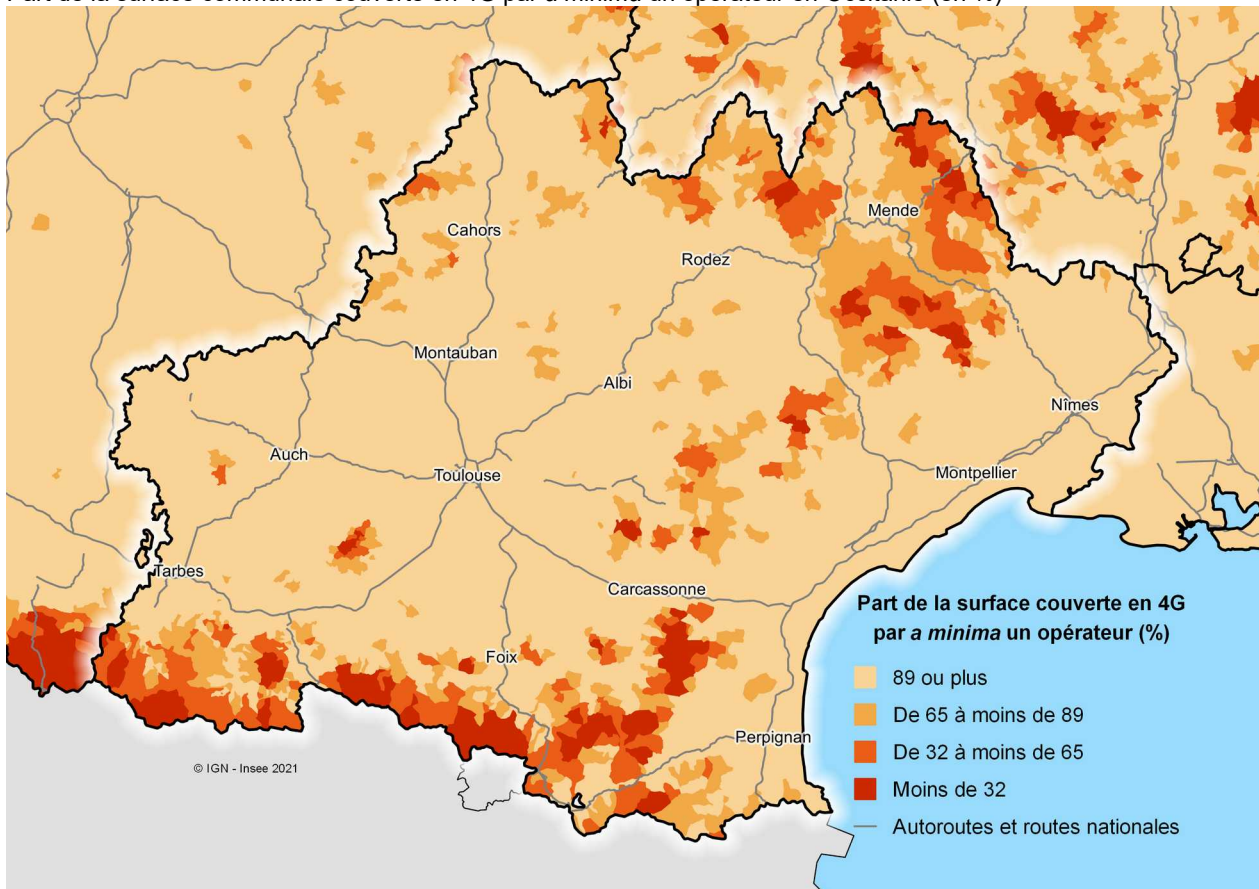
Champ : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans-domicile

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2018

L'accès à internet

4 Une moins bonne couverture 4G dans les zones de montagne et dans l'arrière pays méditerranéen

Part de la surface communale couverte en 4G par *a minima* un opérateur en Occitanie (en %)



Source : Arcep, données du 1^{er} trimestre 2020

Pertinence des indicateurs, méthodologie

Le niveau de vie est défini comme le revenu disponible après redistribution (paiement des impôts et réception des prestations sociales), divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage, ce qui permet des comparaisons indépendamment des différences de composition des ménages. Afin de tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...), on utilise un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les inégalités de niveau de vie sont approchées par des indicateurs de dispersion : les déciles qui partagent la distribution des revenus en dix parties égales (le 1^{er} décile noté D1 est le niveau de vie au-dessous duquel se situent les 10 % de personnes les plus modestes, le 9^e décile noté D9 est le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % les plus aisés). Le rapport interdécile des niveaux de vie (noté D9/D1) met en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.

Le taux de couverture 4G reflète la disponibilité, à l'extérieur des bâtiments, d'accès à l'internet mobile 4G, tel que les opérateurs l'affichent sur leurs cartes de couverture. Ces cartes sont le résultat d'une modélisation informatique, produite par les opérateurs. Celles-ci sont théoriques et prennent en compte de multiples paramètres liés au réseau de l'opérateur. Comme toute simulation informatique théorique, il se peut que, localement, la réalité du terrain ne soit pas conforme à la simulation. De plus, la couverture peut varier selon un certain nombre d'éléments, telles que la typologie du terrain (montagnes, vallées, forêts...), la densité d'habitat de la zone, la sensibilité du terminal ou encore le fait d'être à l'intérieur d'un bâtiment.

Le zonage en aires d'attraction des villes de 2020 se substitue au zonage en aires urbaines de 2010. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Ces aires d'attraction des villes sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire.

Pour en savoir plus

« En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville », *Insee Focus* n° 2011, octobre 2020

« **Indicateurs territoriaux du développement durable** », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique).

Tableau de bord du développement durable – édition 2021

Objectif 11 – Villes et communautés durables

Faire en sorte que les villes et les développements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Pourquoi cet objectif ?

Le dynamisme démographique qui caractérise la région est, comme en France, surtout porté par les grandes aires d'attraction des villes. Il est donc important que des pratiques efficaces de planification et de gestion urbaines soient mises en place pour faire face aux défis posés par l'urbanisation. Il faut en effet que les villes continuent de générer des emplois et de la prospérité, sans grever les sols et les ressources naturelles, en gérant les problématiques de logements, de pollution de l'air et de gestion des déchets.

La gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain sont inscrits dans le plan national Biodiversité 2018 avec un objectif de zéro artificialisation nette. Ces enjeux sont connexes aux problématiques d'offre en logements dans les zones denses ou à densifier, qui sont abordées dans le cadre de la loi logement de 2018 (loi ELAN). Les déplacements domicile-travail sont partie intégrante de l'aménagement du territoire et des politiques de réduction de la pollution de l'air. La loi d'orientation des mobilités vise notamment à privilégier les transports doux et décarbonés. Ces enjeux sont repris à l'échelle de l'Occitania dans le cadre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Introduite par la « loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine » de 2014, la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville vise à réduire les inégalités territoriales.

Artificialisation des sols et densité urbaine

1 L'artificialisation des sols progresse partout en Occitania et plus fortement en Haute-Garonne, dans l'Aude et le Gers

Part de la surface artificialisée dans la surface totale du territoire en 2018, évolution de la surface artificialisée entre 2009 et 2019 (en %) et surface artificialisée par logement supplémentaire (en m²) entre 2012 et 2017 en Occitania

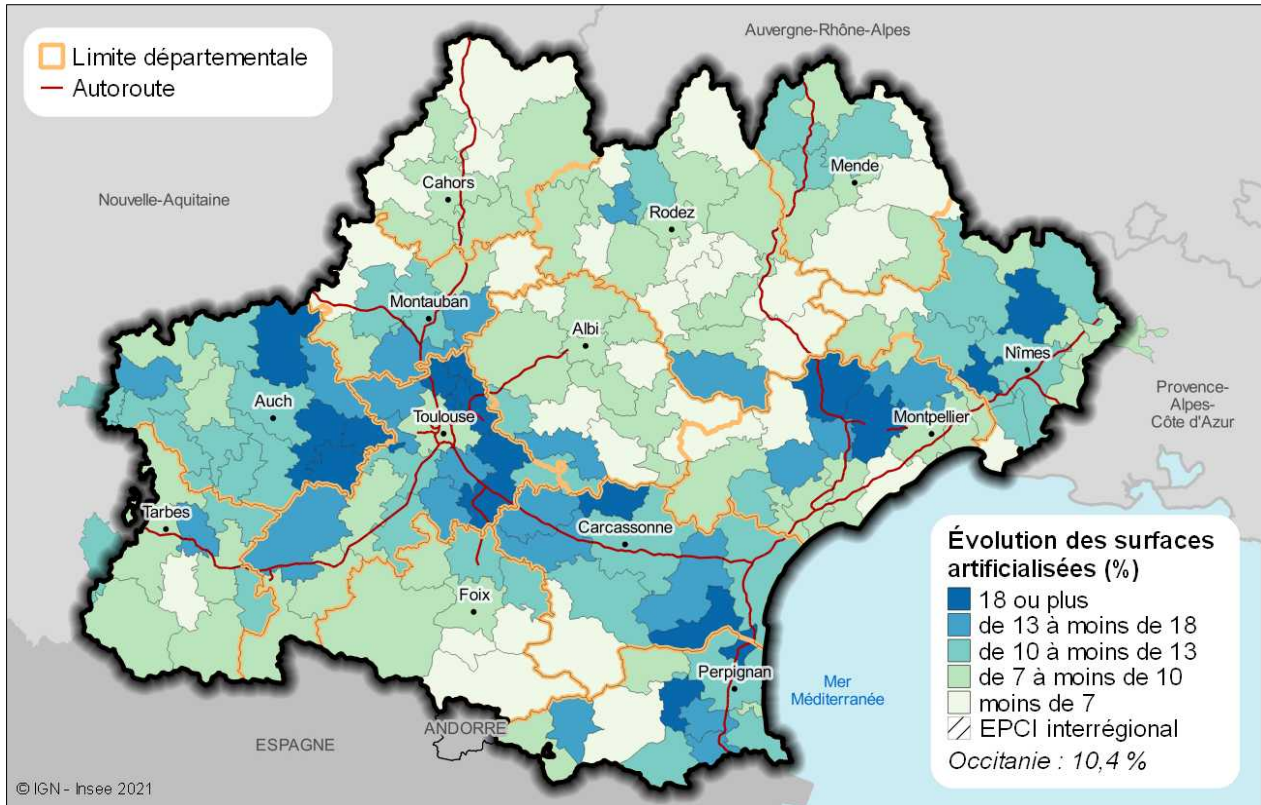
	Part des surfaces artificialisées en 2018 (%)	Évolution des surfaces artificialisées entre 2009 et 2019 (%)	Surface artificialisée par logement supplémentaire entre 2012 et 2017 (m ²)
Occitania	4,6	+ 10,4	486
<i>dont littoral</i>	10,7	+ 6,6	142
Ariège	2,2	+ 8,5	603
Aude	3,2	+ 12,4	420
Aveyron	3,2	+ 6,4	825
Gard	6,0	+ 10,9	545
Haute-Garonne	10,2	+ 12,4	420
<i>dont Toulouse Métropole</i>	48,4	+ 7,9	114
Gers	3,6	+ 14,4	1 947
Hérault	6,9	+ 10,0	229
<i>dont Montpellier Méditerranée Métropole</i>	25,7	+ 8,0	98
Lot	3,1	+ 7,6	890
Lozère	1,5	+ 6,9	764
Hautes-Pyrénées	3,1	+ 8,3	546
Pyrénées-Orientales	5,5	+ 11,8	346
Tarn	5,4	+ 8,6	880
Tarn-et-Garonne	5,7	+ 10,5	1 116

Lecture : en Occitania, chaque logement supplémentaire entre 2012 et 2017 correspond en moyenne à une augmentation de 486 m² de la surface artificialisée.

Sources : Observatoire national de l'artificialisation, DGFIP - fichiers fonciers 2009 à 2019 - calculs DREAL ; Insee, recensements de la population 2012 et 2017

2 Une artificialisation des sols plus marquée en périphérie des villes

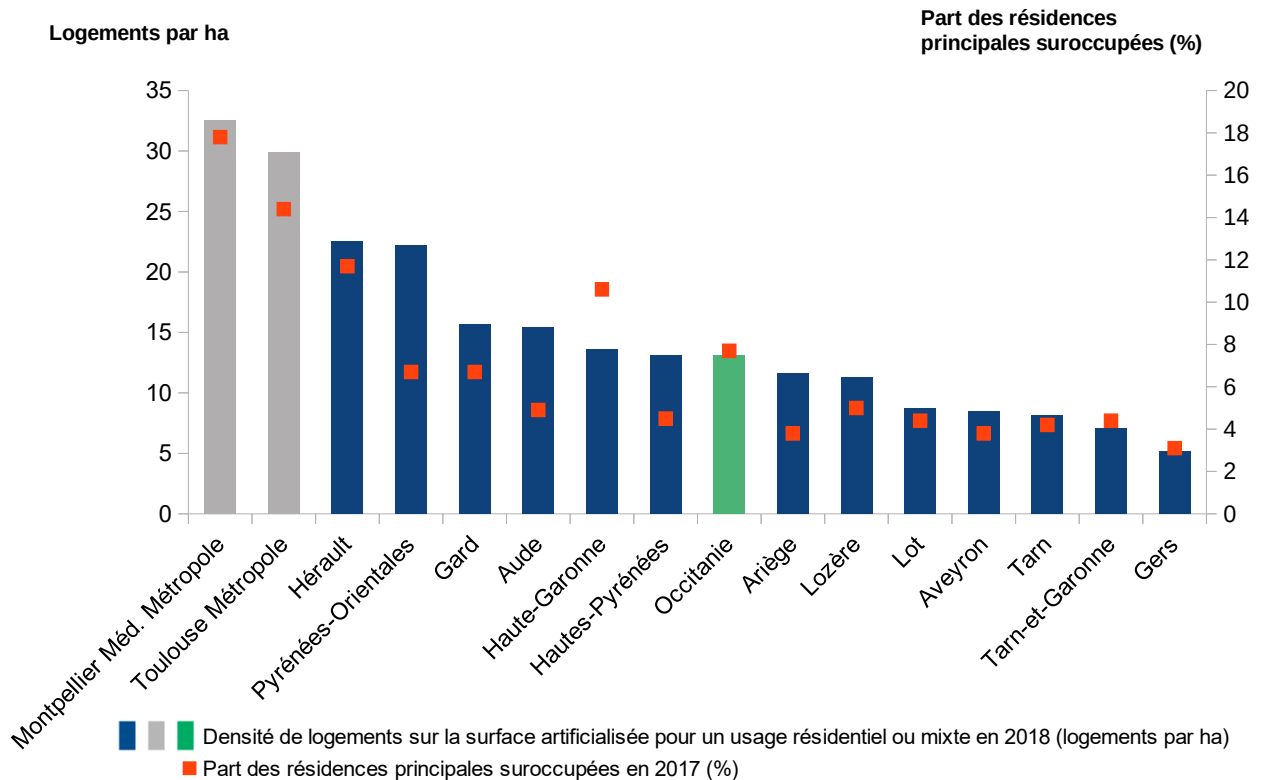
Évolution de la surface artificialisée entre 2009 et 2019 par EPCI d'Occitanie



Source : Observatoire national de l'artificialisation, DGFIP - fichiers fonciers 2009 à 2019 – calculs DREAL

3 Un habitat dense sur le littoral et des résidences principales suroccupées en zone urbaine

Densité de logements (logements/ha) en 2018 et part des résidences principales suroccupées (en %) en 2017 en Occitanie



Sources : DGFIP-DREAL, fichiers fonciers 2018 - Insee, recensement de la population 2017

Quartiers prioritaires de la politique de la ville

4 105 quartiers prioritaires en Occitanie

Nombre d'habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie



Sources : Insee, recensement de la population 2013 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Fichier localisé social et fiscal 2013

7 Des cyclistes au cœur des pôles urbains

Part des actifs utilisant principalement le vélo pour se rendre au travail en 2017 (en %)

Type d'espace ⁽¹⁾	Part des actifs allant au travail à vélo (%)	
	Occitanie	France métropolitaine
Communes-centre	4,9	4,4
Communes de : Toulouse	8,2	///
Montpellier	7,3	///
Nîmes	3,9	///
Perpignan	2,4	///
Autres communes du pôle principal	2,9	2,2
Communes d'un pôle secondaire	3,2	1,6
Communes de la couronne	1,0	1,0
Communes hors attraction des pôles	0,8	1,0
Total	2,4	2,2

(1) zonage en aires d'attraction des villes de 2020 (cf. **Pertinence des indicateurs, méthodologie**)

Champ : personnes âgées de 15 à 74 ans ayant un emploi ou en apprentissage et ayant déclaré des déplacements domicile-travail

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2017

Qualité de l'air

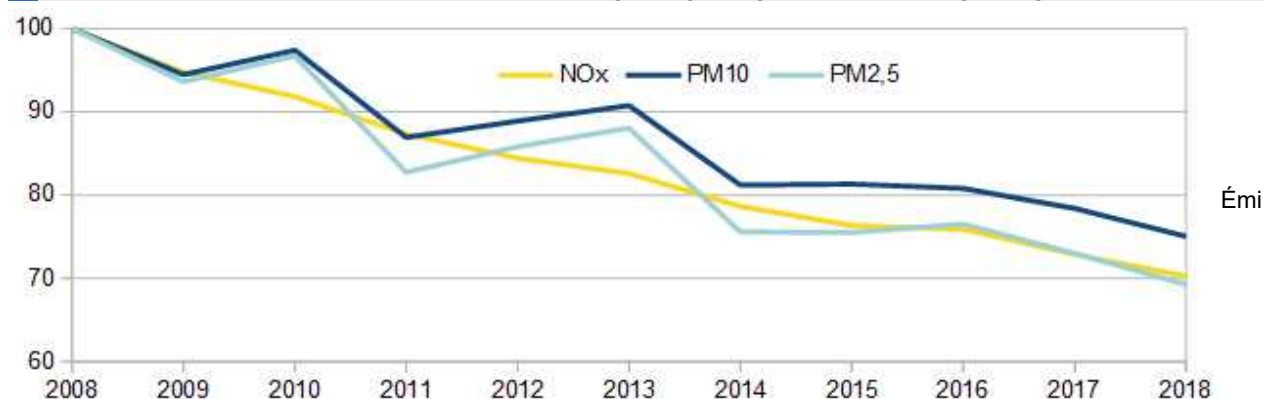
8 Les émissions des principaux polluants atmosphériques représentent près de vingt kilogrammes par habitant

Émissions des principaux polluants atmosphériques en 2018 en Occitanie

	Oxydes d'azote (NOx)		Particules fines (PM10)		Particules fines (PM2,5)	
	Émissions (tonnes)	Émissions par habitant (kg)	Émissions (tonnes)	Émissions par habitant (kg)	Émissions (tonnes)	Émissions par habitant (kg)
Occitanie	74 848	13	22 444	4	14 562	2
Ariège	1 787	12	965	6	726	5
Aude	6 896	18	1 369	4	780	2
Aveyron	4 545	16	1 462	5	1 008	4
Gard	9 537	13	1 706	2	1 190	2
Haute-Garonne	16 831	12	4 795	3	3 213	2
Gers	3 695	19	2 425	13	967	5
Hérault	11 703	10	2 161	2	1 515	1
Lot	2 796	16	1 124	6	804	5
Lozère	1 476	19	310	4	201	3
Hautes-Pyrénées	2 729	12	1 254	5	889	4
Pyrénées-Orientales	4 324	9	1 201	3	940	2
Tarn	4 689	12	2 070	5	1 358	3
Tarn-et-Garonne	3 839	15	1 603	6	971	4

Sources : Atmo Occitanie, inventaire régional spatialisé des émissions V4-2008-2018 ; Insee, recensement de la population 2018

9 Une tendance à la baisse des émissions des principaux polluants atmosphériques



Émissions des principaux polluants atmosphériques entre 2008 et 2018 en Occitanie (base 100 en 2008)

Source : Atmo Occitanie, inventaire régional spatialisé des émissions V4-2008-2018

10 L'émission des principaux polluants atmosphériques à la baisse dans tous les départements

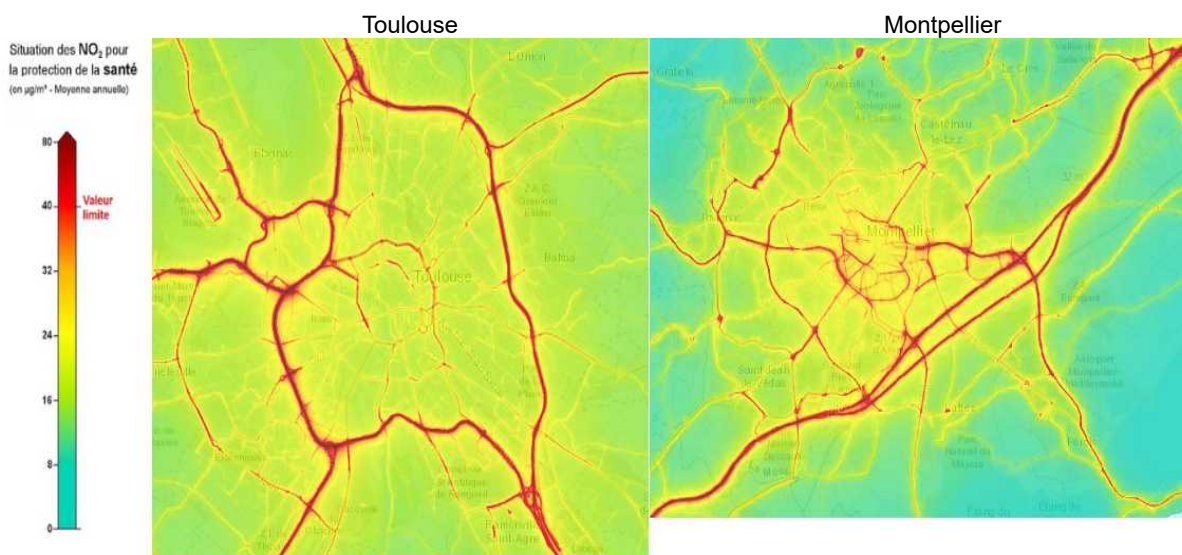
Évolution des émissions entre 2008 et 2018 en Occitanie (en %)

	NOx	PM10	PM2,5
Occitanie	- 29,8	- 25,0	- 30,8
Ariège	- 28,9	- 26,0	- 29,4
Aude	- 33,1	- 27,6	- 37,5
Aveyron	- 26,8	- 22,6	- 29,0
Gard	- 34,9	- 30,9	- 35,2
Haute-Garonne	- 24,7	- 21,1	- 26,5
Gers	- 31,6	- 20,7	- 30,7
Hérault	- 31,7	- 28,7	- 34,2
Lot	- 33,4	- 27,6	- 30,9
Lozère	- 28,0	- 21,2	- 29,7
Hautes-Pyrénées	- 30,0	- 26,7	- 29,6
Pyrénées-Orientales	- 31,9	- 27,9	- 32,0
Tarn	- 23,7	- 24,5	- 30,4
Tarn-et-Garonne	- 27,8	- 24,7	- 29,9

Source : Atmo Occitanie, inventaire régional spatialisé des émissions V4-2008-2018

11 Les zones à proximité des principaux axes routiers exposées au-delà des valeurs limites pour la protection de la santé

Concentration en dioxyde d'azote (NO₂) dans les deux principales agglomérations de la région Occitanie en 2019



Licence : CC-BY-SA

Source : open data Atmo Occitanie <http://data-atmo-occitanie.opendata.arcgis.com/>

Pertinence des indicateurs, méthodologie

L'**artificialisation** se définit communément comme la transformation d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...).

Les surfaces artificialisées chaque année sont mesurées à partir des fichiers fonciers, base de données issue du traitement de la taxe foncière, qui regroupent à un niveau national les données des parcelles, des locaux et des propriétaires. Les données relatives aux parcelles comprennent, pour chacune d'entre elles, la surface artificialisée et non artificialisée. Elles permettent ainsi, par comparaison entre chaque millésime, d'évaluer le changement d'usage des sols, et donc l'artificialisation.

La **densité de logements** d'une zone donnée correspond au ratio entre le nombre de logements et la surface artificialisée de la zone.

Un logement est surpeuplé lorsqu'il ne propose pas suffisamment de pièces au regard de la composition du ménage qui l'habite. Par exemple, un logement d'une ou deux pièces abritant un couple ou un adulte avec un enfant est considéré sur-occupé. Les logements dans lesquels réside une seule personne sont exclus du champ de cet indicateur.

Les indicateurs relatifs aux **déplacements domicile-travail** portent sur les actifs ayant un emploi. Sont appelés « navetteurs » ceux qui ne travaillent pas dans leur commune de résidence.

Le zonage en aires d'attraction des villes de 2020 se substitue au zonage en aires urbaines de 2010. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre.

La qualité de l'air est appréciée au travers de l'émission des principaux polluants atmosphériques. **Les oxydes d'azote (NOx)** favorisent la formation d'ozone dans les basses couches de l'atmosphère et peuvent provoquer des difficultés respiratoires. Ils regroupent essentiellement deux molécules, le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂). **Les particules fines (PM10 et PM2,5)** sont des polluants qui pénètrent d'autant plus profondément dans l'appareil respiratoire que leur diamètre est faible : PM 10 au diamètre inférieur à 10 micromètres et PM2,5 au diamètre inférieur à 2,5 micromètres.

Pour en savoir plus

« La voiture, omniprésente pour les trajets domicile-travail, même les plus courts », *Insee Analyses Occitanie* n° 102, janvier 2021

« Quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie : les multiples visages de la pauvreté », *Insee Dossier Occitanie* n° 7, juillet 2018

Site de l'Observatoire national de l'artificialisation des sols :

<https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/les-donnees-au-1er-janvier-2019>

L'air en Occitanie 2019, ATMO <https://www.atmo-occitanie.org/occitanie-evaluation-de-la-qualite-de-lair-2019>

« **Indicateurs territoriaux du développement durable** », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique).

Tableau de bord du développement durable – édition 2021

Objectif 12 – Consommation et production responsables

Établir des modes de consommation et de production durables

Pourquoi cet objectif ?

Cet objectif vise à réduire les coûts économiques, environnementaux et sociaux engendrés par les activités anthropiques. Cela passe tout d'abord par une utilisation économe des matières premières et la limitation des impacts sur l'environnement. Deux moyens pour cela : réduire la production de déchets et améliorer leur traitement en particulier en recyclant mieux et plus. En France, la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi « AGEC », rehausse les objectifs nationaux : elle vise une réduction de 15 % des quantités de déchets ménagers produits en 2030 par rapport à 2010, et fixe un nouvel objectif de réduction de 5 % des déchets d'activité économique sur la même période. Cette loi ajuste aussi l'objectif de diminution des quantités de déchets non dangereux et non inertes stockés : en 2035, les déchets ménagers stockés ne devront pas excéder 10 % de la masse produite. Afin de développer l'économie circulaire, la loi pose également un objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici 2025 ainsi que la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040.

L'industrie occupe également une place particulière dans la dégradation des écosystèmes, d'où l'apparition d'une réglementation environnementale et la multiplication des initiatives industrielles. Un nombre croissant d'entreprises adhère à des codes de conduite environnementaux ou, si elles souhaitent s'impliquer davantage, mettent en place un système de management de l'environnement (SME).

La production de déchets

1 La composition des déchets ménagers et assimilés

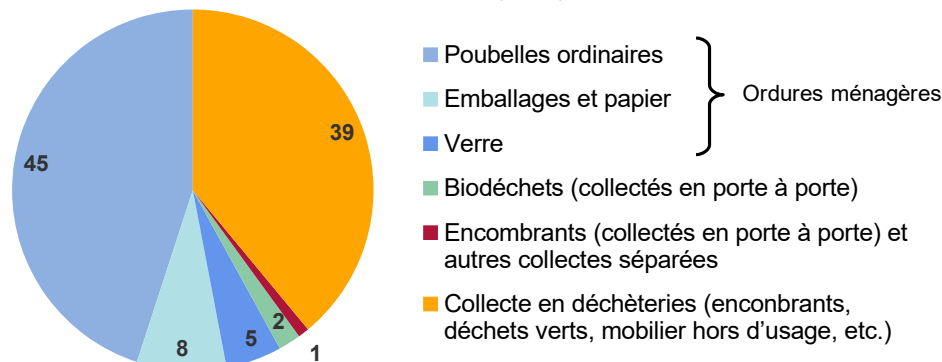
Déchets des ménages et partie des déchets des activités économiques prise en charge par les collectivités

Ordures ménagères				Collectes occasionnelles			
Ordures ménagères résiduelles poubelles ordinaires	Collectes sélectives de routine en porte à porte ou apport volontaire			Déchets verts (en porte à porte)	Encombrants (en porte à porte)	Cartons des professionnels	Collecte en déchèteries
	Verres	Emballages, journaux, magazines...	Biodéchets				

Source : Ordeco

2 58 % des 3,6 millions de tonnes de déchets collectés sont des ordures ménagères

Répartition des déchets collectés en Occitania en 2017 (en %)



Champ : déchets ménagers et assimilés (y compris gravats)

Source : Ademe, enquête collecte 2017

3 En lien avec leur forte activité touristique, la production de déchets par habitant est plus élevée dans les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège et de l'Aude

Performance de collecte des déchets ménagers et assimilés et des ordures ménagères en Occitanie entre 2009 et 2017

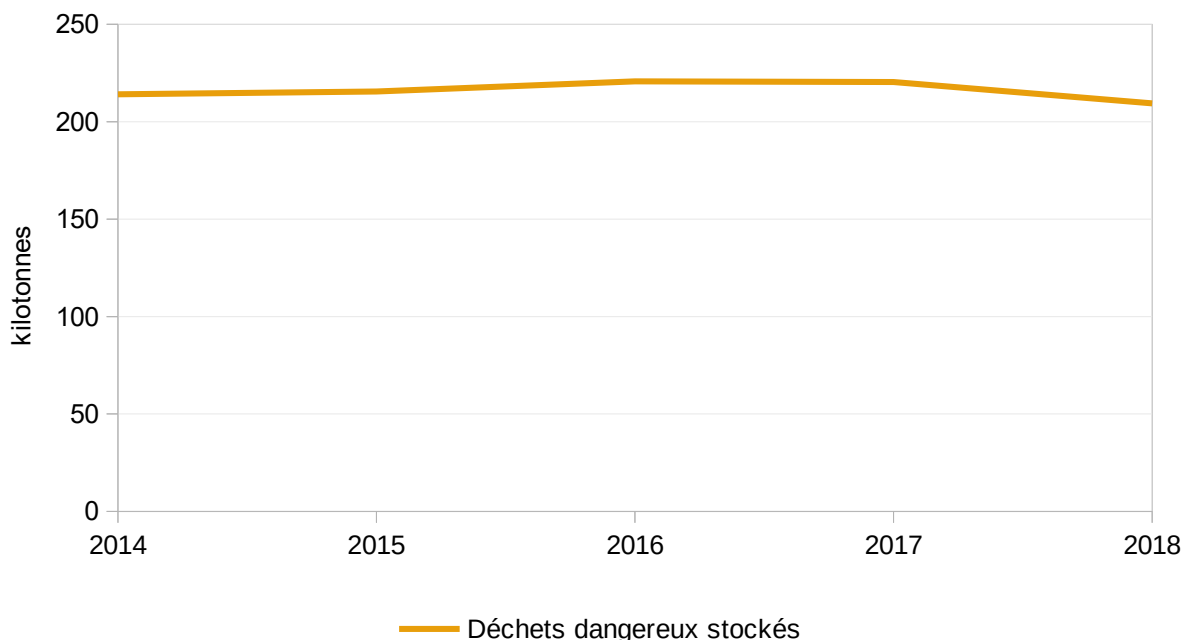
	Performance de collecte en 2017 (kg/an/hab.)		Taux d'évolution annuel moyen 2009-2017 (%)	
	Déchets ménagers et assimilés	Dont ordures ménagères	Déchets ménagers et assimilés	Dont ordures ménagères
Pyrénées-Orientales	682	430	+ 1,2	- 0,9
Ariège	671	376	+ 0,3	- 0,6
Aude	613	416	- 0,1	- 0,5
Hérault	592	379	- 0,9	- 1,3
Lot	583	358	+ 1,2	- 0,5
Gard	577	362	+ 0,2	- 0,5
Hautes-Pyrénées	544	352	- 1,4	- 2,2
Tarn-et-Garonne	526	343	+ 1,1	- 1,1
Tarn	513	330	+ 0,8	- 0,7
Lozère	510	335	- 0,1	- 1,1
Aveyron	501	323	+ 0,6	- 0,4
Gers	495	328	+ 0,4	- 0,5
Haute-Garonne	477	328	- 0,3	- 1,0
Occitanie	555	360	+ 0,0	- 0,9
France métropolitaine	526	335	- 0,2	- 1,3

Champ : déchets ménagers et assimilés (hors gravats)

Source : Ademe, enquêtes collecte 2009 et 2017

4 Le volume de déchets dangereux stockés est quasi stable en Occitanie

Stockage des déchets dangereux en Occitanie entre 2014 et 2018 (en kilotonnes)

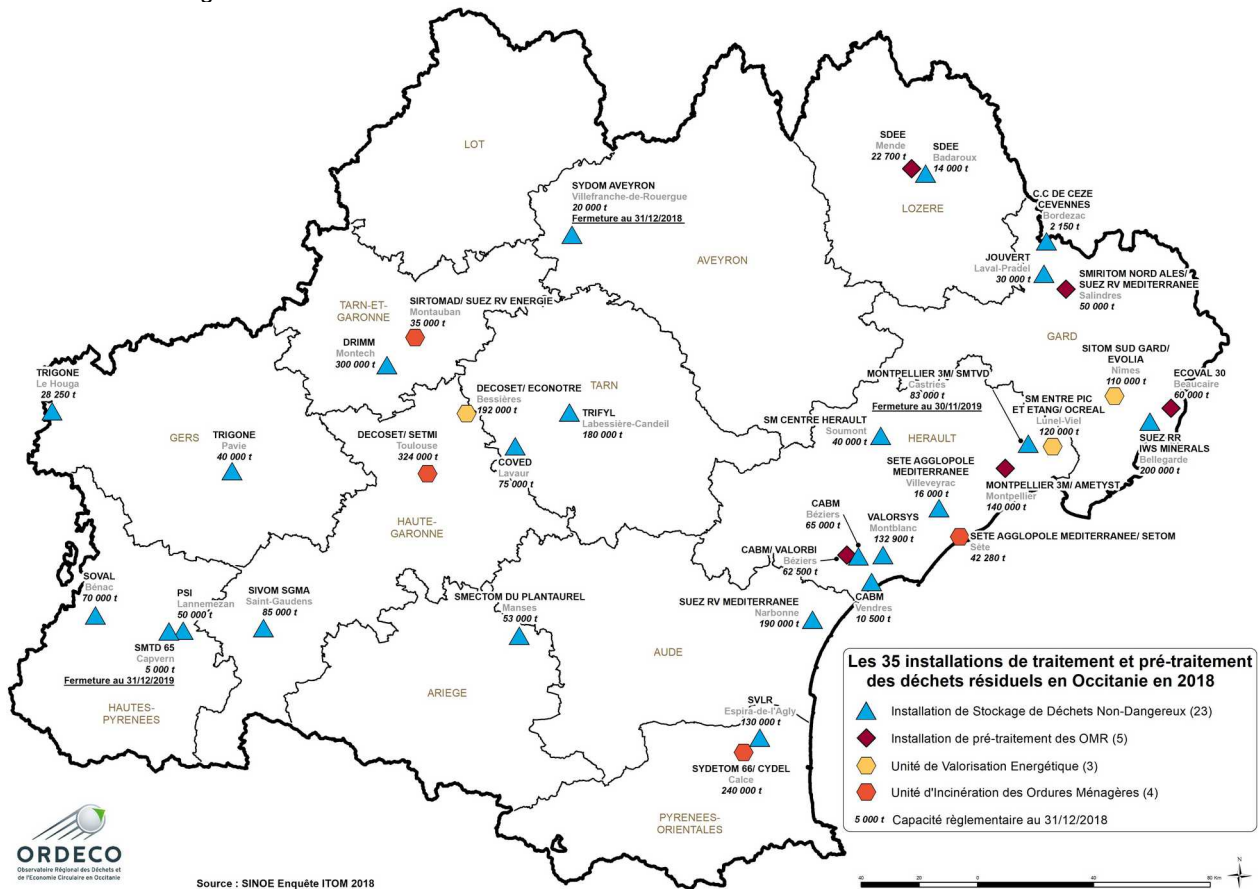


Source : Ordeco – Déclaration annuelle des déchets (GEREP) 2014 à 2018

Le traitement des déchets non dangereux

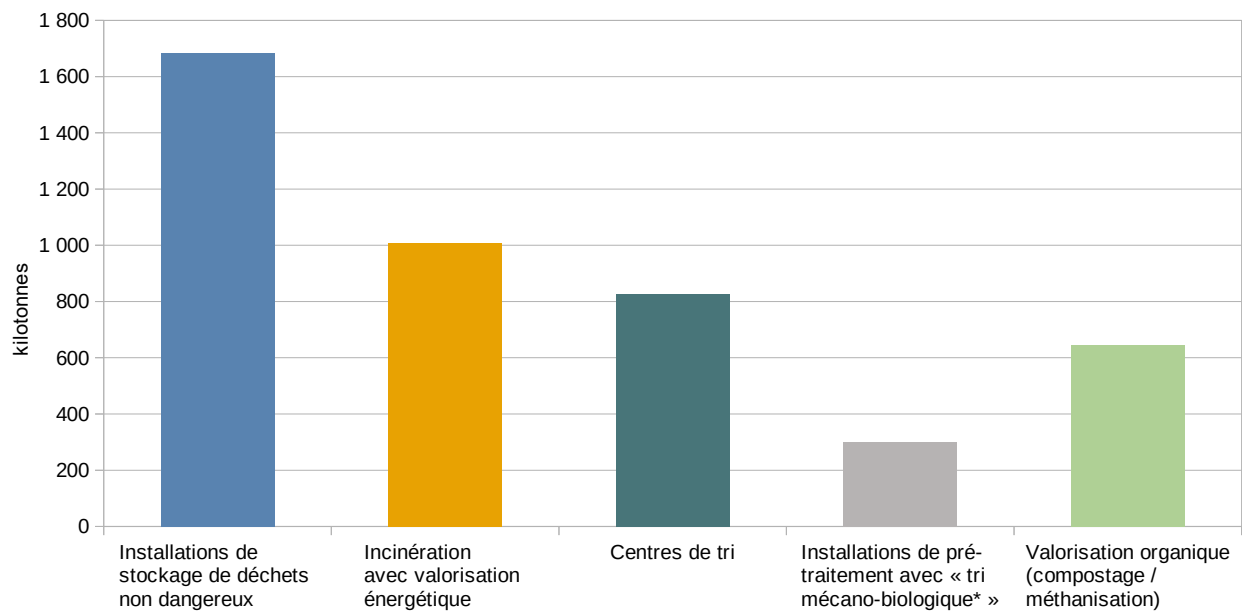
5 Les départements non équipés envoient leurs déchets dans les départements limitrophes

Installations de stockages de déchets non-dangereux, d'unités de valorisation énergétique et d'unités d'incinération des ordures ménagères en Occitanie en 2018



6 Le stockage reste le premier mode de traitement des déchets non dangereux

Quantités de déchets entrant dans les installations de traitement en Occitanie en 2018 par mode de traitement

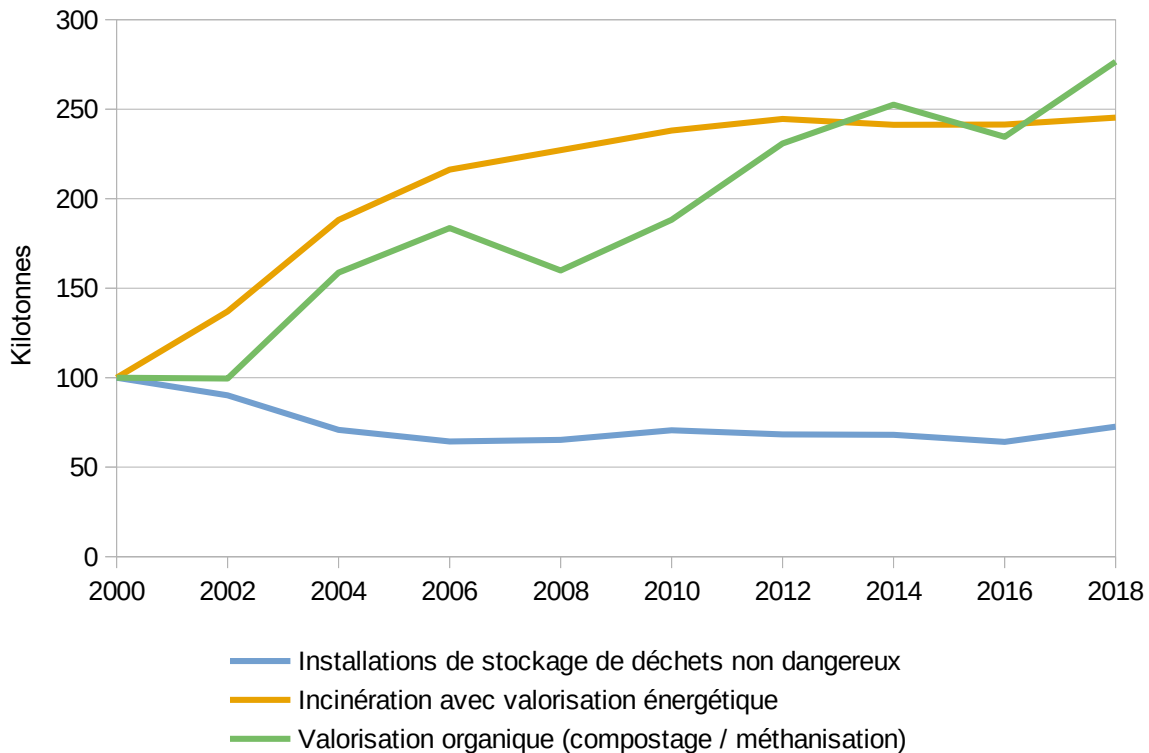


* Voir **Pertinence des indicateurs, méthodologie**

Champ : ensemble des déchets entrants dans les installations de tri, pré-traitement et traitement des ordures ménagères d'Occitanie
Source : Ordeco, enquête ITOM 2018

7 La quantité de déchets incinérés avec valorisation énergétique stagne depuis 2012

Évolution des quantités de déchets entrant dans les installations de traitement en Occitanie entre 2000 et 2018 (base 100 en 2000)



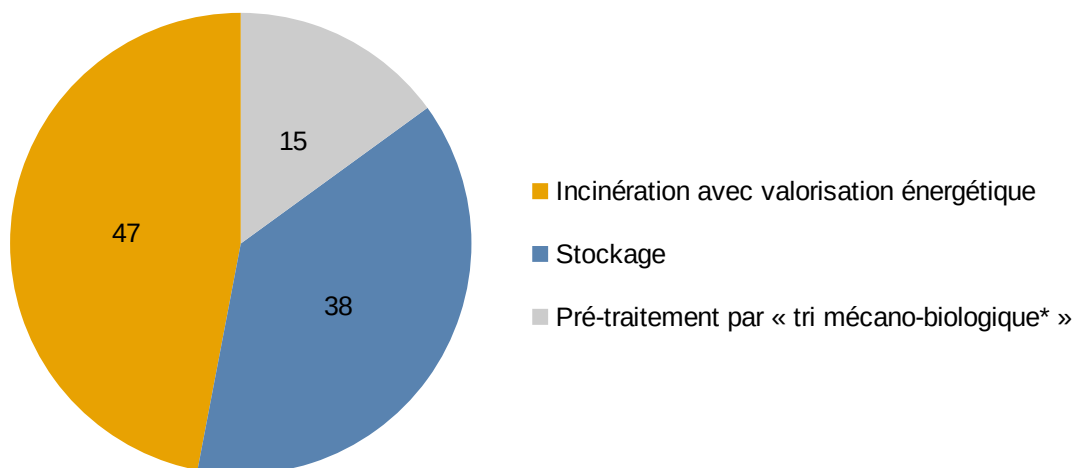
Note : entre 2000 et 2006, l'augmentation de la quantité de déchets entrant dans les installations de stockage et les incinérateurs est liée à un meilleur suivi des installations, et non à une augmentation réelle de la quantité de déchets traités.

Champ : installations de traitements des déchets ménagers et assimilés, hors centres de tri et centres de pré-traitement

Source : Ordeco, enquête ITOM 2018

8 En Occitanie, 47 % des ordures ménagères résiduelles sont traitées par incinération en 2018

Proportions d'ordures ménagères résiduelles entrants dans les installations de traitement en Occitanie en 2018 par mode de traitement



* Voir **Pertinence des indicateurs, méthodologie**

Source : Ordeco, enquête ITOM 2018

Dépenses consacrées par les entreprises industrielles à la protection de l'environnement

9 En 2018, les industriels d'Occitanie investissent 68,3 millions pour la protection de l'environnement

Études, investissements (en 2018) et dépenses courantes (en 2016⁽¹⁾) réalisés pour protéger l'environnement (en millions d'euros)

	Occitanie	France
Études*	17,6	331,0
Études réglementaires	9,7	192,4
Études en prévision d'un investissement	7,9	138,5
Investissements*	68,3	1 185,0
Investissements intégrés	11,9	138,3
Investissements spécifiques	56,5	1 046,7
Dépenses courantes*	191,6	2 909,0
dont : fonctionnement et entretien des équipements entièrement dédiés à l'environnement	47,9	625,3
dont : paiements de diverses redevances, cotisations et taxes	101,5	1 561,7
dont : management environnemental et/ou de l'énergie	24,1	445,0

(1) : non disponible en 2018, les dépenses courantes sont enquêtées tous les trois ans (dernières en date : 2016)

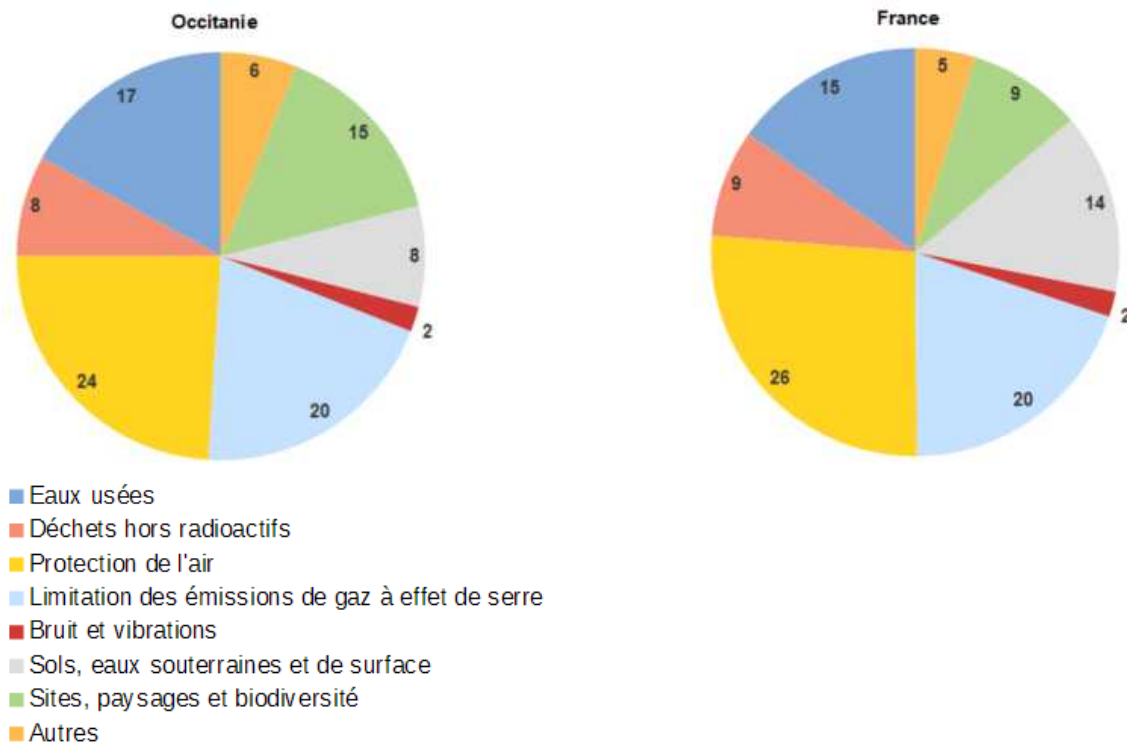
*cf Pertinence des indicateurs, méthodologie

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur de l'industrie, y compris industries agroalimentaires et hors divisions 36 à 39 de la NAF rév. 2

Source : Insee, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol)

10 En Occitanie comme en France, en 2018, les entreprises industrielles investissent surtout dans la protection de l'air et la limitation des émissions de gaz à effet de serre

Les investissements des entreprises industrielles en faveur de l'environnement en 2018 selon le domaine environnemental (en %)



Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur de l'industrie, y compris industries agroalimentaires et hors divisions 36 à 39 de la NAF rév. 2

Source : Insee, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol)

Pertinence des indicateurs, méthodologie

Les **déchets ménagers et assimilés** sont les déchets issus des ménages et les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages (eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières : déchets des artisans, commerçants ou autre activité tertiaire, collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères). Au sein des déchets ménagers et assimilés, on distingue les catégories suivantes, selon le mode de collecte :

- ordures ménagères résiduelles (poubelles ordinaires) ;
- collectes sélectives (verre, matériaux secs, biodéchets/déchets verts), autres collectes spécifiques ;
- collecte en déchèteries.

Les déchets ménagers et assimilés recouvrent la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.

Les **déchets dangereux** (identifiés dans le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 modifié relatif à la classification des déchets) sont les déchets issus de l'activité industrielle qui représentent un risque pour la santé ou l'environnement et qui nécessitent un traitement adapté. Les déchets nucléaires n'y sont pas inclus.

Les **installations de prétraitement avec « tri mécano-biologique »** effectuent un tri sur les ordures ménagères résiduelles permettant d'extraire, d'une part, les matériaux recyclables (plastiques, métaux, verre, carton ou bois selon les installations) et, d'autre part, la fraction fermentescible afin de produire du compost.

Les **dépenses des entreprises industrielles pour la protection de l'environnement** sont issues de l'« Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement » (Antipol). Cette enquête, annuelle, comporte tous les trois ans un volet sur les dépenses courantes consacrées à la protection de l'environnement (le dernier en date est 2016). Plusieurs types de dépenses sont distingués.

Les **investissements spécifiques** sont des investissements entièrement dédiés à la protection de l'environnement. Éléments distincts et identifiables, ils s'ajoutent à l'équipement de production existant ayant un rôle préventif (prévention de la pollution) ou curatif (équipements en fin de cycle). Ces investissements visent à limiter la pollution dans les différents domaines environnementaux.

Les **investissements intégrés** sont des investissements procurant des performances environnementales supérieures au standard du marché. Ils retracent donc l'adoption de technologies propres et correspondent au surcoût de dépenses engendré par le choix, lors du renouvellement d'un matériel de production, d'un équipement plus performant en matière environnementale qu'un autre également disponible sur le marché.

Les **études** pour protéger l'environnement sont réalisées en vue d'un investissement pour protéger l'environnement, ou sont des études d'impact, de danger ou de sûreté, des audits induits par la réglementation en vigueur (à l'exception des recherches fondamentales et des études liées au fonctionnement courant de l'établissement).

Les **dépenses courantes** pour protéger l'environnement correspondent aux frais d'exploitation et de gestion courante engagés, par opposition aux dépenses d'investissement ou d'étude (*résultats disponibles tous les trois ans*).

Pour en savoir plus

Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire en Occitanie : <https://www.ordeco.org/>

« **Collecte des déchets par le service public en France – résultats 2017** », Ademe, janvier 2021

« **Indicateurs territoriaux du développement durable** », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique).

Tableau de bord du développement durable – édition 2021

Objectif 13 – Lutte contre les changements climatiques

Prendre d'urgence des mesures pour lutter efficacement contre les changements climatiques et leurs répercussions

Pourquoi cet objectif ?

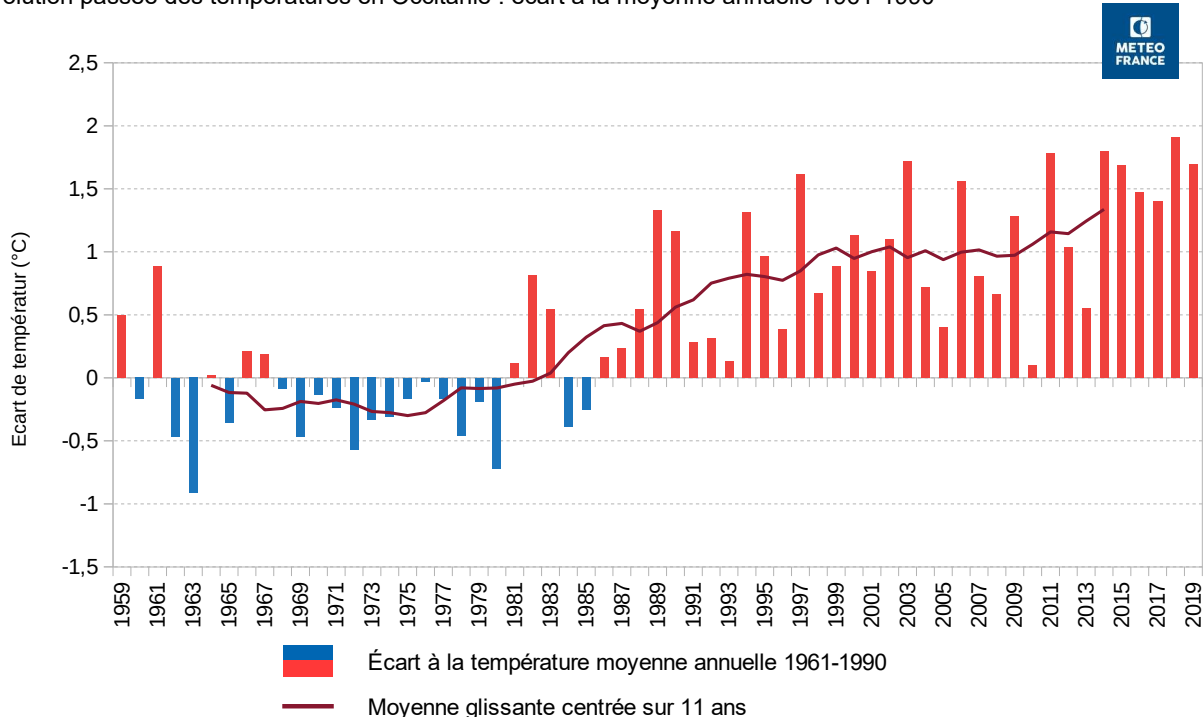
« Les manifestations du réchauffement climatique sont déjà visibles en France et vont continuer à s'amplifier. Les températures moyennes ont fortement augmenté dans toutes les régions françaises depuis trente ans. Les vagues de chaleur sont plus fréquentes et plus fortes. [...] Le régime des précipitations évolue, avec des effets sur les cultures et les phénomènes d'inondation. »³ Le treizième objectif encourage les États à prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique, et contre ses répercussions.

Le rapport du Sénat de mai 2019 sur l'adaptation de la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 appelle à accélérer les politiques d'adaptation, qui ont pour objectif de limiter les impacts négatifs du changement climatique sur la société et la nature, en complément des politiques d'atténuation, qui cherchent à éviter les dérèglements climatiques par une action globale et de long terme sur le niveau des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Évolution du climat passé

1 Un net réchauffement des températures moyennes

Évolution passée des températures en Occitania : écart à la moyenne annuelle 1961-1990

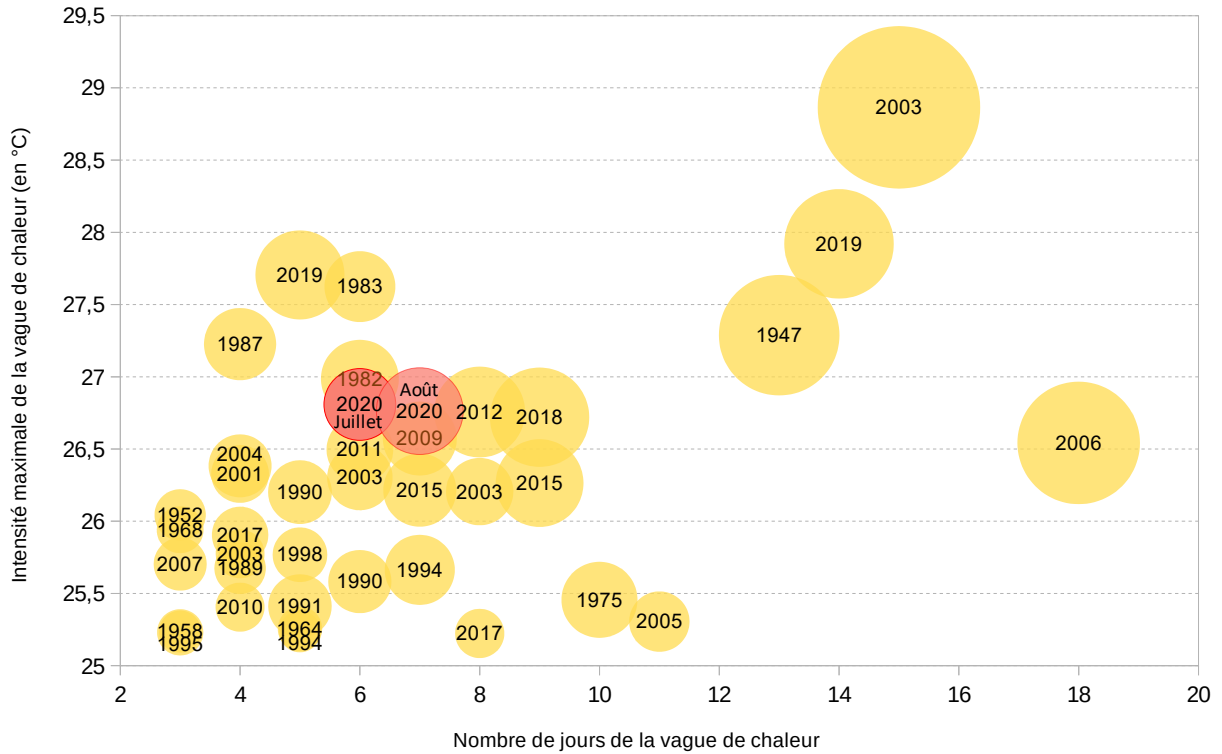


Source : Météo-France (cf <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd>)

3 Synthèse du rapport du Sénat « Adapter la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 : urgence déclarée », mai 2019.

2 Des vagues de chaleur plus nombreuses et plus sévères au cours des dernières décennies

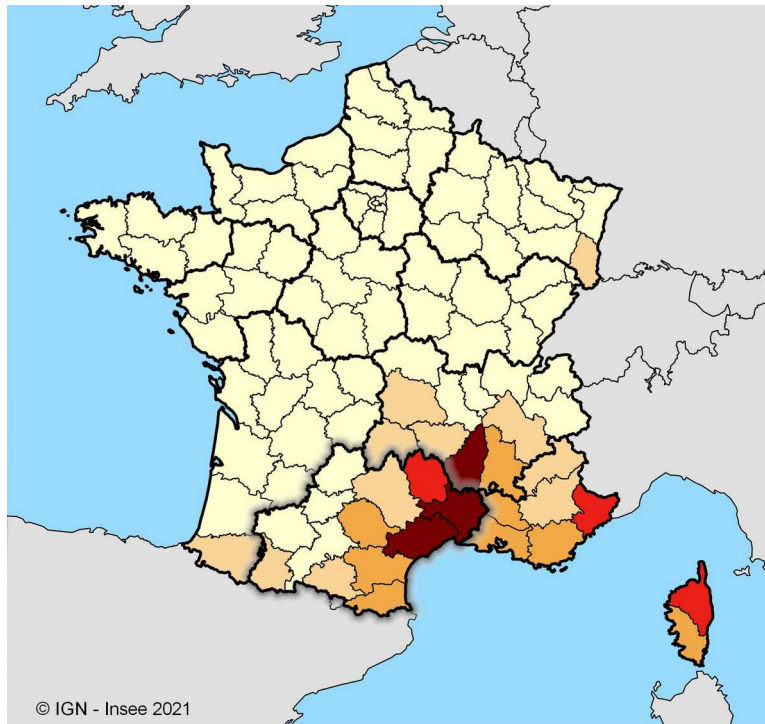
Vagues de chaleur recensées entre 1947 et 2020 à l'échelle de l'Occitanie



Lecture : la taille des ronds est proportionnelle à la sévérité des vagues de chaleur (**Pertinence des indicateurs, méthodologie**)
 Source : Météo-France (cf <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd>)

3 Les départements les plus exposés à des pluies extrêmes sont situés dans le quart sud-est du territoire métropolitain

Nombre moyen annuel d'épisodes ayant apporté plus de 100 mm de pluie en une journée sur au moins un point de mesure du département, sur la période 1969-2019



Nombre d'épisodes
pluvieux extrêmes par an
(moyenne 1969-2019)

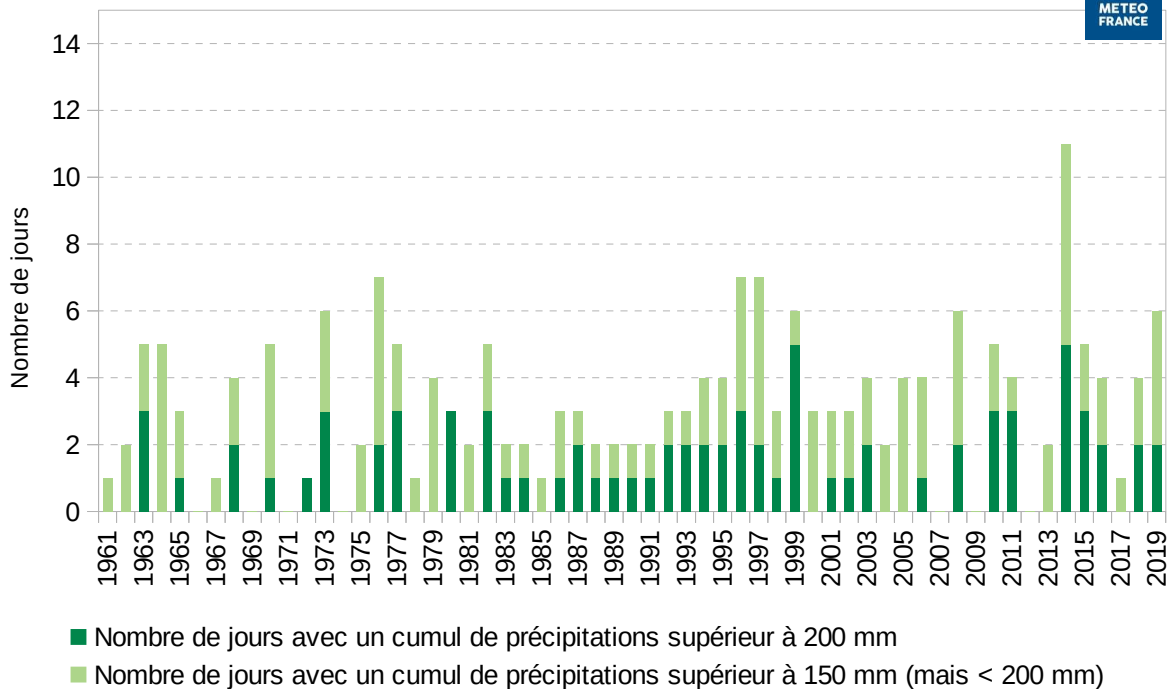
- 5 ou plus
- De 3,5 à moins de 5
- De 1,5 à moins de 3,5
- De 0,5 à moins de 1,5
- Moins de 0,5

© IGN - Insee 2021

Source : Météo-France (plus d'infos sur <http://pluiesextremes.meteo.fr/>)

4 Les événements pluvieux les plus extrêmes (cumuls quotidiens supérieurs à 150 et 200 mm) sont de plus en plus fréquents sur le pourtour méditerranéen

Fréquence des pluies extrêmes en région méditerranéenne entre 1961 et 2019

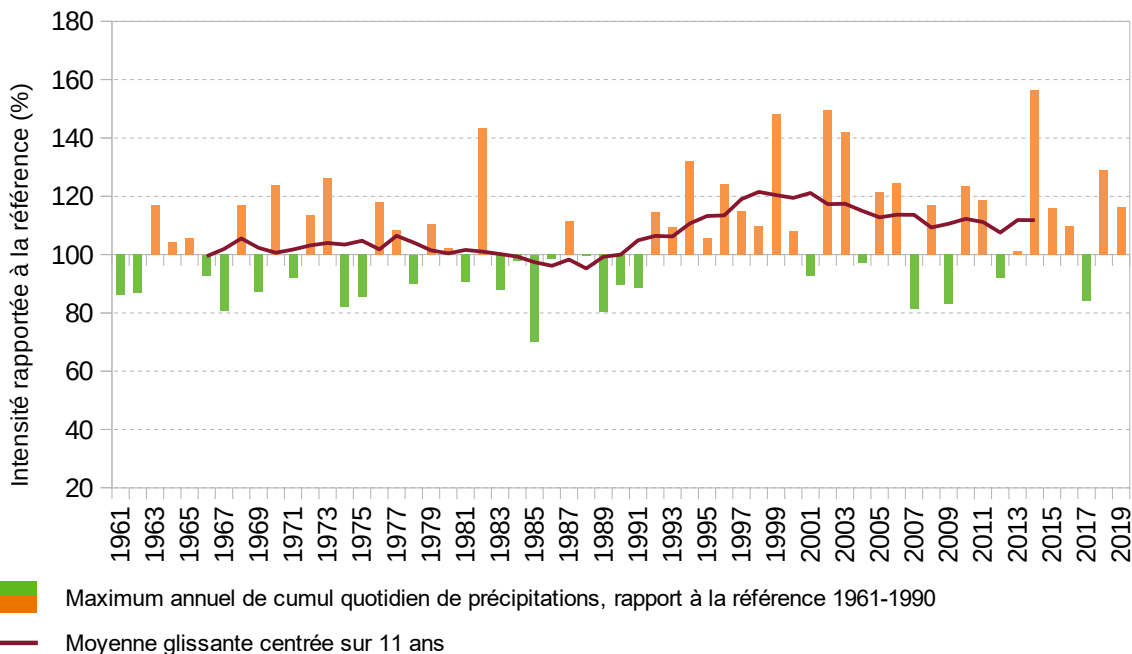


Champ : départements du pourtour méditerranéen

Source : Météo-France (cf <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd>)

5 Les pluies extrêmes quotidiennes sur le pourtour méditerranéen sont de plus en plus intenses

Intensité des pluies extrêmes en région méditerranéenne entre 1961 et 2019



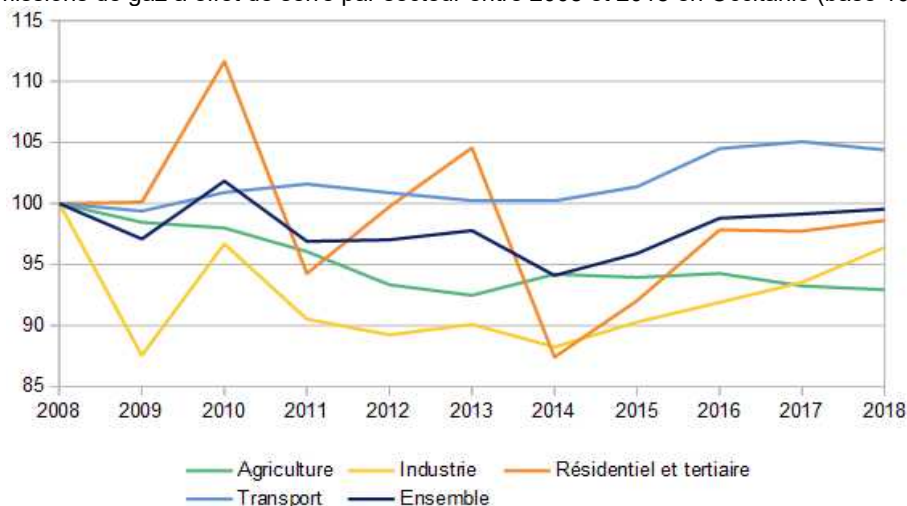
Champ : stations localisées dans le pourtour méditerranéen, hors Corse

Source : Météo-France (cf <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd>)

Émissions de gaz à effet de serre

6 Hausse des émissions de gaz à effet de serre liées au transport entre 2008 et 2018

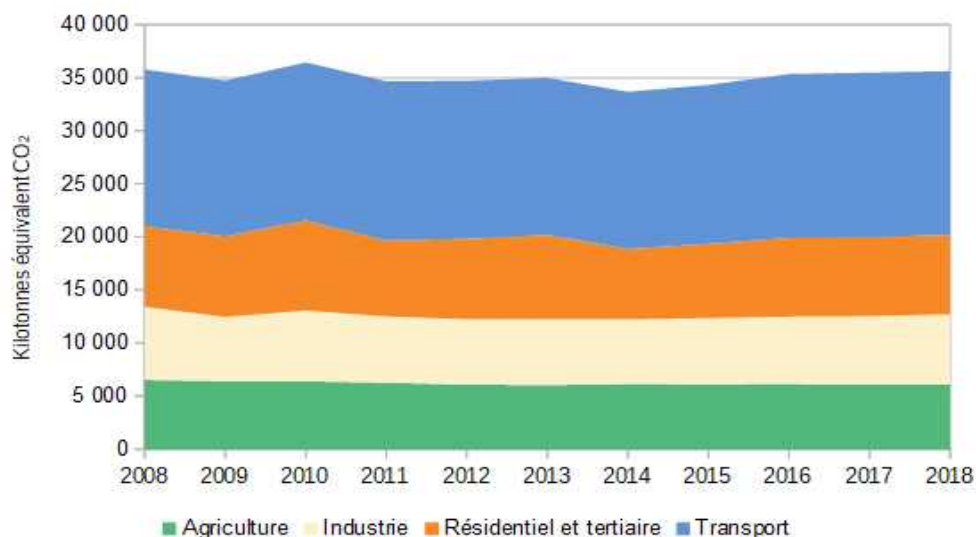
Évolution des émissions de gaz à effet de serre par secteur entre 2008 et 2018 en Occitanie (base 100 en 2008)



Source : Atmo Occitanie - Inventaire régional spatialisé des émissions V4-2008-2018

7 Le transport, principal contributeur aux émissions de gaz à effet de serre

Évolution des émissions de gaz à effet de serre par secteur entre 2008 et 2018 en Occitanie (en kilotonnes équivalent CO₂)



Source : Atmo Occitanie - Inventaire régional spatialisé des émissions V4-2008-2018

8 Six tonnes de gaz à effet de serre émises par habitant en 2018 en Occitanie

Émissions de gaz à effet de serre (en kilotonnes équivalent CO₂) par département et par habitant en 2018 en Occitanie

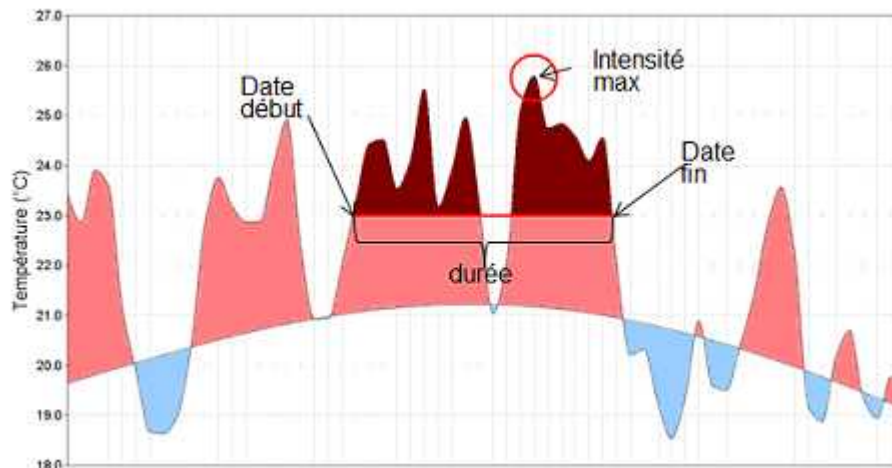
	Émissions de gaz à effet de serre en 2018	
	En kilotonnes équivalent CO ₂	En tonnes par habitant
Ariège	1 029	6,7
Aude	2 791	7,5
Aveyron	3 035	10,9
Gard	4 484	6,0
Haute-Garonne	8 206	5,9
Gers	1 422	7,4
Hérault	4 629	4,0
Lot	1 431	8,2
Lozère	898	11,7
Hautes-Pyrénées	1 549	6,8
Pyrénées-Orientales	2 056	4,3
Tarn	2 431	6,3
Tarn-et-Garonne	1 660	6,4
Occitanie	35 620	6,1

Sources : Atmo Occitanie - Inventaire régional spatialisé des émissions V4-2008-2018, Insee – recensement de la population 2018

Pertinence des indicateurs, méthodologie

Les **vagues de chaleur** correspondent à des températures anormalement élevées, observées pendant plusieurs jours consécutifs. Pour qualifier un événement de " vague de chaleur ", Météo-France s'appuie sur les données de l'indicateur thermique national (une moyenne de 30 stations régulièrement réparties sur le territoire) disponibles depuis 1947. Les climatologues observent un pic de chaleur, correspondant au dépassement d'une température moyenne très élevée sur la France (valeur franchie statistiquement une fois tous les 200 jours). Ils calculent ensuite la durée de l'événement à partir d'une valeur seuil, caractérisant le début et la fin de l'épisode.

Caractérisation d'une vague de chaleur à partir de l'indicateur thermique quotidien sur la France en durée (date de début et de fin), intensité max et sévérité (partie marron de la courbe de température) :



Source : © Météo-France

Plus d'une quarantaine de **gaz à effet de serre** (GES) ont été recensés par le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC). Parmi ceux-ci, le dioxyde de carbone (CO₂) représente près de 70 % des émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique. Il est principalement issu de la combustion des énergies fossiles (pétrole, charbon) et de la biomasse. Le protoxyde d'azote (N₂O) représente 16 % des émissions. Il provient des activités agricoles, de la combustion de la biomasse et des produits chimiques comme l'acide nitrique. Le méthane (CH₄) représente 13 % des émissions. Il est essentiellement généré par l'agriculture (rizières, élevages).

Les émissions de GES se mesurent en « **équivalent CO₂** ». Cette unité a été créée par le GIEC et permet de comparer les impacts des différents GES en matière de réchauffement climatique et de pouvoir cumuler leurs émissions. Par exemple, le GIEC considère qu'une tonne de méthane a un pouvoir de réchauffement global 28 fois plus élevé en moyenne qu'une tonne de CO₂ sur une période de 100 ans. Ainsi, chaque tonne de méthane est comptabilisée comme 28 tonnes d'équivalent CO₂ dans les bilans des émissions de GES.

Pour en savoir plus

« Un habitant sur deux potentiellement exposé à de fortes chaleurs à répétition dans les prochaines années », *Insee Analyses Occitanie* n° 92, février 2020

Rapport sur les nouvelles projections climatiques de référence Drias 2020 pour la Métropole, Météo France, février 2021

Site de l'Atmo Occitanie : <https://www.atmo-occitanie.org/>

« **Indicateurs territoriaux du développement durable** », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique).

Tableau de bord du développement durable – édition 2021

Objectif 14 – Vie aquatique marine

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Pourquoi cet objectif ?

Les écosystèmes marins (côtiers et au large) doivent bénéficier d'un cadre permettant une gestion durable. Ils doivent également être protégés des effets indésirables résultant des activités humaines. La gestion des eaux marines se fait en France dans un contexte de forte responsabilité : son espace marin, par sa taille, est le deuxième au monde et la présence dans quatre océans est unique. La stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) donne un cadre de référence aux politiques publiques dans ce domaine. En Méditerranée, un document stratégique de façade, conciliant les objectifs de préservation du bon état écologique (directive cadre « stratégie pour le milieu marin ») et des objectifs socio-économiques, est en cours d'élaboration.

État écologique des masses d'eaux littorales

1 En Occitanie, 13 sites Natura 2000 en mer pour préserver la biodiversité

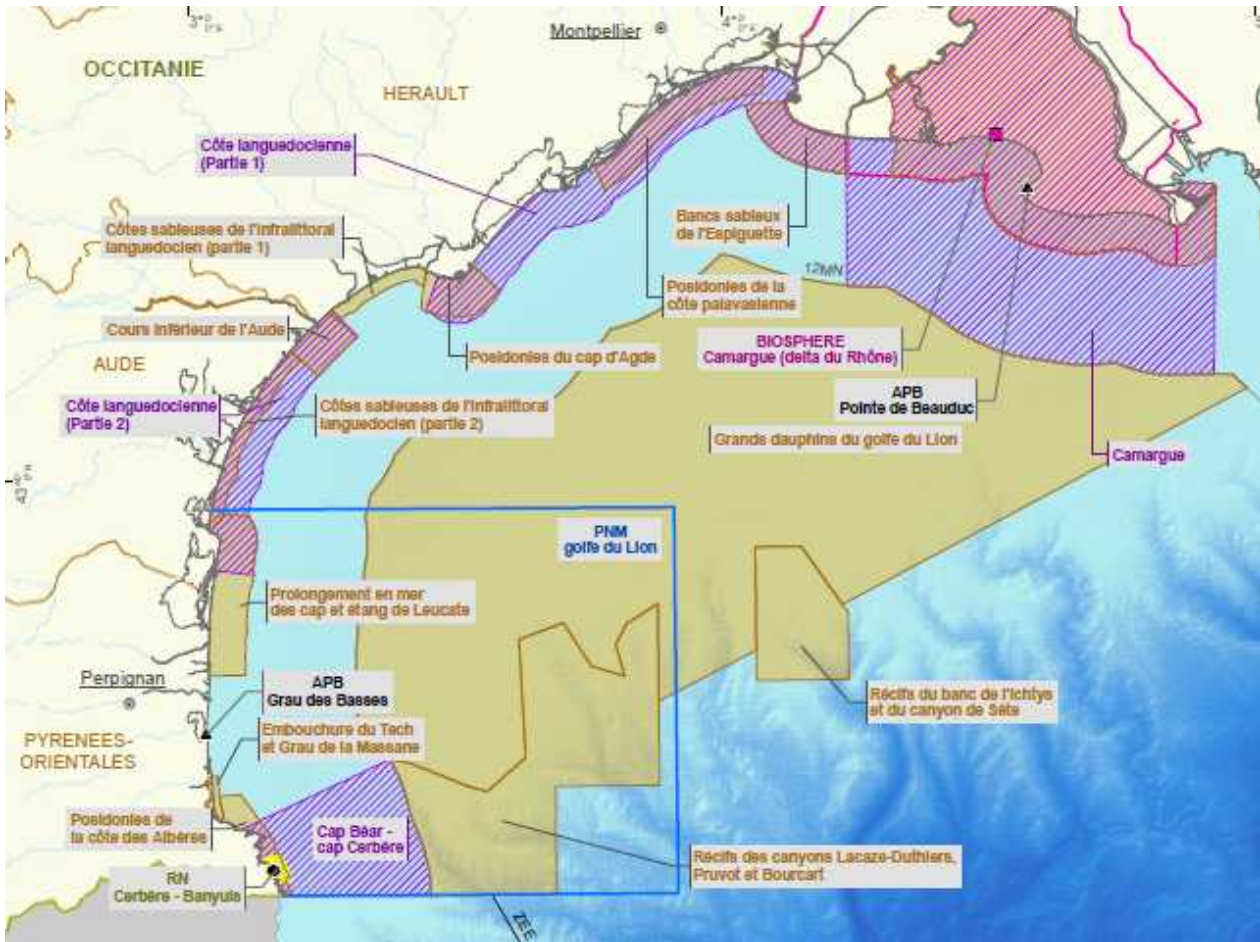
Aires marines protégées d'Occitanie en 2020

	Nombre	Surface (en ha)
Parc naturel marin du golfe du Lion		401 000
Réserve naturelle nationale marine*	1	650
Sites Natura 2000 marins	10	169 033
Sites Natura 2000 marins classés sites d'importance communautaire	3	599 617

* Réserve de Cerbère-Banyuls

Source : DREAL, Inventaire national du patrimoine naturel, Office français de la biodiversité

2 Dans le golfe du Lion, les aires marines protégées associent tous les départements du littoral
Aires marines protégées et sites marins et mixtes de la façade méditerranéenne en 2020

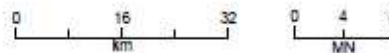


Sites Natura 2000 :

- Directive Habitats-Faune-Flore
- Directive Oiseaux
- Parc naturel marin
- Réserve naturelle
- Réserve de biosphère
- Arrêté de protection de biotope

- Délimitation des espaces maritimes*:
- Frontière maritime ou ZEE
 - Limite de la mer territoriale française

Les tracés figurant sur cette carte ne peuvent en aucune manière être utilisés, explicitement ou implicitement, pour interpréter les limites ou la nature de l'exercice par la France de sa souveraineté sur les espaces marins.



Sources des données :

- Espace protégé : INPN / MNHN, AAMP.
- Trait de côte : SHOM/IGN Historit (TCH) V2
- Frontière maritime, 12MN : SHOM, 2010
- ZEE : AAMP - 2012 (selon Décret n° 2012-1148)
- Délimitations terrestres et cours d'eau : IGN, FAO
- Bathymétrie : Le Guavé R., Normand A. (1996) Synthèse bathymétrique de données multifaisceaux (Méditerranée occidentale), 1/250000, Editions Ifremer. // Berné S., Carré D., Loubrieu B., Mazé J.P., Normand A. (2001) Carte morpho-bathymétrique du Golfe du Lion, 1/100 000e. IFREMER - Région Languedoc-Roussillon. // © Ifremer-SHOM, 2010 ; GEBCO-08.

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



Source : Agence des aires marines protégées

Pertinence des indicateurs, méthodologie

Natura 2000 est un réseau écologique européen de sites naturels ou semi-naturels identifiés pour leurs richesses environnementales. À l'origine composé de sites exclusivement terrestres, les compétences de cette démarche se sont étendues en mer, afin de répondre aux exigences internationales de protection du milieu marin. Cette démarche, initiée en 1992, a pour objectif de créer un réseau cohérent et représentatif de sites écologiques permettant ainsi de conserver la diversité biologique des territoires européens.

Pour en savoir plus

« Indicateurs territoriaux du développement durable », mis à disposition par l'Insee et le SDDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique).

Tableau de bord du développement durable – édition 2021

Objectif 15 – Vie terrestre

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Pourquoi cet objectif ?

Cet objectif vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres (forêts, montagnes, milieux ouverts semi-naturels tels que les prairies ou landes) en préservant la biodiversité et les sols et en limitant les impacts du changement climatique. Les forêts, en constituant le principal stock terrestre de carbone, jouent un rôle déterminant dans la régulation du niveau du CO₂ atmosphérique.

Plus largement, les milieux naturels et semi-naturels jouent la fonction d'habitats nécessaires au cycle de vie des espèces. C'est pourquoi le plan national biodiversité dévoilé en juillet 2018 vise à renforcer l'action de la France dans la préservation de la biodiversité, notamment par l'objectif de « zéro artificialisation nette ». La région a repris cet objectif dans son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) avec un horizon 2040.

L'action publique vise à préserver les espaces naturels et les espèces. Afin de protéger les espaces naturels, plusieurs dispositifs réglementaires interdisent ou limitent les activités humaines sur ces espaces. C'est le cas par exemple des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux, des zones Natura 2000 ou encore des réserves naturelles. Quant aux espèces protégées et patrimoniales, les plans nationaux d'actions (PNA) « espèces menacées » sont des outils stratégiques opérationnels visant à assurer leur conservation ou leur rétablissement dans un état de conservation favorable. La région Occitanie assure la responsabilité au niveau national des PNA pour neuf espèces.

Occupation des sols

1 Augmentation des territoires artificialisés de plus de 2 % en Occitanie entre 2012 et 2018

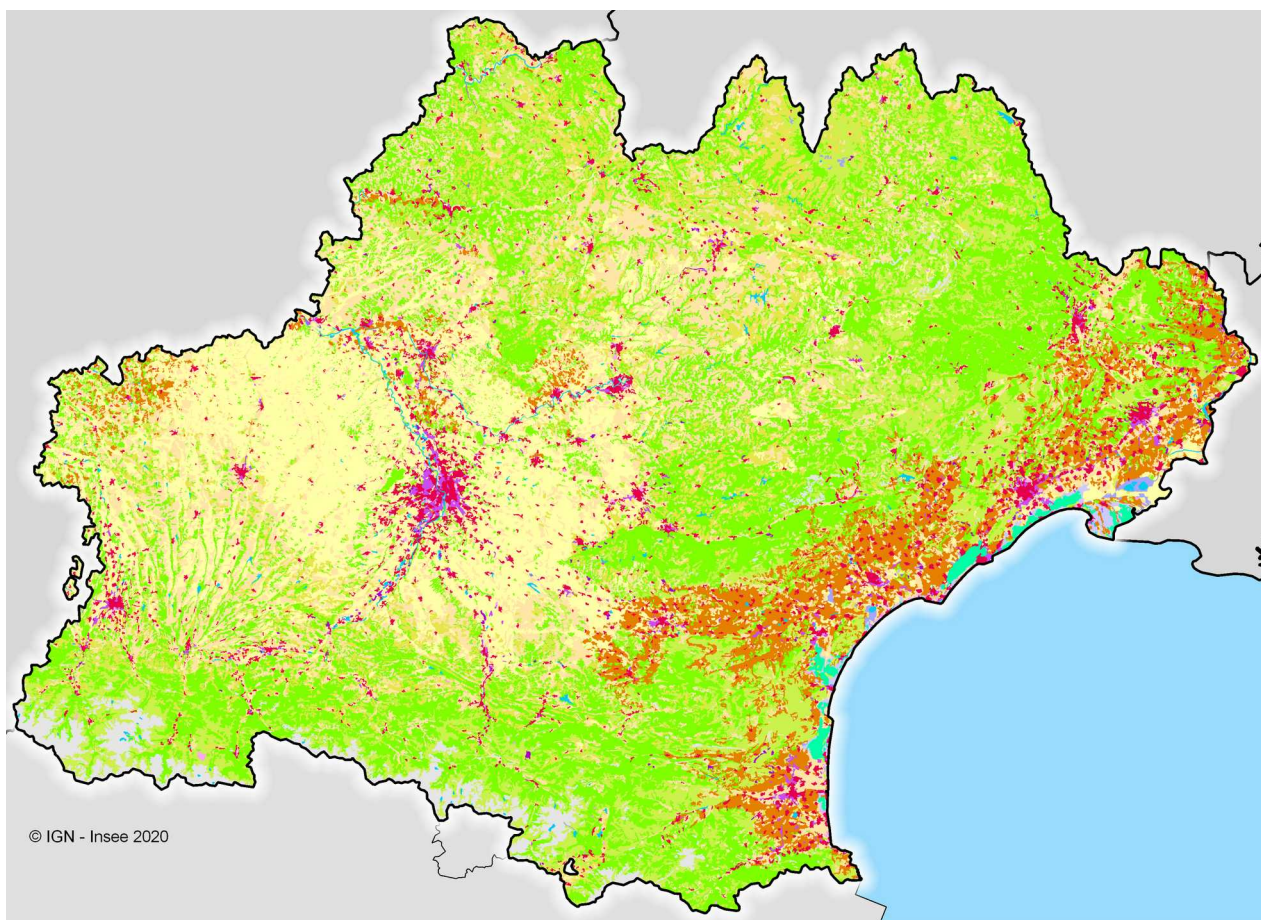
Occupation du sol en 2018 et 2012

	Surface en 2018		Évolution 2012-2018 (%)
	ha	%	
Territoires artificialisés	308 193	4,2	+ 2,4
Territoires agricoles	3 761 367	51,2	- 0,2
Forêts	2 153 399	29,3	- 0,1
Milieux semi-naturels	1 028 240	14,0	+ 0,1
Zones humides	26 814	0,4	0,0
Surfaces en eau	63 187	0,9	+ 0,3

Note : la source Corine Land Cover est un inventaire biophysique de l'occupation des terres, issu de l'interprétation visuelle d'images

2 Une majorité de territoires agricoles en région Occitanie et près de 30 % de couvert forestier⁽¹⁾

Occupation du sol en 2018



© IGN - Insee 2020

Occupation du sol

Zones urbanisées	Terres arables	Forêts	Zones humides intérieures
Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	Cultures permanentes	Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	Zones humides côtières
Mines, décharges et chantiers	Prairies	Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	Eaux continentales
Espaces verts artificialisés, non agricoles	Zones agricoles hétérogènes	Eaux maritimes	

(1) La part de surface boisée en Occitanie peut varier d'une source de données à l'autre (cf pertinence des indicateurs, méthodologie).

Source : Corine Land Cover 2018 (traitement DRAAF)

Surfaces protégées

3 Près de 300 km² de réserves naturelles et 13 500 km² de sites Natura 2000 en Occitanie

Zones Natura 2000 et réserves naturelles en Occitanie en 2019

	Surface en zone Natura 2000 (ha)	Part de la surface en zone Natura 2000 (%)	Nombre de réserves naturelles*	Surface des réserves naturelles* (ha)	Part de la surface en réserve naturelle (%)
Ariège	75 497	15,3	0	0	0,0
Aude	250 058	39,4	2	921	0,4
Aveyron	88 815	10,1	1	81	0,1
Gard	187 585	31,9	4	955	0,5
Haute-Garonne	45 474	7,1	0	0	0,0
Gers	16 299	2,6	0	0	0,0
Hérault	194 773	31,2	3	795	0,4
Lot	30 278	5,8	2	842	2,8
Lozère	193 065	37,3	0	0	0,0
Hautes-Pyrénées	86 194	19,0	3	8 660	10,0
Pyrénées-Orientales	126 689	30,5	11	16 804	13,3
Tarn	38 848	6,7	1	31	0,1
Tarn-et-Garonne	12 465	3,3	0	0	0,0
Occitanie	1 346 041	18,3	27	29 088	2,2

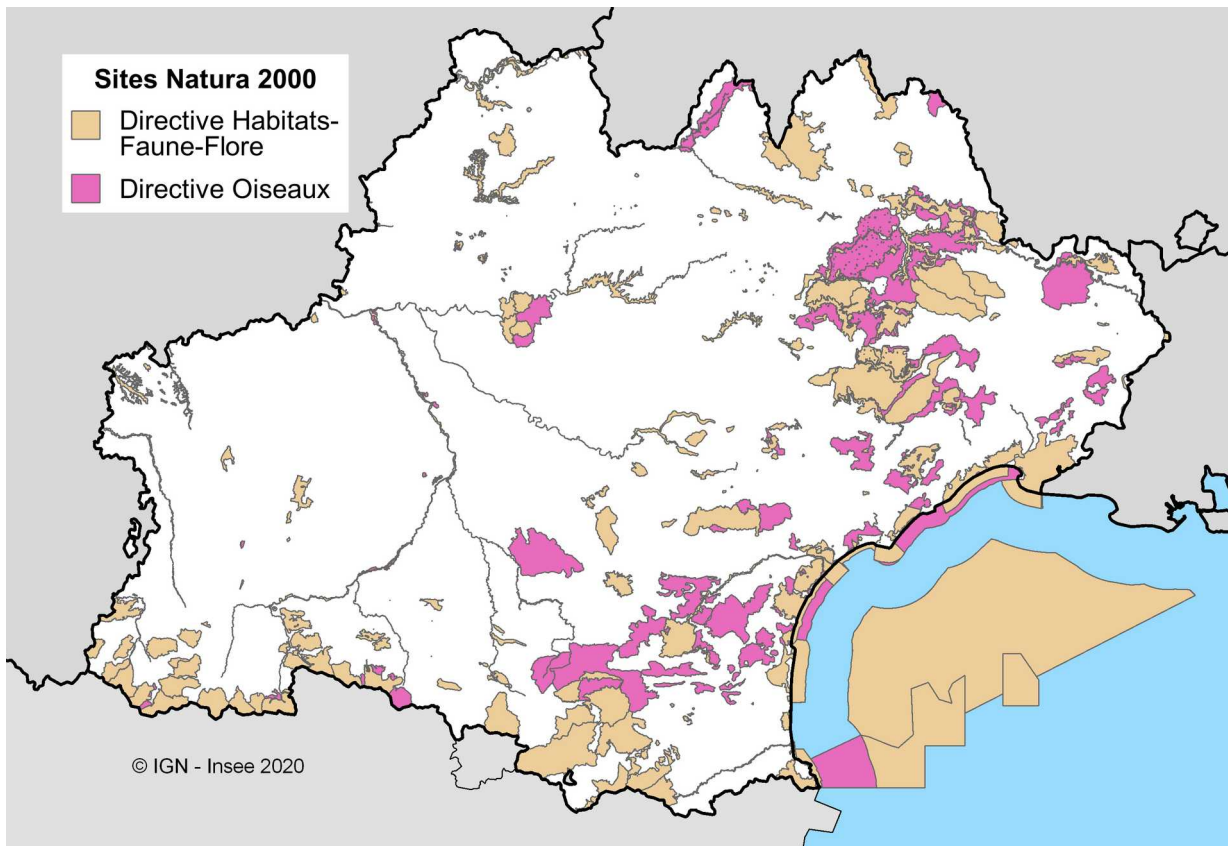
* nationales et régionales dont la réserve marine nationale de Cerbère-Banyuls (650 ha)

Lecture : 37,3 % de la surface du département de la Lozère est en zone Natura 2000.

Source : DREAL Occitanie

4 18 % du territoire régional en zone Natura 2000

Sites Natura 2000 en Occitanie en 2019

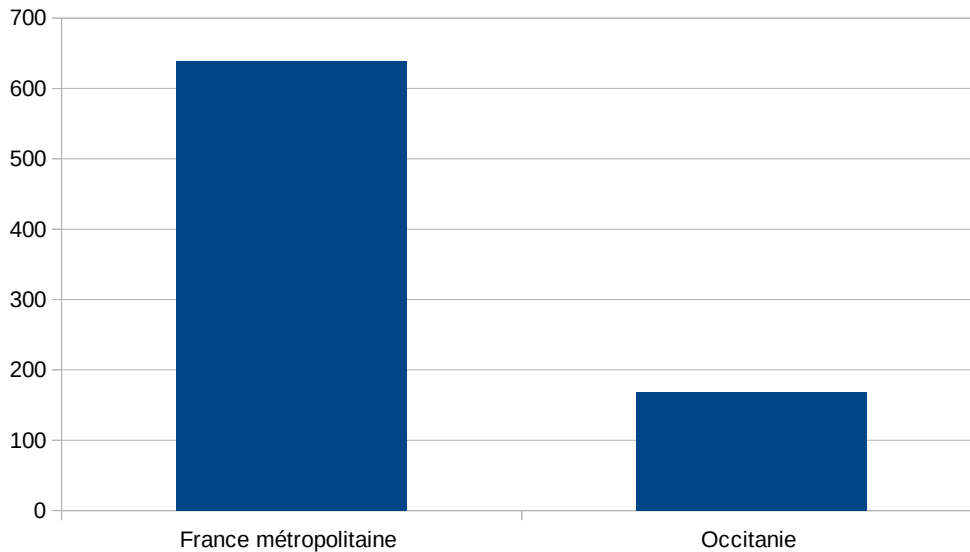


Source : DREAL Occitanie, inventaire national du patrimoine naturel (INPN)

Espèces protégées

5 Plus d'un quart des espèces protégées en France sont présentes en Occitanie

Nombre d'espèces protégées en France métropolitaine et en Occitanie en 2019



Source : DREAL Occitanie

6 Neuf espèces particulièrement suivies en Occitanie

Espèces protégées et/ou patrimoniales* en 2019 faisant l'objet d'un plan d'action piloté au niveau national par la région Occitanie

Espèce dont le plan national d'action est coordonné par la région Occitanie	Part de la population de l'espèce présente en Occitanie (%)
Aigle de Bonelli	40
Vautour moine	68
Faucon crécerellette	62
Ours	91
Bouquetin ibérique	indéterminé
Desman	90
Émyde lépreuse	100
Lézard des Pyrénées	95
Aster des Pyrénées	indéterminé

* Une espèce patrimoniale est une espèce protégée, menacée, rare, ou ayant un intérêt scientifique ou culturel.

Source : DREAL Occitanie

Pertinence des indicateurs, méthodologie

Les indicateurs sur l'occupation du sol sont issus de la source Corine Land Cover (CLC) qui permet d'avoir une information homogène pour l'ensemble du territoire représenté. Elle est actualisée tous les 6 ans.

Les informations fournies étant issues de l'interprétation visuelle d'images satellitaires au 1/100 000^e, CLC cartographie des unités homogènes d'occupation des sols d'une surface minimale de 25 ha. De ce fait, les données fournies par CLC peuvent différer d'estimations plus fines faites pour certaines catégories. C'est le cas, par exemple, des surfaces agricoles fournies par la DRAAF Occitanie (Statistique agricole annuelle). Il s'agit en effet de la surface agricole utile issue de données administratives fournies à l'échelle de l'exploitation, permettant d'avoir une information plus fiable et plus fine que CLC. Il en est de même pour les surfaces forestières estimées à 39 % du territoire par l'IGN (peupleraie et autres types de forêt), contre 29,3 % par CLC.

Parmi les surfaces protégées, les indicateurs retenus concernent les zones Natura 2000 et les réserves naturelles. Le réseau des zones Natura 2000 est l'outil de préservation de la biodiversité qui couvre le

plus de surface par l'importance de son réseau. C'est un outil contractuel, qui privilégie une recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces qui tient compte des préoccupations économiques et sociales. Les réserves naturelles (nationales ou régionales) offrent une protection plus forte des espaces qui sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de dégrader les milieux naturels et la diversité biologique.

Pour quantifier l'implication de la région Occitanie dans la protection des espèces, on retient le nombre d'espèces protégées présentes en Occitanie ainsi que, pour les neuf espèces animales dont le plan d'action est piloté par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie, la part de leur population présente en Occitanie.

Pour en savoir plus

- La rubrique « Espaces » de la DREAL Occitanie :
<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/espaces-r8609.html>

- La rubrique « Espèces » de la DREAL Occitanie :
<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/especes-r8610.html>

« **Indicateurs territoriaux du développement durable** », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique).

Tableau de bord du développement durable – édition 2021

Objectif 16 – Paix, justice et institutions efficaces

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Pourquoi cet objectif ?

Le seizième objectif concerne trois thèmes étroitement liés que sont les questions d'État de droit, de qualité des institutions, et de paix. Pour la France, les enjeux majeurs renvoient aux questions d'accès à la justice, d'insécurité et de criminalité, ainsi qu'à la confiance dans les institutions.

Les sociétés démocratiques connaissent une évolution importante depuis plusieurs dizaines d'années du fait de l'importance croissante des pouvoirs économiques ou de l'utilisation massive des outils numériques qui modifie la place des citoyens dans les systèmes d'information et de décision. L'évolution concomitante du rôle de l'État a pu fragiliser la confiance des citoyens dans les institutions, comme le montre l'augmentation des taux d'abstention aux élections.

Homicides

1 L'Occitanie loin derrière la Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur

Taux d'homicides pour 100 000 habitants par région commis entre 2018 et 2020

	Nombre d'homicides pour 100 000 habitants
Corse	3,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,4
Occitanie	1,6
Hauts-de-France	1,4
Auvergne-Rhône-Alpes	1,3
Île-de-France	1,3
Nouvelle-Aquitaine	1,2
Grand Est	1,2
Normandie	1,1
Centre-Val de Loire	1,1
Bourgogne-Franche-Comté	1,1
Pays de la Loire	0,9
Bretagne	0,8
France métropolitaine	1,3

Source : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie

Confiance de la population dans les institutions

2 Le vote systématique en forte baisse pour la première fois depuis 15 ans

Participation aux élections présidentielle et législatives en Occitanie, de 2002 à 2017 (en %)

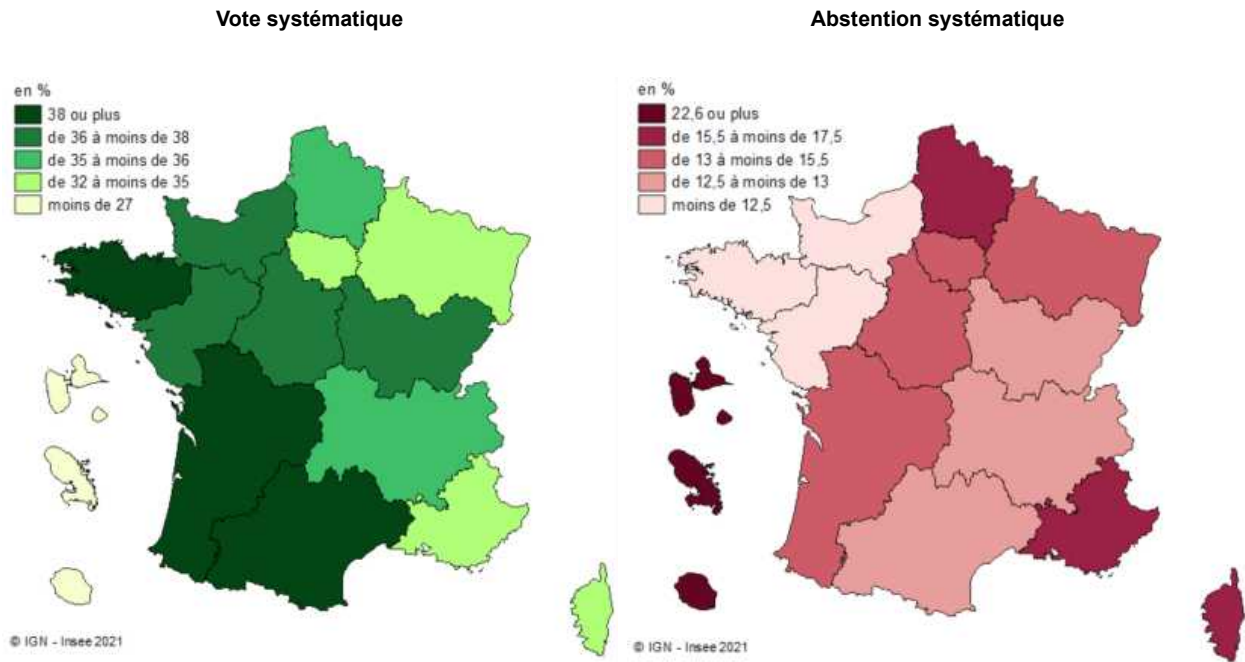
	2002	2007	2012	2017
Abstention systématique	11,1	8,0	9,6	12,7
Vote intermittent, dont :	37,1	39,1	38,6	48,9
<i>au moins aux deux tours de la présidentielle</i>	57,8	78,8	75,0	75,2
<i>au moins aux deux tours des législatives</i>	16,3	5,2	6,8	4,9
Vote systématique	51,8	52,8	51,8	38,4

Lecture : en 2017, 49 % des inscrits sur les listes électorales d'Occitanie ont voté au moins une fois mais sans voter à tous les tours de scrutin ; 75 % d'entre eux ont voté aux deux tours de la présidentielle.

Source : Insee, enquêtes sur la participation électorale de 2002 à 2017

3 Une participation systématique plus importante dans l'ouest de la France

Participation aux élections présidentielles et législatives de 2017



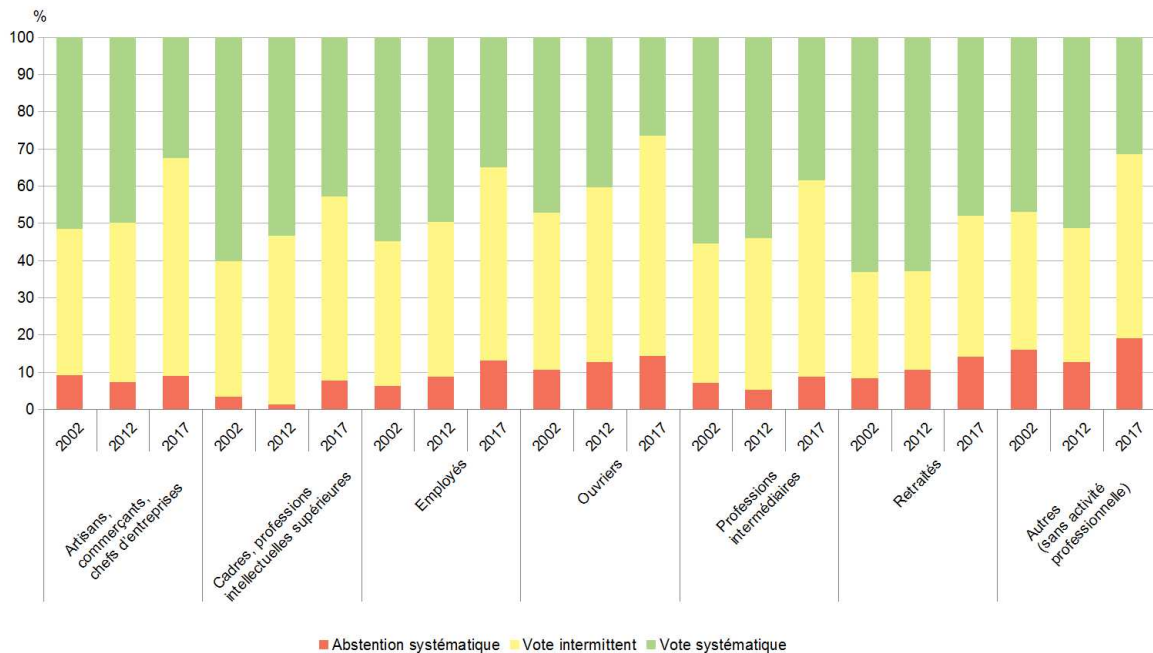
Note : les inscrits sont répartis entre ceux qui votent à tous les tours, à la fois de la présidentielle et des législatives (vote systématique), ceux qui ne votent à aucun scrutin (abstention systématique) et ceux qui votent de façon intermittente.

Champ : inscrits sur les listes électorales en France en 2017 et résidant en France en 2015 (hors Mayotte)

Source : Insee, enquête sur la participation électorale 2017

4 L'abstention reste faible chez les cadres

Participation et abstention par catégorie socioprofessionnelle en Occitanie en 2002, 2012 et 2017



Avertissement : l'information sur les catégories socioprofessionnelles n'est pas exploitable dans l'enquête 2007.

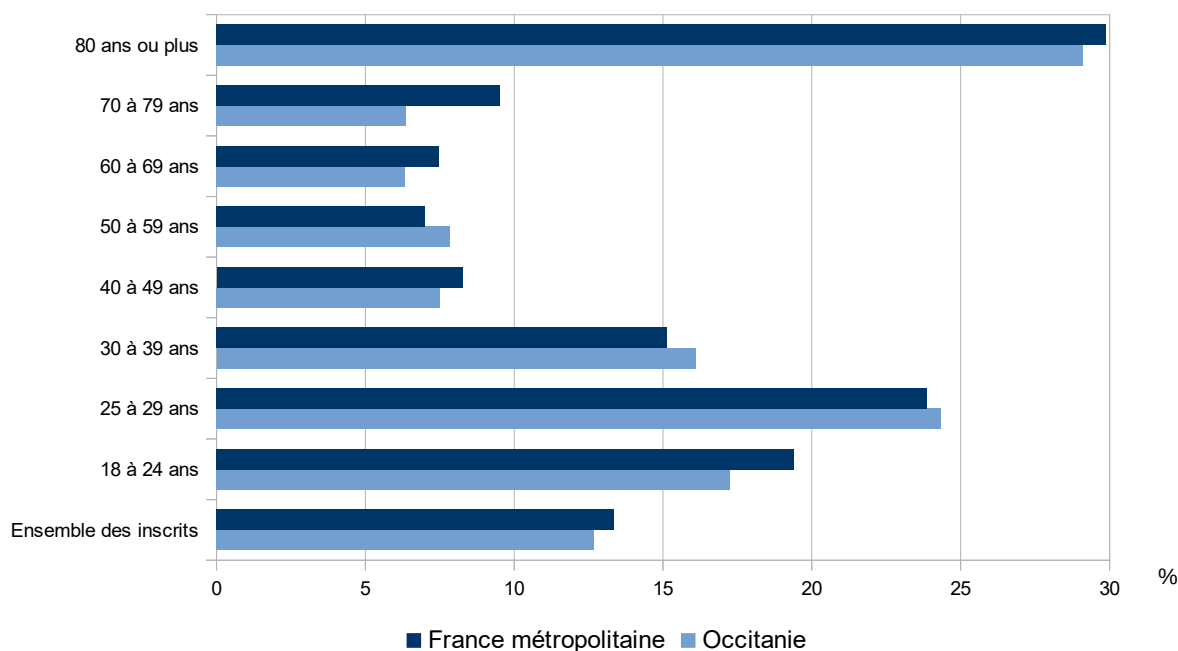
Lecture : en 2002, plus de 50 % des artisans sont allés voter à l'ensemble des scrutins (présidentiels et législatifs) ; en 2017, ils ne sont qu'environ 30 %.

Champ : en raison d'un échantillon trop restreint pour l'Occitanie, les données relatives aux agriculteurs exploitants ne sont pas diffusées.

Source : Insee, enquêtes sur la participation électorale de 2002, 2012 et 2017

5 Moins d'abstention systématique entre 40 et 79 ans

Taux d'abstention systématique en Occitanie et en France métropolitaine, selon l'âge en 2017



Lecture : en 2017, 29 % des inscrits sur les listes électorales d'Occitanie de 80 ans ou plus se sont abstenus systématiquement à chaque tour des élections présidentielle et législatives ; à l'échelle de la France métropolitaine, ils sont près de 30 %.

Source : Insee, enquête sur la participation électorale de 2017

Pertinence des indicateurs, méthodologie

La participation aux élections (présidentielles et législatives) permet d'approcher l'implication des citoyens dans les institutions et les grands débats collectifs et, plus généralement, dans l'exercice de la démocratie. Elle est aussi un reflet de la bonne santé du système politique et de la confiance que les citoyens lui accordent. À l'inverse, l'abstention, si elle ne peut être systématiquement considérée comme une forme de non-citoyenneté ou d'insatisfaction, illustre une forme, sinon de désintérêt, du moins de désaffection d'une partie de la société vis-à-vis des grands enjeux de la vie publique.

La participation aux élections est mesurée par une enquête de l'Insee sur les seuls scrutins présidentiels et législatifs.

L'abstention systématique désigne le comportement d'un électeur qui n'a participé à aucun des tours de scrutins organisés dans l'année (trois ou quatre suivant les circonscriptions).

À l'opposé, **la participation systématique** désigne le comportement électoral d'une personne ayant voté à tous les scrutins.

Les électeurs intermittents sont ceux qui ont voté au moins une fois mais se sont abstenus à au moins un tour de l'un ou de l'autre scrutin.

Pour en savoir plus

« Élections présidentielle et législatives de 2017 : moins de quatre inscrits sur dix ont voté à tous les tours de scrutin » - *Insee Flash Occitanie* n° 43, octobre 2017

« Élections présidentielle et législatives de 2017 : neuf inscrits sur dix ont voté à au moins un tour de scrutin », *Insee Première* n° 1670, octobre 2017

« Élections présidentielles et législatives de 2002 à 2017 : une participation atypique en 2017 », *Insee Première* n° 1671, octobre 2017

« Insécurité et délinquance en 2020 – une première photographie », Ministère de l'Intérieur, *Interstats Analyses* n° 32, janvier 2021

« Indicateurs territoriaux du développement durable », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique)